

J. B. M.

L'échevin Wellie Cormier donne avis de motion d'un règlement à l'effet d'imposer une charge, ou amende, aux propriétaires d'établissements commerciaux, industriels, et privés, qui jettent de la neige dans la rue ou sur les trottoirs.

Et la séance est levée.

J. B. Michaud M.D.
.....
Maire

.....
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 27 décembre 1954, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés, SAVOIR:- Dame Marcel Lessard et Denis Lessard; Dame Wilbrod Lavoie; Henri Beaulac; que les cas suivants soient laissés en suspens :- Yvon, enfant de Ulric Demers; Georges Caron; loyer Lucien Dionne; Gaétan Grenon.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer le loyer de Everett Lefebvre.

Et la séance est levée.

J. B. Michaud M.D.
.....
Maire

.....
Greffier

Le 10 janvier 1955.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 10 janvier 1955, cette assemblée étant une assemblée régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Emile Robichaud, Robert Bernard, Antonio Baril, Wellie Cormier, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, et Conrad Gagnon, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 27 décembre 1954, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que ces rapport soient approuvés et signés. ADOPTE.

J.B.M.

Lecture est donnée d'une lettre de la Municipalité de St. Jean-Baptiste, en date du 4 janvier 1955, concernant le règlement d'annexion, et demandant certains amendements au règlement tel qu'adopté en première lecture par la Cité. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le gérant soit chargé de s'enquérir auprès du Gouvernement Provincial pour obtenir cette description technique, et dans le cas où l'on ne pourrait obtenir du Gouvernement telle description, que la Cité fasse préparer une description technique par un arpenteur-géomètre. ADOPTE.

J.B.M.
est d'acquiescer

Lecture est donnée d'une lettre de M. Rémi Jean, 547d rue Bruno, en date du 10 janvier 1955, demandant à la Cité la construction d'un canal d'égout^x pour lui permettre de construire une résidence sur le lot 156-184 du cadastre du Canton de Grantham. Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que cette demande soit accordée. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, SAVOIR :-

<u>No. de rôle</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. de cadastre</u>
1137	Yvonne Gauthier	C.B. Levesque	P. 63 Est
4553	Gérard Nault	Romer Gauthier	P.156-3, Gr.
4554	do	do	P.156-3, Gr.
5553	J.R. Guévremont	Réginald Stevens	160a-(63,P.62) Gr.
5554	do	do	160a-64, Gr.
131	do	Dame Charlotte Thériault	P.1, Nord
4111	Léonard Forcier	Marie-Rose et Germaine Forcier,	28-107, Sud
2407	do	do	P.187, Est
2335	Alice & Hélène Lahaie	Jules Dupuis	P.7-43, Est
29	W.S. Gall	Bernard Pinard	P.18, Nord
1148	Adélaré Birtz	Armand Turcotte	P.73, Est
1149	do	do	P.73, Est
6160	Emma Pepin	Roger Bergeron	162b-253, Gr.

ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le Trésorier soit autorisé à payer à la Compagnie Laurentian Silk Mills Ltd, connue sous le nom de Wesley Mason Limited, le prix d'achat de sa propriété, soit la somme de \$125,000.00; le tout suivant les dispositions du règlement numéro 410. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la municipalité de St. Nicéphore, en date du 7 janvier 1955, désirant soumettre son territoire à la juridiction de la Cour de Recorder de la Cité de Drummondville, moyennant le paiement de la somme de \$100.00 par année. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Robert Bernard, que cette demande soit acceptée, et que le Greffier soit chargé d'aviser la municipalité de St. Nicéphore d'adopter un règlement à cet effet, règlement que la Cité adoptera elle-même par un autre règlement. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur J.M. Dubois, 158 rue Dunkin, en date du 7 janvier 1955, suggérant à la Cité de poser une rampe des deux côtés de la côte de la rue Hériot. Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, qu'une rampe soit installée le long du mur du Bureau de Poste, du côté sud-ouest de la rue Hériot. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que le salaire de Donatien Lauzière soit porté à \$75.00 par semaine, à partir du 13 janvier 1955. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$39,343.54, au compte budget, et de \$648.54, au compte capital. Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le Maire et par le Greffier.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud M.D. Maire

Marcel Blouin Greffier

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 10 janvier 1955, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud fait part au Conseil des négociations actuellement en cours avec la Compagnie Ametex Corporation, pour l'achat d'un terrain au coin des rues DuMoulin et Hériot. Le comité recommande de proposer à la Compagnie Ametex que la Cité cèdera à cette dernière le double du terrain que cette dernière construira, au prix de \$0.30 le pied, et que la balance sera vendue à la Compagnie Ametex à raison de \$0.50 du pied, jusqu'à concurrence de 60,000 pieds.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud M.D. Maire

Marcel Blouin Greffier

J.B.M.

Le 15 janvier 1955

Assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue samedi, le 15 janvier 1955, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des assemblées de ce Conseil; assemblée convoquée dans le but d'adopter une résolution autorisant la Cité de Drummondville à vendre une certaine partie de terrain situé au coin des rues Hériot et DuMoulin, à L'Ametex Limited; et de prendre connaissance d'une demande de la C.I.O.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Emile Robichaud, Robert Bernard, Antonio Baril, Wellie Cormier, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, et Conrad Gagnon, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée spéciale, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Résolution
modifiée,
voir résol.
24 janv. 1955

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que la Cité de Drummondville vende à l'Ametex Limited une partie du terrain situé au coin des rues Hériot et DuMoulin, à Drummondville, soit 60,000 pieds, pour le prix de \$20,000.00; que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance d'une demande de la C.I.O., priant le Conseil de la Cité de Drummondville d'envoyer au Premier Ministre un télégramme demandant le vote au scrutin secret à la Canadian Celanese Limited. Le Conseil charge le greffier d'aviser la C.I.O. que cette question n'est pas du ressort, ni de la juridiction du Conseil de la Cité.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud M.D.
.....
Maire

.....
Greffier

COMITE

Immédiatement après la séance spéciale tenue ce 15 janvier 1955, tous les échevins siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité recommande que la Cité de Drummondville fasse l'achat d'une machine neuve pour chlorer l'eau à l'usine de filtration, au coût de \$2,800.00.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud M.D.
.....
Maire

.....
Greffier.

J.B.M.

Le 24 janvier 1955.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 24 janvier 1955, cette assemblée étant une assemblée régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Emile Robichaud, Robert Bernard, Antonio Baril, Wellie Cormier, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, et Conrad Gagnon, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 10 janvier 1955, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour, et de l'assemblée spéciale tenue le 15 janvier 1955, et du comité tenu le 15 janvier 1955. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que la résolution passée à l'assemblée spéciale tenue le 15 janvier 1955, concernant la vente à l'Ametex Limited d'un certain terrain situé au coin des rues Hériot et DuMoulin, soit modifiée, ladite résolution devant se lire comme suit :-

Ametex Limited

" Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par
 " l'échevin Anselme Bachand, que la Cité de Drummondville vende
 " à l'Ametex Limited une partie du terrain situé au coin des
 " rues Hériot et DuMoulin, à Drummondville, soit 60,000 pieds,
 " à raison de \$0.25 le pied, pour les premiers 40,000 pieds,
 " et \$0.50 le pied pour la balance des 20,000 pieds; et que
 " le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat
 " à cet effet. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de L'Unité des Policiers de la Cité de Drummondville, en date du 20 janvier 1955, avisant la Cité qu'elle aura des amendements à apporter à la Convention Collective qui est actuellement en vigueur, et qui expirera au mois de mai 1955.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$2,992.55 au compte budget, et il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le Maire et par le Greffier.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que la Cité de Drummondville achète deux sets de balances, à \$960.00 le set, pour servir à peser les véhicules qui traversent le pont de la Rivière St.François, afin d'assurer la protection du pont de la Cité. ADOPTE.

J.B.M.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de vente de la propriété étant le numéro de cadastre P.118 du quartier Est de la Cité de Drummondville, à monsieur Arthur Dussault, contrat de vente. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que demande soit faite au Ministre de la Santé Nationale et du Bien-Etre Social, à Ottawa, de bien vouloir modifier la loi, afin de doubler le montant des Allocations Familiales, et que copie de la présente résolution soit envoyée au Ministre, au Député Fédéral. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$1,500.00 au Club de Hockey Drummondville, à titre d'octroi. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le Stade de la Cité soit confié, pour le terme d'un an, au Club Aramis, suivant les conditions de sa lettre du 15 janvier 1955, l'électricité et la lumière devant cependant être à la charge du Club Aramis. Le restaurant sera exploité par les Aramis. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que la Cité de Drummondville achète une machine à photographe, au prix de \$2,502.00, pour le service de la carte d'identité de la Cité; l'échevin Robert Bernard déclare enregistrer sa dissidence à ce sujet.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que le Conseil de la Cité de Drummondville adresse un vote de félicitations à M. Laurent Melançon, fils de M. Raymond Melançon, gérant de la Cité, à l'occasion de sa nomination comme comptable agréé. ADOPTE.

Et la séance est levée.

J.-B. Michaud M.D.
.....
Maire.

Maurice Mailhot
.....
Greffier.

C O M I T E

Immédiatement après la séance régulière tenue le 24 janvier 1955, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité recommande que le cas d'Assistance Publique de Philippe Caron soit accepté; que le cas des enfants de Jean-Claude Gauthier soit accepté pour deux mois; que le cas de Gaétan, enfant de Maurice Mailhot, soit refusé.

J.B.A.

Le comité recommande que les clauses du contrat de bail passé entre la Cité de Drummondville et l'Ametex Limited, dûment représenté par Robert A. Appleton, au mois de mars 1954, soient respectées, et spécialement le remboursement par la Cité de Drummondville à l'Ametex Limited de la somme de \$5,000.00, dans le cas où l'Ametex Limited érigerait, ou manifesterait l'intention d'ériger, sa propre bâtisse avant l'expiration du premier mars 1955; le tout suivant les termes dudit contrat.

Et la séance est levée.

J.-B. Michaud
.....
Maire

Maurice Blais
.....
Greffier

Le 7 février 1955.

Assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des assemblées de ce Conseil, lundi, le 7 février 1955, à huit heures p.m.; assemblée convoquée dans le but:- de donner avis de motion d'un règlement autorisant la Cité de Drummondville à faire la construction d'un immeuble devant servir à des fins industrielles, et à emprunter une somme de \$130,000.00 pour les fins de ladite construction.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Emile Robichaud, Robert Bernard, Wellie Cormier, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée spéciale, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les membres du Conseil étudient la proposition d'Ametex Corporation, qui demanderait à la Cité de construire l'édifice que la Compagnie doit occuper au coin des rues Hériot et DuMoulin.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que la Cité formule elle-même à l'Ametex Corporation une proposition concrète et complète, à l'effet de régler définitivement cette question une fois pour toutes. ADOPTE.

Et la séance est levée.

J.-B. Michaud
.....
Maire

Maurice Blais
.....
Greffier

Le 14 février 1955.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 14 février 1955, cette séance étant une assemblée régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Emile Robichaud, Robert Bernard, Antonio Baril, Wellie Cormier, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 24 janvier 1955, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour, et de l'assemblée spéciale tenue le 7 février 1955. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Antonio Baril, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

L'échevin Aimé Lamothe donne avis de motion d'un règlement à l'effet d'obliger tout résident et tout travaillant âgé de 16 ans et plus, à se munir d'une carte d'identité.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud, ou le maire-suppléant officiellement nommé, et M. Roland Tessier, trésorier, soient par les présentes autorisés pour et au nom de La Corporation de la Cité de Drummondville à faire et à signer conjointement tous chèques ou mandats pour le paiement d'argent, à payer et recevoir toute somme d'argent et d'en donner quittance; et que Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud, ou le maire-suppléant officiellement nommé, et M. Roland Tessier, trésorier, ou aucun d'entre eux soient, et ils sont, par les présentes autorisés au nom de La Corporation de la Cité de Drummondville à négocier ou déposer avec ou transférer à ladite Banque Provinciale du Canada (mais pour être porté au crédit seulement du compte de ladite Corporation) tout chèque ou mandat pour le paiement d'argent et dans le même but d'endosser tout chèque ou mandat au nom de ladite Corporation, avec l'entente que tout endossement au nom de la dite Corporation par voie de timbres apposés ou autrement aura pleine validité; aussi de temps à autre d'arranger, régler, balancer et certifier tout livre ou état de compte entre la Corporation et la Banque; de recevoir tout chèque ou mandat chargé au compte et de signer la formule de la Banque reconnaissant l'exactitude du compte et donnant quittance pour autant. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le Trésorier soit autorisé à verser un octroi de \$10.00 à la chorale St. Frédéric de Drummondville, à l'occasion de son concert sacré annuel. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Robert Bernard, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$1,000.00 à Les Services d'Action Catholique, de Drummondville, à titre d'octroi. ADOPTE.

J.B.M.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Antonio Baril, que permission soit accordée à L'Institut National Canadien pour les Aveugles, de faire sa campagne de souscription annuelle en faveur de ladite Institution, aux dates mentionnées dans la lettre du 21 janvier 1955. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$10.00 au journal des finissants du Séminaire de Nicolet, à titre d'octroi. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Montminy, en date du 26 janvier 1955, par laquelle ce dernier demande le renouvellement du bail pour la location du restaurant au kiosque du Parc Ste. Thérèse. Le Conseil charge le greffier d'aviser M. Montminy que sa demande est refusée, le Conseil ayant décidé de ne plus louer ce kiosque.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Southern Canada Power Co. Ltd, en date du 2 février 1955, dans laquelle la compagnie s'engage à fournir gratuitement à la Cité, pendant cinq ans, toute l'électricité nécessaire à l'usine d'épuration des égouts, au cas où la Cité déciderait d'en construire une. Cette question est laissée en suspens, pour étude.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Antonio Baril, que Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud, les échevins Anselme Bachand et Wellie Cormier, soient délégués à la journée de l'Union des Municipalités, qui se tiendra à Montréal, lundi, le 7 mars 1955. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$70.00 à la Ligue Inter-collégiale de Hockey, à titre d'octroi. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$103,282.06 au compte budget, et de \$946.17 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que ces comptes soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le Maire et par le Greffier.

L'échevin Aimé Lamothe donne avis de motion d'un règlement à l'effet de modifier le règlement de division des quartiers, vu l'annexion de Ville St. Joseph.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que la Cité prenne les mesures nécessaires, afin d'obtenir la même longueur d'ondes pour les postes de radio-police à Ville St. Joseph et à Drummondville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Anselme Bachand, qu'un permis de construction soit accordé à M. Ernest Bernier, pour la modification de sa propriété au coin des rues Celanese et Boulevard St. Joseph. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Antonio Baril, que l'échevin Wellie Cormier soit nommé maire-suppléant. ADOPTE.

Et la séance est levée.

J. B. Michaud M.D.
Maire

Manuel Blau
Greffier.

282,
J.B.M.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 14 février 1955, tous les membres du Conseil, sauf l'échevin Robert Bernard, qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Dame Antoine Parent, Urgel Bahl, Delle Flore Collard, Lucien Dionne pour son loyer du mois de janvier; et que les cas suivants soient refusés:- Claire Boisvert, Jean-Guy Cloutier, Monique Lemaire,

Et la séance est levée.

J.-B. Michaud M.D.
.....
Maire

J.-B. Michaud
.....
Greffier.

Le 18 février 1955.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des assemblées de ce Conseil, vendredi, le 18 février 1955, à huit heures p.m., assemblée spéciale convoquée dans le but:- d'adopter en première lecture un règlement concernant la division des quartiers du territoire de Ville St.Joseph, récemment annexé à la Cité de Drummondville.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Anselme Bachand, Antonio Baril, Wellie Cormier, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée spéciale, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Première lecture est donnée du règlement numéro 415, établissant deux nouveaux quartiers:- St.Joseph et St.Louis.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que la séance soit ajournée à lundi soir prochain, le 21 février 1955, à huit heures p.m. ADOPTE.

J.-B. Michaud M.D.
.....
Maire

J.-B. Michaud
.....
Greffier

J.S.M.

Le 21 février 1955

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des assemblées de ce Conseil, lundi, le 21 février 1955, à huit heures p.m., cette séance étant l'ajournement de la séance spéciale tenue le 18 février 1955.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Anselme Bachand, Wellie Cormier, Conrad Gagnon, Bernardin Leclaire, et Emile Robichaud. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Wellie Cormier, maire-suppléant.

Deuxième lecture est donnée du règlement numéro 415, établissant deux nouveaux quartiers dans le territoire de Ville St. Joseph récemment annexé à la Cité de Drummondville:- St. Joseph et St. Louis.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que ce règlement numéro 415 soit approuvé et signé. ADOPTE.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud M.D.
.....
Maire-suppléant.

J. Harold Mann
.....
Greffier.

Le 28 février 1955.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 28 février 1955, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Antonio Baril, Wellie Cormier, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, et Conrad Gagnon, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 14 février 1955, ainsi que des rapports du comité tenu le même jour, et de l'assemblée spéciale tenue le 18 février 1955, et de l'ajournement au 21 février 1955. Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la mise en nomination pour l'élection de quatre conseillers dans les quartiers St. Joseph et St. Louis soit fixée au 19 mars 1955, de midi à deux heures, et que dans le cas de contestation, le vote au scrutin secret soit pris le 28 mars 1955, de neuf heures a.m. à six heures p.m. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$23,777.37 au compte budget, et de \$380.18 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le Maire et par le Greffier.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Hôpital Ste. Croix, en date du 25 février 1955, demandant que l'enlèvement de la neige sur le terrain de l'Hôpital soit assumé par le service du département de la voirie de la Cité. Cette question est laissée en suspens, pour décision lors d'une prochaine séance.

Lecture est donnée de trois résolutions de la Ligue des Propriétaires, adoptées le 24 février 1955, l'une demandant au Conseil de la Cité qu'une révision de la taxe d'affaires ait lieu immédiatement; l'autre, qu'une évaluation scientifique soit faite dans tous les quartiers de la Cité, avec une évaluation foncière à pleine valeur; et enfin, une autre résolution demandant à la Cité de lui accorder l'ancien bureau du Maire, au poste numéro 2 de la Cité de Drummondville, afin que la Ligue des Propriétaires y établisse un bureau permanent. Ces trois résolutions sont laissées en suspens, pour étude et décision lors des prochaines séances.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer avec le Ministère des Travaux Publics, de Québec, le bail concernant le local à l'usage du Département du Procureur Général, à Drummondville, pour une durée de trois ans commençant le premier mai 1955 pour se terminer le 30 avril 1958, en ajoutant toutefois une clause permettant à la Cité de Drummondville de résilier le présent bail sur trois mois d'avis, chaque année, préalablement au premier mai. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance d'un rapport préparé par les évaluateurs du territoire connu autrefois sous le nom de Ville St. Joseph, à l'effet qu'une erreur cléricale aurait été commise dans l'évaluation de Dorila Mathieu, 168 rue Manseau, ladite évaluation devant se lire \$4,685.20 au lieu de \$5,463.60. Il est alors proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire que le rôle d'évaluation soit corrigé en conséquence, en inscrivant le montant de \$4,685.00 pour le lot 147-43. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre en date du 19 février 1955, adressée par Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud, à L'Honorable Alcide Côté, Ministre des Postes, laquelle lettre se lit comme suit :-

" Honorable Alcide Côté,
 " Ministre des Postes, Ottawa.
 "
 " Monsieur le Ministre,
 " Le Gouvernement Fédéral possède à Drummondville des
 " édifices fédéraux et immeubles tels que Bureau de Poste, Manège Militaire,
 " Gare du C.N.R., une vaste étendue de terrain, etc., sur lesquels aucune
 " taxe municipale ou scolaire n'aurait été payée jusqu'ici.
 " Cependant, ces immeubles ont toujours bénéficié de nos

" services municipaux comme les autres contribuables payant taxes et
 " ces derniers se plaignent qu'il soit très injuste que vous n'ayez
 " jamais contribué comme eux.
 " Or, comme la valeur actuelle de vos immeubles ici est
 " d'au-moins \$500,000.00, nous croyons devoir réclamer de votre Gouver-
 " nement les sommes auxquelles nous aurions droit en vertu de la Loi sur
 " les Subventions aux Municipalités pour les cinq dernières années, au
 " moins.
 " Dans l'attente d'une réponse favorable, nous sommes :-
 " Vos bien dévoués,
 " CITE DE DRUMMONDVILLE,
 " par: (Signé) J.B. MICHAUD, Maire.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$50.00 à L'Institut National Canadien pour les Aveugles, à titre d'octroi. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de Williams-Thomas Ltd, en date du 24 janvier 1955, demandant l'autorisation d'installer quatre panneaux-réclames sur le Boulevard Bernard. Cette question est laissée en suspens, pour étude et rapport, lors d'une prochaine séance.

Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud, le Gérant M. Raymond Melançon, ainsi que les échevins Antonio Baril et Anselme Bachand, soient délégués à Montréal, aux deux journées d'étude sur le recrutement industriel, les 11 et 12 mars 1955. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de Me. René Marceau, en date du 25 février 1955, donnant sa démission comme aviseur légal de la Cité, à compter du 15 avril 1955. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que cette démission soit acceptée. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, SAVOIR :-

<u>No. de rôle</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. de cadastre</u>
1236	✓ Dame Joseph Héroux	✓ Gilles St.Pierre, 251 St.Edouard,	P.170 Est
5755	✓ Wellie Blouin	✓ Eddy Cusson, 879 St.Pierre,	160a-246 Gr.
1358	✓ F. Mathieu	✓ Bernard Henault,	P.532, Est
		Chincilla Ranch, St.Hyacinthe.	
5353	✓ Dame W.A. Moisan	✓ Lionel Côté,	159-138, Gr.
		457 Blvd. St.Joseph.	
4238	✓ Napoléon Grenier,	✓ Wellie Grenier,	P.150 Sub
		70 rue Flamondon, D'Ville-Ouest.	
40	✓ John Rankin,	✓ Philippe Bernier	25-5, Ouest
	✓ J.A. Corriveau,	✓ Martial St.Cyr	156-172, Gr.
		64, 6e avenue, Ville St.Joseph.	

<u>No. de rôle</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. de cadastre</u>
4100	Jules Letendre	Dame J.L.Surprenant	28-95, Sud
4101	do	do	28-96
4102	do	do	28-97
5229	do	do	159-11-26, Gr.
5230	do	do	159-11-27
5231	do	do	159-11-28
5232	do	do	159-11-29
5235	do	do	159-11-32
5236	do	do	159-11-33
5237	do	do	159-11-34
5238	do	do	159-11-35
5239	do	do	159-11-36

ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que MM. Adrien Larrivée et Georges Millette soient nommés capitaines dans le corps de police de la Cité de Drummondville, et qu'ils soient assermentés de nouveau. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, qu'un comité formé des conseillers de la Cité de Drummondville soit institué pour étudier le problème de l'éclairage dans les rues de la Cité; ledit comité devant être composé de MM. Wellie Cormier, Antonio Baril, Aimé Lamothe, et que Son Honneur le Maire fasse aussi partie dudit comité. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que M. ^{Alphonse} Alphonse Marchand soit nommé sous-contremaître de voirie dans la Cité de Drummondville. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le gérant soit chargé de demander des soumissions pour l'échange des deux voitures-automobiles du département de la police, et aussi pour l'achat d'un camion (pick-up) $\frac{1}{2}$ tonne, pour le département de la voirie. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que MM. Corriveau & Ostiguy soient nommés vérificateurs des livres de Ville St. Joseph jusqu'à la date de l'annexion, soit le 12 février 1955, et qu'ils soient chargés d'envoyer des avis à tous les contribuables de ce territoire, des comptes dus à la municipalité; le tout afin de faire confirmer le montant des taxes dues. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le gérant soit chargé de demander des soumissions pour l'enlèvement des vidanges pour la Cité de Drummondville et le territoire autrefois connu sous le nom de Ville St. Joseph, et pour les autres territoires qui pourraient être annexés; lesdites soumissions devant comporter un contrat de 5 ans, et devant être reçues par le Conseil avant le 14 mars 1955. ADOPTE.

L'échevin Wellie Cormier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement des chiens.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que la séance soit ajournée à mardi, le 2 mars 1955, à cinq heures p.m. ADOPTE.

J. B. Michaud M.P.
Maire

.....
Greffier

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 28 février 1955, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Les membres du comité étudient un projet de Convention Collective entre la Cité de Drummondville et le Syndicat des employés municipaux de Drummondville. Le comité recommande que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat de Convention Collective avec le Syndicat.

Le comité entend M. Appleton, représentant de l'Ametex Ltd, ainsi que M. Groom, agent industriel de la Southern Canada Power Co., au sujet de l'achat et de l'érection d'une bâtisse pour l'Ametex Ltd, et les parties s'entendent sur les conditions qui doivent faire partie du contrat, et qui seront ratifiées à la séance du premier mars 1955.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Dame Gabriel Boisvert, pour un mois; Nicole Boudreault, enfant de Hector Boudreault, pour trois mois; Monsieur et Madame Georges Lagacé; que les cas suivants soient refusés:- Germain Viens, Dame J.B. Morin.

Et la séance est levée.

J. B. Michaud M.P.
Maire

.....
Greffier.

Le 1 mars 1955.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, mardi, le premier mars 1955, à cinq heures p.m., cette séance étant un ajournement de la séance régulière tenue le 28 février 1955.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Emile Robichaud, Antonio Baril, Wellie Cormier, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, et Conrad Gagnon, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que demande soit faite à la Southern Canada Power Co., de déplacer les poteaux sur le Boulevard Bernard. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le compte du notaire Laurent Jutras, au montant de \$463.35, pour servitude du Boulevard Bernard, soit approuvé, et que le Trésorier soit autorisé à le payer. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance de certaines clauses qui doivent faire partie du bail devant intervenir entre la Cité de Drummondville et la Compagnie Rayflex Inc., lesquelles se lisent comme suit :-

- a) Consentir un bail à loyer à la compagnie Rayflex Inc., concernant le loyer de l'ancien immeuble "Roessel", comme suit :-
- b) Louer pour une période de deux (2) ans, à partir du premier mai 1955, le soubassement et le premier étage dudit immeuble, ainsi que la bâtisse des bouilloires, moyennant un loyer de QUATRE CENT QUARANTE DOLLARS (\$440.00) par mois, ladite compagnie Rayflex Inc., s'engageant à chauffer elle-même ledit immeuble, de payer le coût du combustible, et d'entretenir ladite bâtisse;
- c) Ladite compagnie Rayflex Inc., devra s'engager à fournir, sur demande, le chauffage des deux autres étages supérieurs, au prix de neuf (9) centins du pied carré de plancher;
- d) A l'expiration des deux (2) premières années ci-dessus mentionnées, ladite compagnie Rayflex Inc., aura l'option de renouveler ledit bail à loyer pour une période additionnelle de trois (3) ans;
- e) De plus, ladite compagnie Rayflex Inc., aura le privilège d'acheter ladite propriété pour le prix et somme de CENT TRENTE MILLE DOLLARS (\$130,000.00) d'ici le premier mai 1960, à condition qu'elle donne avis à la Cité de Drummondville au moins six (6) mois à l'avance, de son intention d'acheter cette propriété, afin de protéger les deux autres locataires des deuxième et troisième étages.

Il est alors proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que la Cité de Drummondville loue à la compagnie Rayflex Inc., le soubassement et le premier étage de l'immeuble Roessel, aux conditions énumérées plus haut, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer un contrat de bail à cet effet. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que les conditions suivantes qui ont été discutées et établies avec la compagnie Ametex Limited, soient approuvées :-

- " 1) La construction devra être d'un type standard et tous extras à être payés comptant par la compagnie Ametex Ltd; les plans et devis de cette construction devront être approuvés par le Conseil de la Cité de Drummondville avant le commencement de la construction devant contenir pas moins de 20,000 pieds carrés et n'excédant pas le coût de \$120,000.00 que la Cité s'engage à financer;
- " 2) La compagnie Ametex Ltd devra payer comptant 15% du coût total du terrain et de la construction, lequel paiement sera versé en acompte sur le coût total de la manufacture comme premier versement aux contracteurs;
- " 3) La balance restant due de 85% à être payable comme suit:- 50% du montant en capital à être fait par paiements mensuels sur une période de 10 ans représentant 120 paiements mensuels comme une annuité comprenant le capital et l'intérêt à 5%, et la balance de 50% à être payée à l'expiration des 10 années;
- " 4) Le taux d'intérêt sera de 5% par an;
- " 5) Tel que convenu dans l'acte de Conventions et Bail daté le 11 janvier 1954, la Cité de Drummondville donnera crédit de \$5,000.00 à la compagnie Ametex Ltd;
- " 6) Toute vente future de ladite construction par la compagnie Ametex Ltd sera sujette à l'approbation du Conseil de la Cité de Drummondville;
- " 7) Advenant le cas où la compagnie Ametex Ltd considérerait agrandir ladite construction à une date future et à ses propres frais, la Cité de Drummondville devra lui accorder la permission de ce faire;

ADOPTE.

Et la séance est levée.

J.-B. Richard M.P.
.....
Maire

.....
Greffier

290
J.B.M.
Le 14 mars 1955

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 14 mars 1955, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Antonio Baril, Wellie Cormier, Aimé Lamothe, Bernardin Leclair, Anselme Bachand, et Conrad Gagnon, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 28 février 1955, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour, et de l'ajournement de la séance régulière le 1 mars 1955. Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre du Commissariat des Incendies de la Province, en date du 2 mars 1955, à l'effet que la Cité a obtenu un certificat de National Fire Protection Association, attestant que la Cité de Drummondville a mérité une MENTION HONORABLE, classe "C", dans la Province de Québec, pour le travail de la prévention des incendies accompli durant l'année 1954, et particulièrement pendant la semaine de la prévention des incendies.

Lecture est donnée d'une lettre du Conseil Central des Syndicats Catholiques, en date du 11 mars 1955, demandant à la Cité de prendre une décision au sujet de cette question d'accorder une pension aux employés qui ont quitté le service de la Cité d'après le nouveau règlement.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité se prononce définitivement en faveur d'une pension à ses employés, le montant de cette pension devant être étudié lors d'une prochaine séance. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une requête de certains propriétaires de la rue Turcotte, demandant le pavage de la rue Turcotte, de la rue Ringuet à la rue Gobeil. Cette demande est à l'étude, et devra être discutée lors du prochain règlement des travaux publics qui sera adopté par la Cité.

Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Anselme Bachand, et RESOLU que, sous l'autorité de la Loi du temps réglementaire (S.R.Q. 1941, Ch. 2), à partir de dimanche, le 24 avril 1955 à minuit et une minute, le temps réglementaire de la Cité de Drummondville soit de quatre heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich, et ce jusqu'au dimanche 25 septembre 1955, à minuit et une minute, alors que le temps réglementaire sera de cinq heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich, et que copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires Municipales pour son approbation. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que la Cité de D'Ville fasse des représentations auprès des Gouverneurs de Radio Canada, afin de doter le Canal 2 du système de Télévision de l'Etat de la même puissance que le Canal 6; le tout afin de donner justice aux canadiens-français qui représentent au-delà de 85% de la population de la Province de Québec, et que copie de cette résolution soit envoyée au député fédéral, monsieur Armand Cloutier. ADOPTE.

J.M.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que le greffier soit chargé d'écrire de nouveau au Ministère de la Santé Nationale et du Bien-Etre Social, à Ottawa, afin d'obtenir une réponse du Ministère à la résolution adoptée par la Cité, le 24 janvier 1955, concernant les Allocations Familiales. ADOPTE.

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement numéro 412 concernant l'octroi de certains permis de la Commission des Liqueurs de Québec, dans la Cité de Drummondville.

Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que la demande de M. Robert Beauvoisin, bijoutier, 418 rue Lindsay, pour l'installation d'une enseigne Néon, soit accordée suivant sa demande du 25 février 1955. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Théodore Carbonneau, offrant à la Cité ses services pour le ramonage des cheminées. Cette demande est en suspens, pour étude.

Lecture est donnée d'une lettre de Autobus D'Ville Ltée, en date du 4 mars 1955, fournissant à la Cité les explications nécessaires sur le gestionnement des autobus, à certains moments.

Première lecture est donnée du règlement amendant le règlement des chiens.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Paul D. Normandeau, secrétaire du Comité d'urbanisme, en date du 7 mars 1955, concernant le projet d'un plan directeur pour le Grand Drummondville, tel que soumis par M. C.E. Campeau, ingénieur professionnel et urbaniste. Cette question est laissée à l'étude.

Annexion
St. Jean-Baptiste

Première lecture est donnée d'un règlement annexant le territoire de la municipalité de St. Jean-Baptiste à la Cité de Drummondville. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que ce règlement soit adopté en première lecture. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que le compte de M. Lorenzo Bernier, arpenteur-géomètre, au montant de \$314.14, pour plan et description technique du territoire actuel de la municipalité de St. Jean-Baptiste, soit approuvé, et que le Trésorier soit autorisé à le payer. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une requête de certains propriétaires de taxis demandant:-

- 1) Que la limite de 60 taxis soit continuée dans et pour le Grand Drummondville;
- 2) Que l'installation de taximètre soit obligatoire;
- 3) Que l'assurance soit obligatoire pour les propriétaires de taxis, afin de protéger le public.

Cette requête est laissée en suspens, pour étude.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$28,568.48 au compte budget, et de \$2,394.75 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le Maire et par le Greffier.

Lecture est donnée des soumissions des Garages Fortier, Pinard & Pinard Ltée, Desmarais Automobile, Montplaisir Ltée, St.Jacques Automobile, pour la vente à la Cité d'un camion, et pour l'échange des deux automobiles du département de police.

Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que la Cité achète de St.Jacques Automobile un camion Mercury (Pick up) au prix de \$1,493.23, ainsi qu'une automobile marque Meteor, au prix d'échange \$669.00, et aussi que la Cité achète du Garage Desmarais une automobile marque Plymouth, au prix d'échange \$661.00;

En amendement, il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité achète un camion G.M.C. du Garage Montplaisir Ltée, au prix de \$1,650.00, du Garage St.Jacques une automobile Meteor, au prix d'échange \$669.00, et du Garage Desmarais une automobile Plymouth au prix d'échange \$661.00.

Ont voté pour l'amendement:- MM. les échevins Wellie Cormier, Antonio Baril, Robert Bernard, Aimé Lamothe, et Anselme Bachand.

Ont voté contre l'amendement:- MM. les échevins Conrad Gagnon, et Bernardin Leclaire.

La motion principale se trouve donc renversée, et la résolution d'amendement devient en vigueur. ADOPTÉ.

Lecture est donnée des soumissions reçues pour l'enlèvement des vidanges, lesquelles soumissions se lisent comme suit :-

ANTONIO LEMAIRE	0.85 per capita
PIERRE ALLARD	0.82 " "
ALCIDE TESSIER	0.65 " "
ONIL HOULE	\$20,000. par année

Ces soumissions sont laissées en suspens, pour étude.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que des soumissions soient demandées pour l'achat des uniformes pour les constables, et que le gérant soit chargé de demander lesdites soumissions. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que la Cité fasse exécuter les travaux de peinture à l'intérieur de la salle du Conseil, ainsi que les plafonds des bureaux du gérant et du trésorier. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, SAVOIR :-

<u>No. du rôle</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. de cadastre</u>
1074	↓ Wilfrid Pelletier	↓ Dame Marie-Paule Pinard-Dugré	50-397 Est
5678	↓ Irénée Lemire	↓ Dame Maurice S. Houle	160a-153, Gr.
2300	↓ Eddy Cusson	↓ Joseph Beaudoin	7-8, Est
4734	↓ Ernest Guay	↓ Emilien Gagnon	156-230, Gr.

	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	
6059	✓ Roger Champagne	J Clément Fleury	162b-137 Gr.
5762	↓ Richard Caron	↓ Léopold Lamoureux	160a-254 Gr.
6050	↓ Dame Lucienne Parenteau	↓ Fernand Nadeau	162b-124 Gr.
2278	↓ Armand Bergeron	↓ Dame Lucien Lampron (Annette Aubry)	P.64, Est
2314	↓ WELLIe Aubé	↓ Camille Dionne	7-22, Est

et que le bureau des évaluateurs soit chargé de préparer d'une façon distincte les évaluations de la propriété appartenant à MM. Emile et Alexandre Lauzière, étant le numéro de cadastre 6-3 et P.6-2 du quartier Est. ADOPTE.

Et la séance est levée.

J.B. 101 Richard 101
.....
Maire

M. Marcel Massé
.....
Greffier.

C O M I T E

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 14 mars 1955, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Dame Eugène Reny; Dame Wilfrid Dore; Delle Véronique Nadeau; Edouard Lauzon; Flore Collard, 1 mois de loyer; et que le cas de Dame Oscar Hélie soit refusé.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$200.00 à M. E.L. Watkins, pour l'année 1954, en règlement de ce qui lui est dû pour l'inspection et le maintien du système électrique de protection contre l'incendie, et qu'il soit rémunéré au montant de \$225.00 pour l'année 1955.

Le comité prend connaissance d'une réclamation de Delle Noella Lagacé pour dommages résultant d'un accident sur le trottoir de la rue Hériot, le 25 février 1955. Le comité recommande que la Cité nie toute responsabilité en rapport avec cet accident.

Le comité prend connaissance d'une réclamation de M. Walter Schaffeler, en date du 21 février 1955, pour dommages résultant d'un accident sur le trottoir en face du numéro 441 rue Lindsay. Le comité recommande que la Cité nie toute responsabilité en rapport avec cet accident.

J. B. Michaud

Voir résol.
28 mars/55

Le comité recommande que M. Roland Tessier, trésorier, soit chargé de la perception de la taxe d'amusements dans tout le territoire de la Cité de Drummondville, moyennant une commission de 3% du montant de la taxe revenant à la Cité.

Le comité recommande qu'une pension de \$20.00 par mois, permanente, soit payée à MM. Auguste Cloutier, Théotime Dionne, et Henri Germain.

Et la séance est levée.

J.-B. Michaud
Maire

Marcel Blais
Greffier.

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, ARMAND GAUTHIER, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier St. Joseph, au siège no. 1, lors de l'élection tenue le 19 mars 1955, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Armand Gauthier

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 28 mars 1955.

Marcel Blais
Greffier de la Cité de Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, EMILE PINARD, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier St. Joseph, au siège no. 2, lors de l'élection tenue le 19 mars 1955, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Emile Pinard

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 28. mars 1955.

Maurice Blouin
Greffier de la Cité de Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, OVILA BOISJOLI, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier St. Louis, au siège no. 1, lors de l'élection tenue le 19 mars 1955, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Ovila Boisjoli

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 28. mars 1955.

Maurice Blouin
Greffier de la Cité de Drummondville.

296
J.B.M.
PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, DENIS CREPEAU, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier St.Louis, au siège no. 2, lors de l'élection tenue le 19 mars 1955, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Denis Crépeau
.....

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 28 mars 1955.

Marcus M...
Greffier de la Cité de Drummondville.

Le 28 mars 1955.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 28 mars 1955, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Antonio Baril, Wellie Cormier, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, Conrad Gagnon, Emile Robichaud, Armand Gauthier, Emile Pinard, Ovila Boisjoli, et Denis Crépeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 14 mars 1955, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que ces rapports soient approuvés, sauf la résolution adoptée en séance de comité le 14 mars 1955, ayant trait à la nomination de M. Roland Tessier comme percepteur de la taxe d'amusements, moyennant une commission de 3%, le montant de cette commission étant laissé en suspens, pour étude. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Robert Bernard, que la Cité de Drummondville paie à M. Ernest Lafond, ancien employé de la Cité, une pension de \$20.00 par mois, ladite pension devant lui être payée jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de 70 ans. ADOPTE.

Règl. 416,
chiens

Deuxième lecture est donnée du règlement numéro 416, amendement le règlement numéro 8, concernant les chiens, tel qu'amendé par le règlement numéro 381. Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Le Greffier donne lecture du rapport de l'élection des quatre échevins des quartiers St. Joseph & St. Louis; ce rapport est déposé aux archives.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, SAVOIR :-

<u>No. de rôle</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. de cadastre</u>
5274	✓ Paul Boisvert	✓ Edgar Guévremont St. François du Lac.	159-53, 160a-169
	✓ François Potvin,	✓ Lorenzo Paquette, 47 rue Bérard.	156-129 Gr.
	✓ Benoit Dubuc	Omer Lafond	2-40, Est

ADOPTE.

Lecture est donnée d'une demande d'octroi de la Ligue de Baseball Junior, en date du 26 mars 1955, laquelle demande est laissée en suspens.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur J.N.A. Demers, en date du 25 mars 1955, offrant de vendre à la Cité certains terrains situés près du Parc Ste. Thérèse. Cette question est laissée à l'étude.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Arthur Bertrand, 886 rue Lafontaine, en date du 26 mars 1955, demandant à la Cité de continuer les services d'eau et d'égoût sur le côté nord de la rue Laurier, jusqu'au terrain portant le numéro de cadastre 140-297-17. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que le greffier soit chargé d'écrire à M. Bertrand que ces services lui seront fournis lorsqu'il construira sa propriété. ADOPTE.

L'échevin Anselme Bachand donne avis de motion d'un règlement amendement le règlement des vidanges, à l'effet de fixer un prix pour l'enlèvement des vidanges, prix payable par les propriétaires, locataires, ou occupants de logements.

L'échevin Aimé Lamothe donne avis de motion d'un règlement à l'effet d'obliger les camionneurs qui traversent le pont de la Rivière St. François à peser leurs camions et charge, autorisant la cité à charger une somme de \$1.00 la tonne lorsque le poids du camion et charge excède 20 tonnes, et fixant la limite maximum

de la pesanteur à 30 tonnes pour la traversée du pont de la Rivière St. François.

L'échevin Emile Robichaud donne avis de motion d'un règlement à l'effet d'autoriser la Cité de Drummondville à faire la construction d'un immeuble devant servir à des fins industrielles, notamment à la Cie Ametex Limited, et à emprunter une somme de \$125,000.00 pour en payer le coût.

L'échevin Bernardin Leclaire donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de circulation, à l'effet de déplacer le feu de circulation du coin du Boulevard St. Joseph et rue DuMoulin, et de le poser au coin des rues Celanese et Boulevard St. Joseph.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que les services de Mtres Beaulieu, Gouin & Bourdon, de Montréal, soient retenus pour l'expropriation d'une lisière de terrain du cimetière protestant pour prolonger la rue Marchand. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que ~~les services~~ de Mtre Lucien Tremblay, de Montréal, soient retenus pour les amendements à la Charte de la Cité. X ADOPTE.

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement des licences.

L'échevin Aimé Lamothe donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement des taxis.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Robert Bernard, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$125.00 à la Croix-Rouge, à titre d'octroi. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Emile Pinard, que la Cité de Drummondville collecte de l'Association Athlétique de Drummondville Inc., la somme de \$2,000.00 que la Cité avait versée à ladite Association, tel qu'entendu au contrat.

En amendement, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que la Cité ne fasse aucune réclamation à l'Association Athlétique de Drummondville Inc., de cette somme de \$2,000.00
Oré voté pour l'amendement:- MM. les échevins Antonio Baril, Anselme Bachand, Robert Bernard, Emile Robichaud, Wellie Cormier, Ovila Boisjoli, Denis Crépeau,

Ont voté contre l'amendement:- MM. les échevins Conrad Gagnon, Emile Pinard, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire.

L'échevin Armand Gauthier s'abstient de voter.

La motion principale se trouve donc rejetée.

Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud proclame fête civique, l'après-midi du mercredi, 30 mars 1955.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que l'ingénieur Oscar Bessette soit remercié de ses services comme ingénieur de la Cité, la Cité lui accordant un délai de trois mois, à titre d'avis. ADOPTE.

Et la séance est levée.

J. B. Michaud M.D.
Maire

.....
Greffier

*Annulé par
résolution
du 12 avril
1955
J.B.M. Mon
l'engagement
à la dernière
Assemblée
soit ratifié.
J.B.M. Mon*

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 28 mars 1955, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

RAYFLEX

bail

Soumis à l'assemblée, un bail dressé par les soins de Me. Paul H. Moisan, notaire, aux termes duquel la Cité de Drummondville loue à Rayflex Fabrics of Canada Limited, le soubassement et le rez-de-chaussée d'un édifice portant le numéro 628 de la rue Hériot, à Drummondville, et construit sur un terrain mesurant 260 pieds de largeur sur 300 pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, désigné comme faisant partie du lot numéro 7 du cadastre officiel du quartier Est de la Ville de Drummondville, et plus amplement décrit dans ledit bail, pour le terme de deux ans, commençant le premier mai 1955 et se terminant le 30 avril 1957, avec privilège de prolonger ledit bail pour une période additionnelle de trois ans à compter de l'expiration du bail, sur pré-avis de trois mois, au prix de CINQ MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS (\$5,280.00) par année, payable par versements mensuels de QUATRE CENT QUARANTE DOLLARS (\$440.00) chacun, et de plus, le locataire s'oblige d'observer certaines conditions, de même que la Cité assume certaines obligations. Ce bail comporte en outre une option d'acheter en faveur du locataire, accordant à ce dernier le droit d'acquérir le terrain décrit au bail et les bâtisses y érigées au prix de CENT TRENTE MILLE DOLLARS (\$130,000.00) payable comptant; le tout tel que relaté audit bail dont l'assemblée a pris communication.

Sur proposition de l'échevin Ovila Boisjoli, secondé par l'échevin Antonio Baril, il est résolu à l'unanimité:-

1. QUE la présente résolution remplace la résolution adoptée le premier mars 1955, concernant la location à la Rayflex Inc.,
2. QUE la Cité de Drummondville loue lesdits locaux aux conditions mentionnées au bail susdit;
3. QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité de Drummondville ledit bail, ainsi que tous documents accessoires. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Albert Biron, en date du 24 mars 1955, demandant un permis pour l'installation d'une pompe à gasoline, pour son usage personnel, près de son garage, à 110 pieds du trottoir. Le comité recommande que cette demande soit accordée.

Le comité recommande le paiement d'un autre mois de loyer de Flore Collard, loyer payable à Albert Simard.

Le comité recommande que la demande de M. Poirier pour l'érection d'un (snackbar) sur la Rive nord, soit refusée, cette demande étant contraire au règlement de construction.

Le comité recommande que le greffier soit autorisé à retourner à monsieur Pierre Allard le chèque de \$1,000.00, qui accompagnait sa soumission pour l'enlèvement des vidanges.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient refusés:- Dame Jules-Edouard Savard; Dame Joseph Côté; Dame Claude Viens; Gisèle Bourbeau; Dame Lionel Tremblay;

Et la séance est levée.

J.B. Michaud M.D.
Maire

..... Marcel Massé
Greffier

Le 12 avril 1955.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 12 avril 1955, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRÉSENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Antonio Baril, Wellie Cormier, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, Conrad Gagnon, Emile Robichaud, Armand Gauthier, Emile Pinard, Ovila Boisjoli, et Denis Crépeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil; ainsi que des minutes de l'assemblée régulière tenue le 28 mars 1955, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que ces rapports soient approuvés, sauf la résolution du 28 mars 1955, ayant trait à l'engagement de M^{tres} Beaulieu, Gouin & Bourdon, laquelle est annulée; et la résolution du 28 mars 1955, ayant trait à l'engagement de M^{tre} Lucien Tremblay, de Montréal, cette dernière résolution devant se lire comme suit:-

"Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que l'engagement de M^{tre} Lucien Tremblay, de Montréal, retenu pour les amendements à la Charte de la Cité, à la dernière Législature, soit ratifié. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, SAVOIR :-

<u>No. de rôle</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. de cadastre</u>
2086	✓ Roméo Lavigne	✓ Delle Bernadette Quелlette	2-41 Est
4645	✓ J.A. Corriveau	✓ Oram Turcotte	156-130 Gr.

ADOPTE.

Vidanges
Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Robert Bernard, que le contrat pour l'enlèvement des vidanges soit accordé à M. Antonio Lemaire, pour une durée de cinq (5) ans, suivant toutefois le contrat qui sera préparé à cet effet par la Cité, au prix de \$0.85 per capita, suivant la population présente et future de la Cité, le contrat devant être soumis de nouveau au Conseil de la Cité, pour acceptation finale. ADOPTE.

Première lecture est donnée du règlement numéro 418, à l'effet d'autoriser la Cité de Drummondville à construire un immeuble devant servir à des fins industrielles, notamment à la compagnie AMETEX LIMITED, et à emprunter une somme de \$125,000.00 pour en payer le coût.

**Règl. 417
adopté**
Deuxième lecture est donnée du règlement numéro 417, amendement le règlement numéro 412, concernant l'octroi de certains permis de la Commission des Liqueurs de Québec, dans la Cité de Drummondville. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le gérant soit autorisé à demander des soumissions, par la voie des journaux, pour la construction de la nouvelle bâtisse devant servir à l'Ametex Limited, un dépôt de 10%, par chèque accepté, devant accompagner chaque soumission; lesdites soumissions devant être reçues pour le 28 avril 1955. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Antonio Baril, que les services de l'architecte ~~Langlois~~ de Montréal, soient retenus pour dresser les plans de cette nouvelle bâtisse devant servir à l'Ametex Limited. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de l'église St. George, en date du 6 avril 1955, félicitant le Conseil de la magnifique réception qui a été donnée au Gouverneur Général, lors de sa visite à Drummondville, et aussi avisant le Conseil de la Cité qu'elle désire protester contre la résolution engageant MM. Beaulieu, Gouin & Bourdon, pour l'expropriation d'une partie du cimetière protestant, pour l'ouverture de la rue Marchand.

Le Conseil charge le Greffier d'aviser l'église St. George que ladite résolution a été annulée, et que la question sera étudiée avec les autorités de l'église St. George.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que des félicitations soient adressées à M. Maurice Vincent, chef de police et pompiers, pour les succès obtenus dans la maîtrise de l'incendie chez Geo. Haggerty. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Emile Pinard, qu'un vote de remerciements soit adressé au Garage Montplaisir Ltée, pour avoir prêté une chaloupe à la Cité, pour le sauvetage d'enfants. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le greffier soit chargé d'exprimer les sympathies des membres du Conseil de la Cité de Drummondville à la famille Hector Autotte, dans le deuil qui les frappe. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une requête de certains propriétaires de la rue Ferland, demandant au Conseil la construction d'un trottoir du côté est et le pavage de la rue, en asphalte, entre le Boulevard St. Joseph et la rue Gobeil. Cette requête est laissée en suspens, pour étude.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$60,323.43 au compte budget, et de \$2,891.74 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le Maire et par le Greffier.

Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Emile Pinard, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$50.00 à la Fanfare de l'école St. Frédéric, à titre d'octroi. ADOPTE.

J.B.M.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Pinard, que le trésorier soit autorisé à verser une somme de \$800.00 à la Ligue Junior de Baseball, à titre d'octroi. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que la Cité de Drummondville s'engage à payer à la Southern Canada Power Co.Ltd, 50% du coût de déplacement des poteaux, sur le Boulevard Bernard, dans la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que M. Roland Tessier, trésorier, soit chargé de la perception de la taxe d'amusements dans tout le territoire de la Cité de Drummondville, moyennant une commission de 3% du montant de la taxe. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que la séance soit ajournée à mercredi, le 13 avril 1955, à huit heures p.m. ADOPTE.

J.B. Michaud M.D.
Maire

Armand Gauthier
Greffier.

Le 13 avril 1955.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, mercredi, le 13 avril 1955, à huit heures p.m., cette assemblée étant l'ajournement de la séance régulière tenue le 12 avril 1955.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Antonio Baril, Wellie Cormier, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, Emile Robichaud, Armand Gauthier, Emile Pinard, Ovila Boisjoli, et Denis Crépeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le Conseil entend une délégation de la Société pour la Lutte contre le Cancer. Son Honneur le Maire proclame en conséquence, les semaines du 10 et du 17 avril 1955, SEMAINE DU CANCER.

Son Honneur le Maire proclame la semaine du 24 au 30 avril 1955, SEMAINE DU TEXTILE.

Deuxième lecture est donnée du règlement numéro 418, à l'effet d'autoriser la Cité de Drummondville à construire un immeuble devant servir à des fins industrielles, notamment à la compagnie AMETEX LIMITED, et à emprunter une somme de \$125,000.00 pour en payer le coût.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que ce règlement soit approuvé et signé, et qu'une assemblée publique des électeurs-proprétaires soit tenue le 25 avril 1955, à huit heures p.m., à l'Hôtel de Ville de Drummondville, suivant l'article 593 de la Loi des Cités et Villes. ADOPTE.

Première lecture est donnée du règlement amendant le règlement des vidanges, à l'effet de faire payer par les occupants de logements les frais d'enlèvement des vidanges.

Première lecture est donnée du règlement amendant le règlement des licences.

Ingénieur

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que monsieur André Brière, ingénieur civil, soit engagé comme ingénieur de la Cité, au salaire de \$583.33 par mois, avec augmentation de \$200.00 par année, jusqu'à concurrence de \$8,000.00. ADOPTE.

Bibliothèque municipale

Il est proposé par l'échevin Emile Pinard, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Bibliothèque municipale soit déménagée à l'ancien hôtel de Ville St. Joseph. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que le Greffier soit chargé d'exprimer à la Chambre de Commerce du Comté de Drummond les remerciements du Conseil de la Cité de Drummondville, pour la copie d'un Mémoire du Canada qui a été adressé à la Bibliothèque Municipale par ladite Chambre. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Antonio Baril, que les services de monsieur Jérémie Lavigne soient retenus afin de faire l'inspection de la tour de l'ancien hôtel de Ville St. Joseph, et de faire les réparations, si nécessaire. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre du Réseau National du Canada, en date du 1 avril 1955, avisant la Cité qu'il a demandé à la Régie du Transport, à Ottawa, la permission de remplacer les barrières actuelles aux rues Brock, Hériot, Lindsay, par des barrières automatiques, et demandant au Maire et au Greffier de signer certains plans. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Emile Pinard, que cette demande soit refusée, la Cité insistant pour que le Réseau National du Canada construise à ses frais des traverses à niveau. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Denis Crépeau, que les services de M. Raoul Houde soient retenus pour le ramonage des cheminées dans la Cité de Drummondville, au prix de \$1,200.00. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billets promissoires, une somme de \$75,000.00; que le maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque Provinciale du Canada, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$75,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé durant l'exercice 1955. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau dans le cours de l'année 1955, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$75,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, pour autoriser ledit emprunt. ADOPTE.

Et la séance est levée.

J. S. Michaud M.D.
Maire

.....
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 13 avril 1955, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière, moins les échevins Robert Bernard et Emile Robichaud, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Rose Senay; Alcide Lainesse; Dame Almanzor Dionne, re: pension à domicile pour son fils, pour trois mois; Claire Boisvert, enfant de Dame Gabriel Boisvert, pension à domicile pour un mois; et que les cas suivants soient refusés:- Dame Fernand Grandmont; John Pellerin; Dame Romulus Beril; Antonio et Monique, enfants de Jean-Claude Gauthier.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud M.D.
.....
Maire

Alain Marin
.....
Greffier.

Le 25 avril 1955

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 25 avril 1955, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

S ONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Antonio Beril, Wellie Cormier, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, Conrad Gagnon, Emile Robichaud, Armand Gauthier, Emile Pinard, Ovila Boisjoli, et Denis Crépeau.

En l'absence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud, la séance est présidée par l'échevin Wellie Cormier, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 12 avril 1955, de l'ajournement de ladite séance régulière le 13 avril 1955, ainsi que du comité du 13 avril 1955. Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Beril, secondé par l'échevin Denis Crépeau, qu'à la demande de l'architecte et de la Compagnie Ametex Ltd, la date de réception des soumissions soit ajournée au 2 mai 1955, à cinq heures p.m. ADOPTE.

Règl. 419 Deuxième lecture est donnée du règlement numéro 419, amendant le règlement
licences numéro 287, tel qu'amendé par les règlements numéros 301 et 379, concernant les
 licences. Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin
 Emile Pinard, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Règl. 420 Deuxième lecture est donnée du règlement numéro 420, amendant le règlement
vidanges numéro 389, concernant les vidanges. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud
 secondé par l'échevin Antonio Baril, que ce règlement soit approuvé et signé.
 ADOPTE.

Règl. 421 Lecture est donnée d'une copie du certificat de la votation tenue dans
 la municipalité de St. Jean-Baptiste, exposant le résultat de ladite votation,
 résultat qui atteste que ledit règlement d'annexion a été approuvé par les élec-
 teurs-proprétaires de cette municipalité; le tout suivant les dispositions des
 articles 33 et suivants, de la Loi des Cités et Villes.

Annexion Ledit certificat mentionne qu'à la suite des avis publics donnés suivant
St. Jean- la loi, une assemblée générale des électeurs-proprétaires de la municipalité de
Baptiste St. Jean-Baptiste a été tenue à la salle de l'école Ste. Marie, à dix heures a.m.,
 mercredi, 20 avril 1955, afin de prendre en considération le règlement d'annexion
 du territoire de cette municipalité à celui de la Cité de Drummondville, et qu'à
 l'unanimité des électeurs présents, ledit règlement a été approuvé.

 En conséquence, le greffier donne deuxième lecture du règlement numéro
 421, concernant l'annexion de la municipalité de St. Jean-Baptiste à la Cité de
 Drummondville. Il est alors proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par
 l'échevin Conrad Gagnon, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

 Lecture est donnée d'une lettre de la Société d'Agriculture du comté de
 Drummond, en date du 18 avril 1955, avisant la Cité que l'Exposition annuelle
 sera tenue les 19, 20, et 21 août 1955, et demandant à la Cité un octroi, pour
 leur programme-souvenir. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé
 par l'échevin Antonio Baril, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme
 de \$50.00, à titre d'octroi, à ladite Société d'Agriculture. ADOPTE.

 Lecture est donnée d'une lettre de l'Unité des Policiers de la Cité de
 Drummondville, en date du 15 avril 1955, avisant la Cité qu'elle dénonce la
 Convention Collective qui doit expirer le 27 mai 1955.

 Il est proposé par l'échevin Ovila Boisjoli, secondé par l'échevin
 Antonio Baril, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle
 d'évaluation actuellement en vigueur, SAVOIR :-

<u>No. de rôle</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. de cadastre</u>
	✓ Georges Saucier	✓ Dame Emile Saucier	P.93
	✓ Vincent Carpentier	✓ Marcel Coutu	8-4 Nord
5310	✓ André Roux	✓ Marcel Roux	159-91, Gr.
6408 & 6409	✓ Succession Newton	✓ Cyprien Gagnon	166b-(8,9) Gr.
198	✓ Josaphat Patry	✓ Florence Hamel	186-19, Nord
1358	✓ Florian Mathieu	✓ Bernard Henault	P.532 Est
	✓ Félicien St. Pierre	✓ Fernand Nadeau	162b-(49,50, 126,127, Gr.

ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$6,641.82 au compte budget. Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

Lecture est donnée d'une lettre du Ministère de la Voirie, en date du 19 avril 1955, avisant la Cité que le Ministère n'entretiendra plus :-
" Le chemin principal ou du 3e Rang, sur une longueur de 4,258 pieds; la rue de l'école ou 2e Avenue, sur une longueur de 608 pieds; la rue St.Jean, sur une longueur de 1,175 pieds; la rue St.Damase, sur une longueur de 1,432 pieds."

Lecture est donnée d'une lettre de M. Jérémie Lavigne, en date du 21 avril 1955, avisant la Cité que M. Alcide Croteau, 85 rue Gobeil, a installé un escalier extérieur, en contravention des règlements de la Cité. Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, qu'un avis soit adressé à M. Alcide Croteau d'avoir à enlever son escalier immédiatement, sous peine de procédures légales. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre du Club Richelieu-Drummondville, en date du 18 avril 1955, demandant à la Cité l'appui de la force constabulaire à l'occasion de la journée "Richelieu" qui aura lieu, vendredi, le 20 mai prochain. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que cette demande soit accordée. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité de Drummondville appuie la pétition préparée par la Ligue d'Action Nationale, au sujet du nom à être donné au nouvel hôtel en voie de construction, à Montréal, et que demande soit faite au Gouvernement Fédéral :-

- a) de faire les démarches nécessaires pour rendre possible un changement de nom;
- b) de donner instruction au C.N.R. :-
 - 1) de retirer le nom de Queen Elizabeth pour son hôtel de Montréal;
 - 2) de le remplacer par celui de Château Maisonneuve.

le tout suivant la demande de ladite Ligue d'Action Nationale, en date du 22 avril 1955. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le chef Maurice Vincent, ainsi qu'un membre du comité de police soient délégués à la Convention de l'Association des Chefs de Police et Pompiers de la Province de Québec, qui sera tenue à Victoriaville les 11, 12, 13 et 14 juillet 1955. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que le greffier soit chargé de transmettre à la famille Edouard Elie, les sympathies des membres du Conseil de la Cité de Drummondville, à l'occasion du deuil qui la frappe. ADOPTE.

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement imposant les taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1955.

Il est proposé par l'échevin Emile Pinard, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que MM. Adélaré Lupien, Jérémie Lavigne, et Octave Brochu, soient nommés évaluateurs de la Cité, et que M. Alonzo Malouin soit nommé greffier des évaluateurs. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Emile Pinard, que les services de Me. Marcel Marier soient retenus pour préparer un règlement amendant le règlement des taxis. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la séance soit ajournée au lundi, 2 mai 1955, à huit heures p.m. ADOPTE.

..... *Wellie Cormier*
Maire-suppléant

..... *Marcel Messier*
Greffier

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 25 avril 1955, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière, moins l'échevin Robert Bernard, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Wellie Cormier, maire-suppléant.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer les pensions qui ont été accordées par la Cité, à certains employés, à compter du premier mai 1955.

Le comité recommande que la soumission de Noël Berbe, pour la fourniture des costumes pour les constables, soit acceptée, au prix de \$59.50 pour quatre morceaux; le tout suivant les termes de ladite soumission en date du 8 mars 1955.

Le comité recommande que la soumission de Bernard Messier, pour la fourniture des bottines, pour le département de polices, soit acceptée au prix de \$12.95, (doct~~or~~ antiseptic); le tout suivant les termes de ladite soumission en date du 25 avril 1955.

Le comité recommande qu'un congé de trois mois, sans salaire, soit accordé au constable Robert Lamothe, suivant sa demande du 18 avril 1955.

Le comité prend connaissance d'un rapport du contremaître D. Lauzière, en date du 21 avril 1955, concernant l'éclairage des rues dans le quartier St. Joseph. Le comité recommande que ce rapport soit approuvé, et que les lumières de 300 watts soient remplacées par des lumières de 200 watts.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient refusés:- Dame Lucien Boilard & Lise Boilard; Delle Liliane Coutu; Dame Gaston

Senneville; Dame Ulric Houle; et que les cas suivants soient acceptés:-
Delle Aline Lehoux; Georges Dionne; Delle Elodina Laurendeau, pension
à domicile pour deux mois.

Et la séance est levée.

..... Wellie Cormier
Maire-suppléant.

..... Marcel Marois
Greffier.

Le 2 mai 1955

Procès-verbal et rapport de l'assemblée du Conseil de la Cité de
Drummondville, tenue au lieu ordinaire des assemblées de ce Conseil, lundi,
le 2 mai 1955, à huit heures p.m., cette assemblée étant l'ajournement de la
séance régulière tenue le 25 avril 1955.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Antonio Baril,
Wellie Cormier, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, Conrad
Gagnon, Armand Gauthier, Emile Pinard, Ovila Boisjoli et Denis Crépeau. En
l'absence de Son Honneur le Maire Dr.J.B.Michaud, la séance est présidée par
l'échevin Wellie Cormier, maire-suppléant.

Lecture est donnée des soumissions reçues pour la construction de
l'usine AMETEX, à Drummondville, lesquelles se lisent comme suit :-

A. FORTIN CONSTRUCTION Ltée	\$ 116,900.00
J.A. MICHAUD	120,000.00
BENJAMIN ROBIDAS	123,000.00

re: système de Sprinklers ou Gigleurs automatiques :-

A. & R. BOLDUC	6,000.00
JEAN M. JOLY	7,092.00

Etant donné que ces soumissions sont très élevées, et à la demande
de l'Ametex Corporation qui désire modifier les plans, afin de rendre le coût
de cette construction moins élevé, il est proposé par l'échevin Antonio Baril,
secondé par l'échevin Ovila Boisjoli, que ces soumissions ne soient pas accep-
tées, et que les chèques soient remis aux soumissionnaires. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin
Ovila Boisjoli, que la danse et la télévision soient prohibées dans les salles,
appartements, où sont vendues et consommées des liqueurs alcooliques, et que
copie de cette résolution soit envoyée à la Commission des Liqueurs. ADOPTE.

Annulée, par
résol. 9 mai
1955

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que la Cité pose de la tourbe sur toute la côte du Parc Ste. Thérèse. ADOPTE.

Première lecture est donnée du règlement amendant le règlement numéro 378, re: taxis.

Et la séance est levée.

..... *Wellie Cormier*
Maire-suppléant.

..... *Marcel Maurin*
Greffier.

le 9 mai 1955.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 9 mai 1955, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Antonio Baril, Wellie Cormier, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, Conrad Gagnon, Emile Robichaud, Armand Gauthier, Emile Pinard, Ovila Boisjoli et Denis Crépeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 25 avril 1955, du comité tenu le même jour, de l'ajournement de la séance régulière le 2 mai 1955.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que les minutes soient approuvées, sauf cependant la résolution du 2 mai 1955 concernant la danse et la télévision dans les salles, appartements, où sont vendues et consommées des liqueurs alcooliques, cette résolution devant être annulée.

En amendement, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Pinard, que les minutes soient approuvées telles que rédigées.

Avant de prendre le vote, l'échevin Aimé Lamothe entre, et prend son siège.

Le vote est pris:-

Ont voté pour l'amendement:- MM. les échevins Antonio Baril, Emile Pinard, et Ovila Boisjoli.

Ont voté contre l'amendement:- MM. les échevins Emile Robichaud, Anselme Bachand, Armand Gauthier, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Conrad Gagnon, Denis Crépeau, Wellie Cormier, Robert Bernard.

Les minutes sont donc approuvées, sauf ladite résolution du 2 mai 1955, concernant la danse et la télévision dans les salles, appartements, où sont vendues et consommées des liqueurs alcooliques, laquelle résolution est annulée. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, SAVOIR :-

<u>No. de rôle</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. de cadastre</u>
5735	↓ Dame W.A. Moisan	↓ Robert Thibeault	160a-224 Gr.
1129	↓ Isidore Boisselle	↓ Salaison Boisselle Ltée	P.60
1130	↓ do	↓ do	P.60
1132	↓ do	↓ do	P.60
4358	↓ Jérôme Cournoyer	↓ Omer Tessier	153-205 Gr.

ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le Conseil envoie des représentants du Conseil de la Cité, y compris M. l'échevin Antonio Baril et Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud, pour rencontrer les autorités de la Commission des Liqueurs, au sujet de la question des liqueurs dans la Cité de Drummondville. ADOPTÉ.

Le Conseil prend connaissance des nouvelles soumissions pour la construction de l'immeuble devant servir à la compagnie Ametex, lesquelles soumissions se lisent comme suit:-

J.A. MICHAUD	\$ 103,200.00
A. FORTIN CONSTRUCTION Ltée	103,400.00
BENJAMIN ROBIDAS	105,000.00

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le contrat soit accordé à A. Fortin Construction Ltée, au prix de \$103,400.00, suivant la demande même de la Compagnie Ametex, sous réserve toutefois de la signature du contrat par la compagnie Ametex avec la Cité de Drummondville, contrat que la Cité a préparé; et que le Greffier soit autorisé à retourner aux autres soumissionnaires le chèque qui accompagnait la soumission. ADOPTÉ.

Deuxième lecture est donnée du règlement numéro 422, amendant le règlement numéro 378, tel qu'amendé par le règlement numéro 382, concernant les taxis.

Il est proposé par l'échevin Emile Pinard, secondé par l'échevin Denis Crépeau, que le règlement numéro 422 tel que rédigé soit modifié, en retranchant le deuxième paragraphe de l'article 11, défendant aux propriétaires de taxis de consacrer leur temps à d'autre chose qu'au commerce de taxi.

Il est aussi proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Emile Pinard, qu'une clause 24b soit ajoutée au règlement de taxi, à l'effet d'imposer une assurance obligatoire pour les propriétaires de taxis, de façon à protéger le public; le tout suivant les dispositions de l'article 61, chap. 142 S.R.Q.1941, soit:-

\$50,000.00	total d'assurances sur tous les passagers;
\$ 5,000.00	sur le bien d'autrui;
\$10,000.00	sur la personne de chaque passager;

Deuxième lecture est alors faite du règlement des taxis, avec les

J.B.M.

J.B.M.

Aut interparlementaire J.B.M.

modifications ci-dessus, (et il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Emile Pinard, que ledit règlement numéro 422 soit approuvé et signé. ADOPTE.)

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Pinard, que dix (10) lumières de 100 watts soient installées dans le quartier ouest, suivant le rapport du contremaître D. Lauzière, en date du 9 mai 1955. ADOPTE.

L'échevin Wellie Cormier donne avis de motion d'un règlement limitant la pesanteur des véhicules sur le pont, et imposant une amende en cas d'infraction.

Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que la Cité achète de John Millen Ltée un moulin à faucher à gazoline, au prix de \$57.00, pour le département des parcs. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que la Cité achète une machine pour vérifier les freins des véhicules-automobiles. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que la semaine du 15 au 22 mai 1955 soit proclamée "SEMAINE DU GRAND NETTOYAGE." ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$25.00, à titre d'octroi, à la Ligue de la Lutte contre le Cancer. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, qu'un trou d'homme (man-hole) soit installé sur la rue Brock, entre les rues DesForges et St.Édouard. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Emile Pinard, que le service d'aqueduc soit accordé et construit pour desservir la propriété de M. Couture, sur le Boulevard St. Joseph. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que la Cité déplace la borne-fontaine située sur le Boulevard St. Joseph, en face du poste d'essence appartenant à M. Couture, pour l'installer au-delà de la rue St. Laurent. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Ovila Boisjoli, que trois (3) bouches d'égout soient installées:- l'une au coin des rues Pelletier et St. Alfred, et deux à la Sylvania Electric Co., au bout de la rue Marchand. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que deux (2) services d'eau et d'égout soient installés sur la rue Newton, entre les rues DesPeupliers et Mitchell. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que la Cité fasse l'échange, avec le Garage Fortier, de deux camions, propriété de la Cité, soit :-

1 Ford 1928, 1½ tonne,

1 Ford 1930, 1½ tonne,

pour un camion Mercury 1952, 1 tonne, au prix de \$600.00, payable par la Cité.

X
reborn et King
J.B.M.

J-B. M.

En amendement, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Emile Pinard, que cet échange ne se fasse pas pour le moment, et que cette question soit étudiée de nouveau.

Le vote est pris.

Ont voté pour l'amendement:- MM. les échevins Armand Gauthier, Emile Pinard, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Conrad Gagnon, Denis Crépeau, Ovila Boisjoli, Antonio Baril.

Ont voté contre l'amendement:- MM. les échevins Anselme Bachand, Wellie Cormier, Emile Robichaud, Robert Bernard.

La résolution principale est donc annulée, et la question sera à l'étude, l'échange ne devant pas se faire pour le moment.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que Mtre Marcel Marier soit chargé de faire la refonte du règlement de circulation, et l'échevin Aimé Lamothe donne avis de motion d'un règlement à cet effet.

L'échevin Aimé Lamothe donne avis de motion d'un règlement amendement le règlement de construction.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$11,585.92 au compte budget, et de \$137.00 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le Maire et par le Greffier.

Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que la Cité souscrive une somme de \$350.00 pour un char allégorique, lors de la fête de la St.Jean-Baptiste, en juin prochain. ADOPTE.

Et la séance est levée.

J-B. Michaud M.D.
.....
Maire

Marcel Marier
.....
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 9 mai 1955, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Dame Veuve Armand Fréchette, pension à domicile jusqu'en décembre 1955; Gaétan Grenon, fils de Dame Omer Grenon, pension à domicile; Renaud Jutras, pension à domicile; Yvon Houle, enfant de Dame René Houle, pension à domicile; Onil Cloutier; Jacques Cloutier; Ronaldo Côté; Mireille Houle, enfant de Arthur Houle; et que le cas de Daniel Nadeau, enfant de Germain Nadeau, soit refusé.

Le comité recommande que la Cie Rayflex Fabrics of Canada Ltd soit autorisée à sous-louer une partie de l'immeuble, anciennement Wesley Mason, à la Rayflexknit Ltd.

Et la séance est levée.

J-B. Michaud M.D.
.....
Maire

Marcel Marier
.....
Greffier.

J.B.M.

Le 24 mai 1955.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 24 mai 1955, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Wellie Cormier, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, Conrad Gagnon, Emile Robichaud, Armand Gauthier, Emile Pinard, Ovila Boisjoli, et Denis Crépeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 9 mai 1955, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que lesdites minutes soient approuvées sauf ce qui a trait au règlement des taxis, numéro 422, ledit règlement n'ayant pas été approuvé en deuxième lecture, et en conséquence les mots suivants, inscrits à la page 311, sont rayés:- "et il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Emile Pinard, que ledit règlement numéro 422 soit approuvé et signé. ADOPTE."

Troisième lecture est donnée du règlement numéro 422 concernant les taxis. Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que la clause 24b concernant les assurances soit radiée, et qu'un délai de trois (3) mois soit accordé aux propriétaires de taxis, suivant les dispositions de l'article 11, pour se conformer aux dispositions du paragraphe 2 dudit article.

En amendement, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Emile Pinard, d'enlever la clause interdisant aux propriétaires de taxis d'avoir une autre occupation que leur commerce de taxi.

Ont voté pour l'amendement:- MM. les échevins Armand Gauthier, Emile Pinard, Conrad Gagnon et Denis Crépeau;

Ont voté contre l'amendement:- MM. les échevins Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, Robert Bernard, Emile Robichaud, Wellie Cormier, et Ovila Boisjoli.

Le règlement tel que rédigé lors de la première lecture est en conséquence adopté, tel qu'il avait été lu, en remplaçant toutefois le chiffre 1 par le chiffre 3 dans le 4e paragraphe de l'article 11 dudit règlement, et ledit règlement est adopté, sur proposition de l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, SAVOIR :-

<u>No. de rôle</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. de cadastre</u>
6130	✓ Rodolphe Poirier	✓ Jacques Courchesne	162b-(223,224)Gr.
	✓ Dominion Silk Dyeing & Finishing Co.Ltd, et Dominion Silk Printing Ltd	✓ Dominion Dyeing & Printing Co.Ltd	

ADOPTE.

J-B.M.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$59,316.04 au compte budget, et de \$294.65 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le Maire et par le Greffier.

Il est proposé par l'échevin Denis Crépeau, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le Conseil fasse les démarches nécessaires pour l'élargissement et la continuation du Boulevard St. Joseph, afin de pouvoir raccorder avec la route de Sherbrooke, par l'ancienne ligne de chemin de fer, propriété de la Southern Canada Power Co. ADOPTE.

L'échevin Antonio Baril entre et prend son siège.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Emile Pimard, qu'un comité composé du chef de police, de l'ingénieur, du gérant, ainsi que MM. les échevins Aimé Lamothe, Armand Gauthier, et Antonio Baril, soit formé pour procéder à faire une nouvelle révision dans le numérotage des maisons, et aussi pour procéder au changement de certains noms de rues; le tout afin de faire concorder les rues et les numéros dans tout le territoire de la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que la Cité de Drummondville fasse la demande au C.N.R. afin d'obtenir un train supplémentaire pour desservir Montréal et la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que l'ingénieur soit autorisé à faire les travaux de réfection du trottoir situé sur la rue DesForges, entre les rues Brock et Lindsay. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que l'ingénieur soit autorisé à faire les travaux de construction de trottoir sur la rue Lafontaine, entre les rues Vassal et Chapleau, et entre Cartier et Raimbault. ADOPTE.

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement de travaux publics, et d'un emprunt pour en payer le coût.

L'échevin Antonio Baril propose que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$3,000.00 à L'Oeuvre des Terrains de Jeux de la Cité; il est secondé par l'échevin Emile Robichaud. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que la Cité fasse l'échange, avec le Garage Fortier, de deux camions, propriété de la Cité, soit :-

1 Ford 1928, 1 $\frac{1}{2}$ tonne,
1 Ford 1930, 1 $\frac{1}{2}$ tonne,

pour un camion Mercury 1952, 1 tonne, au prix de \$600.00, payable par la Cité. ADOPTE.

L'échevin Armand Gauthier donne avis de motion d'un règlement pour imposer la construction des trottoirs aux frais des propriétaires riverains.

Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Anselme Bachand, et adopté à l'unanimité, que la Cité de Drummondville fasse pression auprès du Ministre des Travaux Publics, l'Honorable Winters, afin de hâter la construction, à Drummondville, d'un nouveau Bureau de Poste.
ADOPTÉ.

Et la séance est levée.

J.-B. Michaud
.....
Maire

Marcellin
.....
Greffier.

C O M I T E

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 24 mai 1955, tous les échevins siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité recommande que le permis de construction demandé par monsieur J.R. Morin, 114 rue St. Lucien, soit refusé.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient refusés:- Donat Bibeau; Dame Jean-Paul Bonneau; René, Michel et Louise Viens, enfants de Claude Viens;

Le comité recommande que le loyer de Antonio Rousseau soit payé pour un mois.

Le comité recommande que les services de MM. Goulet & Saint-Pierre soient retenus pour préparer la localisation des terrains, les plans, pour prendre les mesures et le cubage des bâtisses, dans le territoire connu autrefois sous le nom de Ville St. Joseph, au même prix qui était alloué à ces derniers dans le passé, par la Cité.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$1,000.00, à titre d'octroi, au Comité du Festival de Drummondville.

Et la séance est levée.

J.-B. Michaud
.....
Maire

Marcellin
.....
Greffier

Le 13 juin 1955.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 13 juin 1955, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Wellie Cormier, Antonio Baril, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, Conrad Gagnon, Emile Robichaud, Armand Gauthier, Emile Pinard, Ovila Boisjoli, Denis Crépeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 24 mai 1955, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$34,141.20 au compte budget, et de \$3,545.86 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le Maire et par le Greffier.

Il est proposé par l'échevin Ovila Boisjoli, secondé par l'échevin Denis Crépeau, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, SAVOIR :-

	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. de cadastre</u>
1151	Gérard Genest	Joseph Roy	P.74 Est
2351	Ls. Roessel & Co.	Cité de Drummondville	P.7, Est, non imposable

ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Southern Canada Power Co. Ltd, avisant la Cité qu'il en coûterait \$235.00 pour faire l'installation du système d'alarme proposé, sans compter toutefois le coût des boîtes d'alarme et les poteaux au nombre de six (6); un plan étant annexé à ladite lettre, indiquant le parcours suivi pour l'installation dudit système. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que la Southern Canada Power Co. soit autorisée à faire ces travaux suivant les termes de sa lettre et suivant le plan y annexé, et que le gérant de la Cité soit autorisé à faire l'achat des boîtes d'alarme. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre en date du 14 mai 1955, du Conseil Suprême du Cercle Combatif contre l'Incendie de la Province de Québec Inc., avisant la Cité de son intention de tenir le prochain Congrès annuel à Drummondville, en septembre prochain. Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le Greffier soit chargé d'aviser cette Association que la Cité de Drummondville l'invite cordialement à tenir ce Congrès à Drummondville, en septembre prochain. ADOPTE.

J.-B. M.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Denis Crépeau, que le gérant de la Cité soit autorisé à retourner à la Cie A. Fortin Construction Ltée son chèque au montant de \$10,340.00, qui avait été déposé avec sa soumission pour la construction de l'usine Ametex, et que la Cité accepte la police d'assurance de garantie émise par la Compagnie The Canadian Surety, sous le no. 837,040, le 19 mai 1955, pour la somme de \$51,700.00, garantissant pour la Cie A. Fortin Construction Ltée, en faveur de l'Ametex et la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que le 24 juin et le 2 juillet 1955, soient déclarés "FETE CIVIQUE". ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que demande soit adressée à M. Armand Cloutier, député, le priant de faire une pression auprès du Département des Travaux Publics, à Ottawa, aux fins de faire la réparation du mur de soutènement le long de la rivière St.François, mur qui a été endommagé par les eaux. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$100.00, à titre d'octroi, à la Ligue de Sécurité. ADOPTE.

Une offre d'achat est soumise au Conseil, par laquelle la Compagnie St.François Paper Converters Ltd, de Drummondville, s'engage à acquérir de la Corporation de la Cité de Drummondville le lot 162b-281 du Canton de Grantham, de 107,250 pieds carrés, au coin des rues St.Henri et Laferté.

Il est proposé par l'échevin Antonio Barril, secondé par l'échevin Wellie Cormier, et RESOLU à l'unanimité, que la Corporation de la Cité de Drummondville accepte ladite offre, aux prix, conditions, et charges qui y sont stipulées, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité de Drummondville le contrat à cet effet. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Institut d'Action Politique, en date du 6 juin 1955, demandant à la Cité de déléguer un représentant au Congrès du Crédit Social qui aura lieu à Québec, les 3, 4 et 5 septembre 1955. Cette question est laissée en suspens.

Première lecture est donnée du règlement limitant la pesanteur des véhicules sur le pont de la Rivière St.François.

Le Greffier est chargé d'écrire au Gouvernement Provincial pour attirer son attention sur le mauvais état du Pont, et pour demander au Gouvernement d'effectuer des réparations, comme d'ailleurs il l'avait laissé entendre l'automne dernier.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que le maire et le greffier soient autorisés à signer avec la Southern Canada Power Co., le contrat de bail pour la location d'un terrain étant situé dans le quartier Nord, sur le numéro de cadastre P.175, pour le prix de \$5.00 par année; ledit terrain étant nécessaire à la Cité pour l'installation de balances, afin d'assurer une meilleure protection au Pont de la Rivière St.François. ADOPTE.

1. M. Lamothe

J.B.M.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé à faire les travaux pour l'installation des balances dans le quartier Nord de la Cité. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association des Hommes d'Affaires de St. Joseph, en date du 13 juin 1955, informant la Cité que leur Association est opposée à l'installation de parcomètres dans les rues St. Jean et St. Marcel.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$75.00, à titre d'octroi, au Jeune Commerce de Drummondville, afin d'aider cette Association à installer un système d'éclairage au panneau-réclame situé à la bifurcation du Boulevard St. Joseph et du Boulevard Bernard. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que monsieur André Renaud soit délégué à Montréal, afin d'y étudier leur système d'Assistance Publique et de Service Social. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Denis Crépeau, secondé par l'échevin Ovila Boisjoli, qu'une délégation composée du Maire et des échevins, soit formée dans le but de rencontrer les autorités de la Southern Canada Power Co. Ltd, au sujet de la continuation du Boulevard St. Joseph sur l'emprise du vieux chemin de fer, propriété de la Compagnie. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que le trottoir qui vient d'être construit au coin des rues Bérard et Brock, sur la propriété récemment achetée par la Cité, soit démolit et reconstruit à l'endroit qui avait été fixé par certains échevins.

En amendement, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Pinard, que le trottoir ne soit pas démolit.

Ont voté pour l'amendement:- MM. les échevins Denis Crépeau, Ovila Boisjoli, Antonio Baril, Emile Pinard, et Armand Gauthier;

Ont voté contre l'amendement:- MM. les échevins Wellie Cormier, Emile Robichaud, Robert Bernard, Anselme Bachand, Conrad Gagnon, Bernardin Leclaire, et Aimé Lamothe.

Ladite proposition principale est donc adoptée, et le trottoir sera donc démolit en conséquence, et des instructions devront être données par le gérant de la Cité à l'ingénieur, à l'effet de démolir ledit trottoir. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que le Conseil de la Cité de Drummondville s'oppose à ce que des procédures judiciaires soient prises contre les hôteliers de la Cité, pour infraction au règlement concernant la danse et pour usage de la télévision dans leurs salles, et que si des procédures sont prises par Son Honneur le Maire, que ces procédures soient à ses frais. ADOPTE à l'unanimité.

L'échevin Emile Robichaud donne avis de motion d'un règlement, à l'effet d'amender le règlement concernant la danse, et aussi pour permettre la danse dans les hôtels possédant un permis de la Commission des Liqueurs, en autant que la danse est tolérée par la Commission des Liqueurs.

Voir
résol.
4 juillet
(re:veto)

Voir résol.
4 juillet,
Baril &
Pinard
dissidents.

J.B.M.

Lecture est donnée d'une lettre du C.N.R., en date du 31 mai 1955, à l'effet qu'il est impossible pour la Compagnie de fournir un train supplémentaire pour le service Montréal-Drummondville.

Première lecture est donnée du règlement imposant les taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1955.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que la séance soit ajournée à mardi, 14 juin 1955, à huit heures p.m. ADOPTE.

J.-B. Michaud, M.D.
Maire

Maurice Gauthier
Greffier

Le 14 juin 1955.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, mardi, le 14 juin 1955, à huit heures p.m., cette séance étant l'ajournement de la séance régulière tenue le 13 juin 1955.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Gauthier, Bernardin Leclaire, Aimé Lamothe, Conrad Gagnon, Anselme Bachand, Emile Robichaud, Wallie Cormier, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée du budget préparé par le Trésorier de la Cité, pour l'année 1955, prévoyant un total de recettes de \$830,235.00, et un total de dépenses de \$829,930.02, laissant un surplus de \$304.98

Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que ce budget soit approuvé. ADOPTE.

Règl. 423
taxes
1955

Deuxième lecture est donnée du règlement numéro 423, imposant les taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1955. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Escompte
5%

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le Trésorier de la Cité soit autorisé à accorder un escompte de 5% à tout contribuable qui acquittera ses taxes avant échéance, et le paiement de la taxe foncière pourra se faire comme d'habitude, soit la moitié du compte payable au mois de juillet, et l'autre moitié payable au mois de décembre. ADOPTE.

Règl. 424

Deuxième lecture est donnée du règlement numéro 424, limitant la pesantur des véhicules sur le pont, amendant le règlement numéro 54. Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association des Hommes d'Affaires de Drummondville, en date du 14 juin 1955, s'opposant à l'installation de parcomètres.

J.B.M.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$20.00 à La Parole Ltée, à titre de souscription pour un-quart de page d'annonce dans ce journal, et aussi une somme de \$20.00 à L'Homme Libre, pour une souscription semblable; le tout à l'occasion du 140ième anniversaire de la fondation de Drummondville. ADOPTE.

Règl. 425

Deuxième lecture est donnée du règlement numéro 425, concernant la circulation dans les rues de la Cité de Drummondville.

re:-
circulation Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le règlement de circulation qui vient d'être lu soit adopté, moins la clause concernant les parcomètres.

En amendement, il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que le règlement de circulation soit adopté tel qu'il vient d'être lu, y compris la clause des parcomètres.

Ont voté pour l'amendement:- MM. les échevins Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Conrad Gagnon, Anselme Bachand, et Wellie Cormier.

Ont voté contre l'amendement:- MM. les échevins Armand Gauthier et Emile Robichaud.

Le règlement est en conséquence adopté tel que lu. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Emile Robichaud, qu'aucune licence ne soit chargée au gymnase Moquin, opérant en tant que gymnase. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que la police d'assurance de responsabilité publique sur les terrains de jeux soit renouvelée avec M. Omer Rioux. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que dans le cas de déménagement d'une borne-fontaine, lorsque demande en est faite par un propriétaire, la Cité exige le paiement de la moitié du coût de déplacement de la borne-fontaine, la Cité se réservant dans tous les cas le droit de décider du bien-fondé de tel déplacement. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le Trésorier soit autorisé à verser la balance de salaire dû à M. Oscar Bessette, ingénieur de la Cité, et que ce dernier soit avisé de quitter le service de la Cité pour mercredi le 15 juin 1955. ADOPTE.

Et la séance est levée.

J. B. Michaud, M.D.
.....
Maire

Marcel Moquin
.....
Greffier.

CITÉ DE DRUMMONDVILLE
HOTEL DE VILLE

CABINET
DU MAIRE

Drummondville, P.Q.
14 juin 1955.

Monsieur Marcel Marier, Greffier
Cité de Drummondville, P.Q.

Cher monsieur,

Permettez-moi de vous faire les observations suivantes concernant la résolution du conseil passée le 13 juin 1955, ordonnant le déplacement de la lisière de trottoir situé au coin des rues Brock et Bérard voisin de M. Philippe Archambault, savoir:

ATTENDU que les travaux de ce trottoir ont été autorisés et exécutés conformément au règlement No.408;

ATTENDU que ces travaux ont été exécutés à l'endroit déterminé et des bornes posées par l'Arpenteur-Géomètre Armand St-Pierre, et accepté par le dit Philippe Archambault;

ATTENDU qu'il est bien spécifié clairement dans l'acte de conventions signé par le dit Philippe Archambault et la Corporation de la cité de Drummondville en date du 22 novembre 1954 que le dit trottoir doit suivre un triangle formé à partir de la borne posée par l'arpenteur Armand St-Pierre à côté de la propriété Archambault et Brock jusqu'à la borne posée au coin de la rue Bérard et propriété Dessert;

Pour toutes ces considérations le trottoir doit demeurer où il est actuellement et conséquemment je me vois dans l'obligation d'apposer mon veto sur la dite résolution passée à la séance du conseil tenue le 13 juin 1955 tel que mentionné plus haut.

Votre tout dévoué,

J. B. Michaud

MAIRE
CITÉ DE DRUMMONDVILLE.

Reçu Veto ce 15 juin. 9. 30. a m.

*Ulman Ulman
Roland Tessier*

J.B.M.

Le 27 juin 1955.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 27 juin 1955, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Conrad Gagnon, Aimé Lamothe, Denis Crépeau, Ovila Boisjoli, Armand Gauthier, et Emile Robichaud, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Il est proposé par l'échevin Denis Crépeau, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que la séance soit ajournée à lundi prochain, 4 juillet 1955, à huit heures p.m. ADOPTÉ.

J.-B. Michaud M.D.
Maire Greffier.

Le 4 juillet 1955.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 4 juillet 1955, cette séance étant l'ajournement de la séance régulière du 27 juin 1955.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Wellie Cormier, Antonio Baril, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, Conrad Gagnon, Emile Robichaud, Armand Gauthier, Emile Pinard, Ovila Boisjoli, Denis Crépeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 13 juin 1955, de l'ajournement de ladite séance régulière le 14 juin 1955.

Lecture est donnée du veto écrit de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud, en date du 14 juin 1955, s'opposant à la résolution adoptée par le Conseil le 13 juin 1955, concernant la démolition d'un trottoir situé au coin des rues Bérard & Brock; démolition qui avait été ordonnée à cette séance du 13 juin 1955, ledit veto étant donné suivant les dispositions de l'article 52 de la Loi des Cités et Villes; ledit veto se lisant comme suit :-

(voir page suivante)

J.B.M. VETO du maire

Cité de DRUMMONDVILLE
Hôtel de Ville

Cabinet du Maire

Drummondville, P.Q.
14 juin 1955.

Monsieur Marcel Marier, Greffier,
Cité de Drummondville. P.Q.

Cher monsieur,

Permettez-moi de vous faire les observations suivantes concernant la résolution du conseil passée le 13 juin 1955, ordonnant le déplacement de la lisière de trottoir situé au coin des rues Brock et Bérard voisin de M. Philippe Archambault, savoir:-

ATTENDU que les travaux de ce trottoir ont été autorisés et exécutés conformément au règlement no. 408;

ATTENDU que ces travaux ont été exécutés à l'endroit déterminé et des bornes posées par l'Arpenteur-Géomètre Armand St-Pierre, et accepté par ledit Philippe Archambault;

ATTENDU qu'il est bien spécifié clairement dans l'acte de conventions signé par ledit Philippe Archambault et la Corporation de la cité de Drummondville en date du 22 novembre 1954 que ledit trottoir doit suivre un triangle formé à partir de la borne posée par l'arpenteur Armand St-Pierre à côté de la propriété Archambault et Brock jusqu'à la borne posée au coin de la rue Bérard et propriété Dessert;

Pour toutes ces considérations le trottoir doit demeurer où il est actuellement et conséquemment je me vois dans l'obligation d'apposer mon veto sur ladite résolution passée à la séance du conseil tenue le 13 juin 1955 tel que mentionné plus haut.

Votre tout dévoué,

Reçu veto ce 15 juin, 9.30 a.m.

(Signé) MARCEL MARIER
ROLAND TESSIER

(Signé) J.B. MICHAUD, M.D.
Maire, Cité de Drummondville.

- Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que les minutes du Conseil des 13 et 14 juin 1955, telles que rédigées et adoptées soient approuvées de nouveau; le tout malgré le veto écrit de Son Honneur le Maire;

En amendement, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la résolution adoptée le 13 juin 1955, concernant le trottoir au coin des rues Bérard & Brock, ne soit pas approuvée, et que le veto de Son Honneur le Maire soit maintenu;

Ont voté pour l'amendement:- les échevins Armand Gauthier, Emile Pinard, Denis Crépeau, Ovila Boisjoli, Antonio Baril.

Ont voté contre l'amendement:- les échevins Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Conrad Gagnon, Anselme Bachand, Wellie Cormier, Emile Robichaud et Robert Bernard.

Les minutes des 13 et 14 juin 1955 sont par conséquent approuvées telles que rédigées; les échevins Antonio Baril et Emile Pinard se déclarent toutefois dissidents quant à la résolution adoptée le 13 juin 1955, concernant les procédures judiciaires à être prises contre les hôteliers de la Cité, et

J.B.M.

à l'effet de tenir Son Honneur le Maire responsable des frais de telles procédures. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Emile Pinard, secondé par l'échevin Antonio Baril, que les comptes suivants soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer, SAVOIR :-

CORRIVEAU & OSTIGUY,	\$ 2,200.00
GOULET & St.PIERRE,	600.00
OMER RIOUX, re: assurance pour stade municipal,	1,344.25
LORENZO BERNIER, (\$18.74 et \$81.50)	100.24

ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Emile Pinard, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que le Trésorier soit autorisé à faire la remise du dépôt de \$110.00, à M. Marcel Faucher. ADOPTÉ.

Démission

chef
Vincent

Lecture est donnée d'une lettre de démission de M. Maurice Vincent, chef de police et chef des pompiers de la Cité de Drummondville, lettre en date du 4 juillet 1955. Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que cette démission soit acceptée. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que le Conseil de la Cité de Drummondville adresse à M. Maurice Vincent, ses plus sincères remerciements pour les éminents services qu'il a rendus à la Cité, comme chef de police et comme chef des pompiers. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que la Cité paie à monsieur Maurice Vincent trois mois de salaire, à titre de récompense pour services rendus à la Cité. ADOPTÉ.

Lecture est donnée de certaines requêtes de la Ligue du Sacré-Coeur de Ste.Thérèse, de St.Joseph, SS.Pierre & Paul, St.Frédéric, et St.Simon, ainsi que de la Ligue de Décence SS.Pierre & Paul, du Comité de Moralité Publique de la Ligue d'Action Civique, et du Conseil Central des Syndicats Catholiques & Nationaux Drummondville Inc., demandant à la Cité de faire observer la Loi en ce qui a trait à la danse et aux liqueurs alcooliques dans les clubs, hôtels et grills. Cette question est laissée à l'étude.

Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que les services de M. Armand St.Pierre, arpenteur-géomètre, soient retenus pour la localisation du terrain que la Cité aura besoin pour l'ouverture de la rue Marchand, à-travers le cimetière de l'église St.George. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que MM. Corriveau & Ostiguy, comptables, soient engagés comme vérificateurs des livres de la municipalité St.Jean-Baptiste de Drummond, au 25 juin 1955. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Antonio Baril, que M. Gérard Beaudoin soit engagé comme dessinateur au service de la Cité, au salaire de \$45.00 par semaine. ADOPTÉ.

Annulée

empl. par
résol. du
1 juillet/55.

Il est proposé par l'échevin Denis Crépeau, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que monsieur Émile Corriveau soit engagé comme commis de bureau au Garage municipal, au même salaire que monsieur Elphège Simoneau retirait lorsqu'il travaillait au Garage Municipal. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Denis Crépeau, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que la pesanté des véhicules circulant sur le pont soit limitée à dix tonnes, y compris la charge dudit véhicule, et ceci, durant tout le temps des réparations qui seront effectuées sur ledit pont de la Rivière St. François. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Émile Robichaud, que demande soit faite au Gouvernement Provincial de faire à ses frais les réparations convenables qui s'imposent au Pont de la Rivière St. François, à Drummondville; le tout à la satisfaction de l'ingénieur de la Cité, et de bien vouloir considérer immédiatement cette demande, les dépenses actuellement encourues par la Cité, depuis les dommages audit pont, étant déjà très considérables. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Anselme Bachand, qu'une délégation du Conseil de la Cité de Drummondville soit envoyée à Québec, pour discuter avec les autorités provinciales des réparations et du déplacement du pont de la rivière St. François. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Émile Robichaud, que demande soit faite à la Dominion Bridge Co., ainsi qu'à la Foundation Co., afin d'obtenir un estimé du coût des réparations au pont de la Rivière St. François, à Drummondville. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Émile Pinard, que demande soit faite au Gouvernement Provincial de déplacer le pont de la rivière St. François, entre le pont du chemin de fer et le pont actuel, de façon à améliorer la circulation. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que la Cité achète des parcomètres de la Cie Duncan Miller. ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre de M^r. Lazarovitz, Lachance & Levesque, avocats de Québec, en date du 25 juin 1955, réclamant à la Cité des dommages pour M. Arthur Jackson. Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que la Cité de Drummondville nie toute responsabilité dans cette affaire. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Émile Pinard, que des remerciements soient adressés à L'Institut Drouin pour avoir reconstitué et fourni gratuitement à la Cité les armoiries de la Cité, et que ces armoiries soient désormais acceptées comme étant les armoiries de la Cité de Drummondville. ADOPTÉ.

J.B.M.

Il est proposé par l'échevin Émile Pinard, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que des élections soient ordonnées pour la municipalité de St. Jean-Baptiste, l'appel nominal devant se faire le 16 juillet 1955, et la votation, s'il y a lieu, le 23 juillet 1955. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Cvila Boisjoli, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, SAVOIR :-

<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. de cadestre</u>
✓ Jean Sylvain	✓ Service du Bien-Etre Social	160a-91-4 Gr. \$ 800.
✓ Fabrique N. Dame du Perpétuel Secours	✓ Mario Desrosiers et ✓ Lorenzo Tétreault	158-38, Gr. \$ 1,900.
✓ Dame James Chapados	✓ Ernest Bernier	2-229, Est
✓ Cyrille Tanguay	✓ Dame Martial Bernard (Florida Tanguay)	162b-102, Gr.
✓ Jean-P. Michaud	✓ Germain Brind'amour	160a-184, Gr. \$ 150.
✓ Romeo E. Adam	✓ Charles Adam	158-11, Gr.
✓ J.A. Limoges	✓ Omer Lafond	160a-14, Gr.
Centre du Bien-Etre Ouvrier	✓ Omer Lemire <i>no. du rôle 5643</i>	160a-91-53, Gr. 150.
do	✓ Liguori Mailhot <i>5648</i>	160a-91-59 Gr. 150.
do	✓ Rosaire Mailhot <i>5278</i>	159-57, ^{160a-91-13} Gr. 100.
do	✓ Conrad Verrier <i>5640</i>	160a-91-50, Gr. 150.
do	✓ Donatien Touchette <i>5641</i>	160a-91-51, Gr. 150.
do	✓ Roland Valiquette	160a-91-52, Gr. 150.
do	✓ Dame Philippe Bégin <i>5644</i>	160a-91-54, Gr. 150.
do	✓ Delle Germaine Boisvert, <i>5653</i>	160a-91-64, Gr. 150.
do	✓ Service d'Habitations Ouv. <i>5277</i>	159-56 & 160a-91-74, ¹⁰⁰ Gr.
do	✓ Justin Gays <i>5280</i>	159-59 & 160a-91-71, ¹⁰⁰ Gr.
do	✓ Roland Dionne <i>5282</i>	159-61 & 160a-91-69, ¹⁰⁰ Gr.
do	✓ Louis Levasseur <i>5647</i>	160a-91-58, Gr. 150.
do	✓ Hormisdas Boisvert <i>5645</i>	160a-91-55, Gr. 150.
do	✓ do <i>5657</i>	160a-91-66-4, Gr. 100.
do	✓ Dame Paul Bouchard <i>5279</i>	159-58 & 160a-91-72, ¹⁰⁰ Gr.
do	✓ Georges Cloutier <i>5652</i>	160a-91-63, Gr. 150.

J-B.M.

<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. de cadastre</u>
✓ Edouard Robertson	✓ Dame Evangéliste St. Louis	P.2-(80,81) Est
✓ Thomas Ross	✓ Réal Comtois	28-64
✓ Gertrude Lemire	✓ Lucien Talbot	160a-159, Gr.
✓ Philippe Hamel	✓ Ernest Forcier	162b-60-1, Gr.
✓ Louis Ph. Morin	✓ Edgar Parent	7-54, Est
✓ Paul E. Lemaire	✓ Emile Marcoux	160a-250, Gr.
✓ Roger Mondou	✓ Léo Mondou	160a-252, Gr.
✓ René Ferland	✓ Lionel Lamontagne	P.156-120, Gr.
✓ do	✓ Rémi Jean	156-185, et 156-186, Gr.
✓ Lucia Bédard	✓ René Lapierre	2-154, Est
✓ Chapelaine, Dame Joseph, et Roland, et Pouliot, Robert	✓ Thomas Ross	28-(57,58)
Maurice Cartier	Roger Barsalou	160a-90-25, 160a-90-28, P.160a-90-29, Gr. (66'x 77' x 41' x 68') (3377.5')
✓ Gérard Genest	✓ Joseph Roy	P.74, Est

ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre de la Ligue des Propriétaires, en date du 27 juin 1955, avisant la Cité qu'à une assemblée des Directeurs de la Ligue, cette dernière s'est prononcée en faveur du "Statu quo" pour ce qui regarde le trottoir au coin des rues Bérard & Brock.

Il est proposé par l'échevin Denis Crépeau, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le stationnement des véhicules soit désormais interdit sur le côté nord du Boulevard St. Joseph, compris entre la rue DuMoulin et la voie du Chemin de Fer C.P.R. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que la lumière de circulation qui est actuellement au coin des rues DuMoulin et Boulevard St. Joseph, soit enlevée et placée au coin des rues Celanese et Boulevard St. Joseph, et qu'un clignateur soit installé au coin des rues DuMoulin & Boulevard St. Joseph, avec lumière rouge donnant sur la rue DuMoulin, et lumière jaune donnant sur le Boulevard St. Joseph. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le greffier soit chargé de transmettre à l'échevin Aimé Lamothe et à sa famille, les sympathies du Conseil de la Cité de Drummondville, à l'occasion du décès de Dame Laurent Lamothe. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le greffier soit chargé de transmettre au Comité du Festival et à tous ceux qui se sont dévoués pour faire un succès de ce Festival les félicitations du Conseil de la Cité de Drummondville, pour l'immense succès qu'ils ont obtenu, et pour les aviser que le Conseil souhaite que cet événement se répète l'an prochain, afin d'en faire un événement annuel. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Pinard, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que le greffier soit chargé de transmettre au Comité en charge de l'organisation de la fête de la St. Jean-Baptiste, toutes les félicitations du Conseil pour le succès que le Comité a obtenu, et que des remerciements soient adressés à toute la population pour sa coopération dans cette fête. ADOPTE.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud M.D.
.....
Maire

Marcel Blais
.....
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 4 juillet 1955, les échevins Armand Gauthier, Antonio Baril, Denis Crépeau, Emile Pinard et Wallie Cormier, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité recommande que le service d'eau et d'épûit soit accordé au Service d'Habitations Ouvrières, pour la construction d'une maison sur la rue Chassé, sur le lot numéro 159-56.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient refusés:- Thérèse, enfant de Roméo Habel; Dame Alphonse Laforce; Laurent, fils de Jean Simard; Richard, fils de Adélaré Savoie; Estelle Maillette; Dame Roland Dionne; Noël Paul; Gilles, fils de Hormisdas Bourassa; Isidore Laplante; que le cas de Oscar Hamel, pour pension à domicile, soit accepté pour deux mois; et que le cas de Nicole Boudreault soit accepté pour deux mois.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud M.D.
.....
Maire

Marcel Blais
.....
Greffier.

J.-B.M.

Le 11 juillet 1955.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 11 juillet 1955, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Wellie Cormier, Antonio Beril, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, Conrad Gagnon, Emile Robicheaud, Armand Gauthier, Emile Pinard, Ovila Boisjoli, Denis Crépeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 27 juin 1955, de l'ajournement de ladite séance régulière le 4 juillet 1955, du comité tenu le 4 juillet 1955. Il est proposé par l'échevin Antonio Beril, secondé par l'échevin Emile Robicheaud, que ces rapports soient approuvés et signés, sauf la résolution du 4 juillet 1955, concernant l'engagement de M. Emile Corriveau, laquelle résolution est annulée et remplacée par la suivante :-

" Il est proposé par l'échevin Denis Crépeau, secondé par
" l'échevin Conrad Gagnon, que monsieur Emile Corriveau soit
" engagé comme commis de bureau au Garage Municipal, en rem-
" placement de M. Joseph Blais, au salaire de \$50.00 par
" semaine. ADOPTE. "

Lecture est donnée d'une lettre de Me. René Marceau, en date du 11 juillet 1955, avisant le Conseil que les hôteliers de la Cité de Drummondville ont pris la décision, pour le moment, de ne plus opérer leurs salles de danse.

Il est proposé par l'échevin Emile Pinard, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que le Conseil de la Cité de Drummondville adresse ses remerciements aux compagnies Dominion Textile et Bell Telephone pour avoir permis à la Cité de garder son numéro de téléphone, 2-3333. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, qu'un vote de remerciements soit adressé au Studio Laliberté, pour avoir peint le portrait du général Hériot qui a été remis à la Cité. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Sylvania Electric, en date du 31 mai 1955, au sujet de la construction d'une ligne d'aqueduc de huit pouces, pour desservir son usine; le tout afin de satisfaire aux exigences de sa compagnie d'assurances. Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé à poser une conduite d'aqueduc de huit (8) pouces, sur la rue Marchand, de la rue Gobeil à l'usine de la compagnie Sylvania, le plus tôt possible, et aussi de poser les conduites d'égout, au cas où cela serait jugé nécessaire. ADOPTE.

J.-B.M.

ATTENDU qu'il est devenu urgent que la rue Marchand soit ouverte et continuée allant du côté nord-est vers le pont, afin de décongestionner le trafic de la rue DuPont;

ATTENDU que pour mettre à exécution ce projet, il sera nécessaire de traverser une partie du cimetière de l'église anglicane St.George;

ATTENDU qu'un relevé du lot P.40 du quartier Nord de la Ville de Drummondville a été préparé par l'arpenteur Armand St.Pierre, et suivant son certificat de location en date du 28 juin 1955 une superficie de 8,561 pieds carrés serait nécessaire à l'exécution de ce projet;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que demande à cette fin soit adressée aux administrateurs de l'église St.George, que copie de cette résolution leur soit adressée, et que le Docteur J.B. Michaud, Maire, soit autorisé d'aller les rencontrer avec autorisation d'en discuter à toutes fins. ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre de MM. Albert & Léo Corriveau, en date du 5 juillet 1955, avisant la Cité que des dommages sont causés au magasin de M. Albert Marier, par suite de la mauvaise condition du trottoir de la rue Marchand. Cette question est référée au gérant, pour étude et rapport.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Gordon Jack, en date du 29 juin 1955, réclamant des dommages à la Cité, à la suite d'un accident qui serait arrivé le 21 juin 1955, au coin des rues Brock et Cockburn. Cette question est référée au chef de police, pour enquête et rapport.

Il est proposé par l'échevin Denis Crépeau, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité installe des toilettes au marché public St.Joseph, qui seront ouvertes au public durant toute la semaine; soit 2 pour hommes, et 2 pour femmes. ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre de Drummond Business Forms, en date du 11 juillet 1955, par laquelle cette compagnie désire louer les troisième et quatrième étages de l'édifice occupé par Rayflex Fabrics of Canada Ltd. Il est proposé par l'échevin Émile Kobichaud, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité se déclare favorable à cette demande, en principe, à la condition toutefois que le rapport de l'ingénieur de la Cité soit favorable, les conditions de telle location devant être discutées avec la Compagnie et soumises de nouveau au Conseil. ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre de démission du greffier de la Cité, Me. Marcel Marier, en date du 11 juillet 1955, laquelle démission sera effective le 30 septembre 1955. Il est proposé par l'échevin Émile Kobichaud, secondé par l'échevin Ovide Boisjoli, que cette démission soit acceptée suivant les termes de ladite lettre du greffier. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que le Conseil de la Cité adresse au greffier, Me. Marcel Marier, ses remerciements pour les services qu'il a rendus à la Cité de Drummondville depuis 1934. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Denis Crépeau, que le Trésorier de la Cité soit autorisé à déboursier une somme de \$1,000.00 pour l'achat de livres à la Bibliothèque Municipale. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que le capitaine Conrad Proulx soit nommé chef de police.

En amendement, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Denis Crépeau, que cette nomination ne soit pas décidée pour le moment, mais que cette question soit étudiée plus à fond, en même temps que le cas du capitaine Larrivée.

Après discussion, du consentement de tous les membres du Conseil présents, il est décidé d'étudier de nouveau cette question, cette nomination devant se faire à la prochaine séance.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité accepte les réparations temporaires proposées par l'ingénieur Mejer, du Gouvernement Provincial, lors d'une rencontre de ce dernier avec les autorités de la Cité.

Et la séance est levée.

J. B. Michaud M.D.
Maire

Manuel...
Greffier.

COMITÉ

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 11 juillet 1955, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité recommande que la demande de M. Alexandre Bolduc, 105 rue St. Laurent, soit accordée suivant les termes de sa lettre du 11 juillet 1955; le tout à la satisfaction de l'ingénieur de la Cité, M. Bolduc se déclarant prêt à poser les tuyaux d'aqueduc, la Cité devant payer le coût des tuyaux.

Le comité recommande que l'ingénieur Emile Goulet soit engagé pour étudier le projet de construction d'une passerelle au-dessus du canal de la Southern Canada Power Co., ainsi que pour le projet de ré-ouverture de l'ancien chemin le long de la rivière, en direction d'Hemmings-Falls, y compris le redressement de ses courbes, l'ingénieur Goulet devant fournir des estimés au Conseil.

Le comité recommande que le salaire des employés de bureau de la Cité soit désormais comme suit:-

Elphège Simoneau,	\$ 60.00 par semaine;
J.D. Blais	55.00 " "
Majoric Dionne	65.00 " "
André Renaud	55.00 " "
Stephen Parent	50.00 " "
Thérèse Desrosiers	30.00 " "
Delle Montcalm	38.00 " "
Roland Tessier	90.00 " "

à partir du 1^{er} mai 1955 J.B.M.

J.B. 12

Le comité recommande que le capitaine Conrad Proulx soit engagé comme chef de police de la Cité, en remplacement du chef M. Maurice Vincent, au salaire de \$75.00 par semaine, plus une allocation de \$55.00 par mois pour son loyer.

Et la séance est levée.

J.B. Richard M.D.
.....
Maire

Maurice Vincent
.....
Greffier

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, EDDY PERREAULT, employé de bureau, domicilié au numéro 69, 6e avenue, dans la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier St.Jean-Baptiste, au siège numéro 1, lors de l'élection tenue le 16 juillet 1955, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté, fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Eddy Perreault
.....

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 21 juillet 1955.

Maurice Vincent
.....
Greffier de la Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, JOSEPH BIBEAU, tisserand, domicilié au numéro 34, 9e avenue, dans la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier St.Jean-Baptiste, au siège numéro 2, lors de l'élection tenue le 16 juillet 1955, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté, fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Joseph Bibeau
.....

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 21 juillet 1955.

Maurice Vincent
.....
Greffier de la Cité de Drummondville.

Le 21 juillet 1955.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue le jeudi, 21 juillet 1955, à huit heures p.m.; assemblée convoquée aux fins suivantes :-

- a) Assermentation des deux échevins du quartier St. Jean-Baptiste;
- b) Négociation d'une Convention Collective de Travail, re: arbitrage des policiers de D'Ville; nomination d'arbitre et agent d'affaires;
- c) Règlement modifiant la pesanteur des véhicules sur le pont; autres questions nécessaires et urgentes concernant le pont;

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Anselme Bachand, Robert Bernard, Antonio Baril, Wellie Cormier, Conrad Gagnon, Aimé Lamothe, Bernardin Leclair, Emile Robichaud, Armand Gauthier, Emile Pinard, Ovila Boisjoli, Denis Crépeau, Joseph Bibeau, et Eddy Perreault, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Le greffier procède à l'assermentation, comme échevins, de MM. Joseph Bibeau et Eddy Perreault.

Il est proposé par l'échevin Emile Pinard, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que M. Lavery soit nommé arbitre représentant la Cité de Drummondville sur le Tribunal d'arbitrage qui pourrait être constitué pour entendre le litige entre la Cité de Drummondville et l'Unité des Policiers, et que M. J.A. Matteau soit nommé agent d'affaires de la Cité. ADOPTE.

L'échevin Aimé Lamothe donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement numéro 424, concernant la pesanteur sur le pont, à l'effet de réduire cette pesanteur à dix (10) tonnes.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que la Cité de Drummondville accepte immédiatement l'offre du Ministère des Travaux Publics, contenue dans une lettre du 8 juillet 1955, adressée à M. Robert Bernard, de faire les réparations nécessaires à la substructure du pont, et de s'entendre avec la Dominion Bridge pour la réparation de la structure métallique; le tout tel que mentionné déjà dans une autre lettre du Ministère, en date du 8 novembre 1954. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Ovila Boisjoli, que demande soit faite au Gouvernement Provincial de payer les gardiens du pont et les employés qui pèsent les camions; les services rendus par ces employés étant de nature à profiter au Gouvernement Provincial en ce qu'ils assurent une meilleure protection des routes contre l'excès de pesanteur. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Pinard, secondé par l'échevin Emile Robichaud, qu'en réponse à la lettre de l'église St. George, en date du 18 juillet 1955, la Cité de Drummondville se déclare prête :-

1. à fournir un plan de l'emprise qui est nécessaire pour la continuation de la rue Marchand;
2. à construire un mur convenable entre la propriété de la Cité et celle de l'église St. George;
3. à payer une somme de \$5,000.00 pour l'exhumation des cadavres et l'inhumation desdits cadavres dans le nouveau cimetière des protestants, le transport des monuments et pierres tombales, et leur érection au nouveau cimetière.
4. à payer une somme de \$20,000.00 pour l'acquisition dudit terrain;

ADOPTE.

Et la séance est levée.

J.-B. Michaud M.D.
.....
Maire

W. Larocque
.....
Greffier.

Le 25 juillet 1955.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 25 juillet 1955, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Anselme Bachand, Antonio Baril, Wellie Cormier, Conrad Gagnon, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Emile Robichaud, Armand Gauthier, Emile Pinard, Ovila Boisjoli, Denis Crépeau, Joseph Bibeau, Eddy Perreault, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

J.B.M

Lecture est donnée du rapport de la dernière assemblée régulière tenue le 11 juillet 1955, du comité tenu le même jour, et de l'assemblée spéciale tenue le 21 juillet 1955:-

- 1.- Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Denis Crépeau, que les minutes soient acceptées, à la condition d'y inclure, à la suite de la résolution passée en comité le 11 juillet 1955, concernant l'engagement du capitaine Conrad Proulx comme chef de police, les mots suivants:- "et que le capitaine Adrien Larrivée soit engagé comme chef des pompiers."

En amendement, il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que les minutes soient acceptées telles que rédigées, et que la nomination d'un chef des pompiers ne soit pas décidée immédiatement, mais soumise à l'étude.

- 2.- Toujours au sujet des mêmes minutes, il est proposé par l'échevin Emile Pinard, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la résolution passée en comité le 11 juillet 1955, concernant le salaire des employés de bureau de la Cité, ne soit pas approuvée, et que le salaire desdits employés demeure le même, sauf pour le cas de André Renaud, salaire \$55.00; le cas de Thérèse Desrosiers, salaire \$30.00; Delle Montcalm, salaire \$38.00; et Roland Tessier, salaire \$70.00.

En amendement, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que la résolution du 11 juillet 1955, concernant les salaires des employés de bureau, soit adoptée telle que rédigée, au rapport du comité du 11 juillet 1955.

- 1.- Ont voté sur la première résolution concernant l'engagement d'un chef des pompiers :-

Pour l'amendement:- les échevins Eddy Perreault, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Conrad Gagnon, Anselme Bachand, Ovila Boisjoli, Wellie Cormier, Antonio Baril, et Emile Robichaud.

Contre l'amendement:- les échevins Armand Gauthier, Emile Pinard, Joseph Bibeau, et Denis Crépeau.

2. Ont voté sur la deuxième résolution concernant les salaires des employés de bureau :-

Pour l'amendement:- les échevins Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Anselme Bachand, Ovila Boisjoli, Wellie Cormier, Antonio Baril, et Emile Robichaud.

Contre l'amendement:- les échevins Armand Gauthier, Emile Pinard, Conrad Gagnon, et Denis Crépeau.

Les échevins Eddy Perreault et Joseph Bibeau déclarent ne pas voter sur cette question.

EN CONSEQUENCE, les minutes se trouvent donc adoptées telles que rédigées.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$78,613.52 au compte budget, et de \$11,182.97 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le Maire et par le Greffier.

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement numéro 418 concernant l'immeuble Ametex Limited.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le Trésorier soit autorisé à verser un octroi de \$1,800.00 à la Gendarmerie de Drummondville. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le Trésorier soit autorisé à verser un octroi de \$1,500.00 à L'Harmonie de Drummondville. ADOPTE.

Première lecture est donnée du règlement amendant le règlement numéro 424, à l'effet de réduire à 10 tonnes la pesantueur des véhicules circulant sur le pont.

J.B.M.
Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité fasse une entrée d'aqueduc pour M. Elphège Provencher, rue St.Jean. ADOPTE. *Elphège Provencher*

Il est proposé par l'échevin Denis Crépeau, secondé par l'échevin Ovila Boisjoli, que la table numéro 60 au Marché public, louée à Irénée Benoit, soit transférée à Eugène Lemonde, et que la table numéro 4, côté gauche, louée à Lionel Beausoleil, soit transférée à Rosaire Lemonde. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Ovila Boisjoli, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer un bail avec la Drummond Business Forms Ltd, pour la location par cette dernière du dernier étage de l'immeuble, propriété de la Cité, et louée pour une partie à la Rayflex Limited; ledit bail étant pour un prix de \$292.90 par mois, pour un terme de douze (12) mois, la locataire devant quitter les lieux sur un avis de 60 jours. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Denis Crépeau, que le Conseil rencontre les autorités de la Southern Canada Power Co., Ltd, pour discuter de l'ouverture de la rue Bérard, la continuation de la rue Marchand, la continuation du Boulevard St. Joseph, la construction d'une autre route sur la Rive Nord, et que le Conseil rencontre aussi les autorités du C.P.R., pour discuter la continuation de la rue St. Jean à St. Alfred, et aussi les autorités de la Canadian Celanese, pour discuter la continuation du Boulevard St. Jean. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que la Cité achète du Comité du Festival les drapeaux qui sont actuellement sur les arcs installés par ledit Comité. ADOPTE.

J.B.M.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que la Cie Bell Telephone soit autorisée à installer un système central de téléphone, à l'Hôtel de Ville, et à installer aussi un système d'appel général pour les pompiers réguliers de la Cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le Greffier soit chargé d'exprimer les sympathies des membres du Conseil de la Cité de Drummondville, à l'échevin Anselme Bachand, à l'occasion du décès de sa cousine, Dame Bergeron. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le Greffier soit chargé d'exprimer les sympathies des membres du Conseil de la Cité de Drummondville, à la famille J.L. Paillé, à l'occasion du décès de monsieur J.Lorenzo Paillé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le Greffier soit chargé d'exprimer les sympathies des membres du Conseil de la Cité de Drummondville, à la famille Roger Séguin, à l'occasion du décès de monsieur Roger Séguin, qui a été l'aviseur légal de la Cité durant plusieurs années. ADOPTE.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud M.D.
.....
Maire

J. Louis Blais.....
Greffier

C O M I T E

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 25 juillet 1955, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Delle Rose Seney; Delle Elodina Laurendeau, accepté pour 1 mois; Danielle Gauthier, enfant de Dame Raoul Gauthier; Jean et Lise, enfants de Ernest Fleury; Jacques, enfant de Onil Cloutier; et que les cas de Gaston, enfant de René Chandonnet, et Dame Alphonse Martel, soient refusés; les cas de Dame Percy Roadley et de Marcel, fils d'Almanzor Dionne, sont laissés en suspens.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud M.D.
.....
Maire

J. Louis Blais.....
Greffier

J.B.M.

Le 29 juillet 1955.

Assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, vendredi, le 29 juillet 1955, à huit heures p.m.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Eddy Perreault, Emile Pinard, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Conrad Gagnon, Antonio Baril, Ovila Boisjoli, Denis Crépeau, et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Il est proposé par l'échevin Emile Pinard, secondé par l'échevin Ovila Boisjoli, que M. Raymond Melançon, gérant, agisse comme secrétaire de cette assemblée, en l'absence du greffier, Me. Marcel Marier. ADOPTE.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée spéciale; assemblée convoquée aux fins suivantes :-

1. Adopter en première lecture le règlement modifiant le règlement numéro 418, re: Ametex;
2. Adopter en deuxième lecture le règlement modifiant le règlement numéro 424, concernant la pesanteur sur le pont;
3. Modifications à l'installation des toilettes au marché, installation de moustiquaires au marché;
4. Adopter résolution pour la pose de 300 pieds d'égoût et d'aqueduc sur la rue Ferland, coût estimé \$3,000.00, et 100 pieds d'égoût et d'aqueduc sur la rue Chassé, coût estimé \$800.00;
5. Proclamation de la Semaine de la Sécurité, du 1 au 6 août 1955.

Première lecture est donnée du règlement amendement le règlement numéro 418, concernant l'immeuble Ametex Limited.

Deuxième lecture est donnée du règlement numéro 426, amendement le règlement numéro 424, à l'effet de réduire la pesanteur des véhicules circulant sur le pont, à dix (10) tonnes.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Emile Pinard, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Denis Crépeau, secondé par l'échevin Ovila Boisjoli, que des soumissions cachetées soient demandées pour l'installation de la plomberie et du chauffage, concernant l'addition de toilettes au Marché St. Joseph; le tout suivant les plans et devis à être préparés par l'ingénieur de la Cité; et que six (6) moustiquaires soient installés aux portes du Marché St. Joseph. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Pinard, secondé par l'échevin Denis Crépeau, que demande soit adressée à M. l'inspecteur d'hygiène, le priant de défendre aux vendeurs sur le Marché St. Joseph de fumer dans leurs étaux. ADOPTE.

Règlement
no. 426

Pont
10 tonnes

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Ovila Boisjoli, que les travaux soient autorisés pour la pose de 300 pieds d'égoût et d'aqueduc sur la rue Ferland, lot numéro 156-184 du Canton de Grantham, dont le coût est estimé à environ \$3,000.00; ainsi que la pose de 100 pieds d'égoût et d'aqueduc sur la rue Chassé, dont le coût est estimé à \$800.00. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Emile Pinard, que la semaine du premier au six août 1955 soit proclamée "La Semaine de Sécurité." ADOPTE.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud M.D.
Maire

.....
H. Gauthier.....
gérant
Greffier.

Le 8 août 1955

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 8 août 1955, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Anselme Bachand, Robert Bernard, Antonio Baril, Wellie Cormier, Conrad Gagnon, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Armand Gauthier, Emile Pinard, Denis Crépeau, Joseph Bibeau et Eddy Perreault, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée du rapport de la dernière assemblée régulière tenue le 25 juillet 1955, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour, et aussi de l'assemblée spéciale tenue le 29 juillet 1955. Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Deuxième lecture est donnée du règlement numéro 427, amendant le règlement numéro 418, concernant l'immeuble AMETEX Limited. Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

L'échevin Denis Crépeau donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement numéro 171, concernant le marché public. (Règlement adopté antérieurement par Ville St. Joseph).

Règl. no. 427
re:
Ametex Ltd.

Il est proposé par l'échevin Denis Crépeau, secondé par l'échevin Emile Pinard, qu'un comité, formé des échevins Armand Gauthier, Antonio Baril, Denis Crépeau, et Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud, soit constitué pour étudier le nouveau règlement qui doit être adopté, concernant le marché public. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Southern Canada Power Co.Ltd, avisant la Cité qu'elle a fait application auprès de la Régie, pour l'installation d'une ligne de 48,000 volts, pour desservir la Compagnie Sylvania, et demandant l'autorisation de la Cité. ~~Cette question est laissée à l'étude.~~
Cité demande être refusé. J.B.S. M.M.

Il est proposé par l'échevin Emile Pinard, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que le Trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:-

Re: évaluation:-

GOULET & SAINT-PIERRE	\$ 600.00	
OMER RIOUX	475.00	
C. BROCHU	455.00	
A. LUPIEN	455.00	
ALONZO MALOUIN	455.00	
JEREMIE LAVIGNE	455.00	ADOPTE.

Lecture est donnée d'une copie de lettre du C.N.R., en date du premier août 1955, adressée à la Régie des Transports Fédérale, au sujet des barrières automatiques que le Chemin de Fer désire installer aux rues Hériot, Brock et Lindsay. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Pinard, que la Cité de Drummondville maintienne son opposition à l'installation de barrières automatiques, qu'elle renouvelle ses demandes auprès du Chemin de Fer C.N.R. et de la Régie, pour l'élimination des traverses à niveau actuelles, et que dans le cas où il serait nécessaire de le faire, que la Cité envoie des délégués devant la Régie. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre en date du 6 août 1955, de M. Romuald St.Cyr, 46, 14e avenue (St.Jean-Baptiste), demandant à la Cité de Drummondville d'envoyer des délégués officiels au Congrès du Crédit Social qui se tiendra à Québec, les 3, 4 et 5 septembre 1955. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Robert Bernard, que des délégués officiels de la Cité de Drummondville soient envoyés au Congrès du Crédit Social, toutes les dépenses étant cependant entièrement aux frais des délégués. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Gérard Bergeron, en date du 6 août 1955, au sujet du "Tour du St.Laurent Cycliste". Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$100.00 à cette Association, à titre d'octroi, et que la demande contenue dans ladite lettre soit accordée, à savoir:- "Présence des autorités municipales au stade, pour l'arrivée des coureurs, avec souhaits de bienvenue par le maire, ou son représentant; policiers disponibles pour ouvrir la voie aux cyclistes dans les rues où ils doivent passer; les services personnels du chef de police pour donner le signal du départ." ADOPTE.

J.B.M.

Lecture est donnée d'une lettre en date du 8 août 1955, de MM. Gérard Veilleux et J.A. Bourgeois, demandant la construction d'un trottoir sur le côté sud de la rue Des Peupliers, entre les rues Brock et Newton. Cette demande est référée à l'ingénieur, pour étude et rapport.

Il est proposé par l'échevin Emile Pinard, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer avec A. Fortin Construction Ltée, le contrat pour la construction de l'Ametex Limited. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Denis Crépeau, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que les certificats numéros 1 et 2, concernant les comptes dus à A. Fortin Construction Ltée, soient acceptés, en tenant compte cependant qu'ils devront être modifiées, la Cité retenant un montant de 15% au lieu de 10% sur le montant réclamé, et dans tous les cas, le paiement ne devant se faire que sur l'approbation du contrat par la Commission Municipale. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Robert Bernard, que le Greffier soit chargé de transmettre à la famille de l'Hon. Alcide Côté, Ministre des Postes, les sympathies des membres du Conseil de la Cité de Drummondville, à l'occasion du décès de l'Hon. Alcide Côté. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Denis Crépeau, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le gérant, M. Raymond Melançon, soit autorisé à demander des soumissions pour la prochaine séance, pour la construction de deux escaliers en fer forgé, avec rampe, au kiosque, en face de l'église St. Joseph, et aussi la construction d'un petit escalier en ciment conduisant à la tombe du Général Hériot, fondateur de la Cité. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le chef de police M. Conrad Proulx soit nommé chef des pompiers;

En amendement, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Emile Pinard, que le capitaine Adrien Larivée soit nommé sous-chef de police et sous-chef des pompiers, au salaire de \$80.00 par semaine; L'échevin Robert Bernard s'absente, et quitte son siège.

Ont voté pour l'amendement:- MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Emile Pinard, Joseph Bibeau, et Denis Crépeau.

Ont voté contre l'amendement:- MM. les échevins Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Conrad Gagnon, Anselme Bachand, Wellie Cormier, et Antonio Baril.

L'amendement est donc déclaré rejeté, et la proposition principale maintenue.

Antérieurement au présent vote, il avait été proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Robert Bernard, que le salaire du chef de police M. Conrad Proulx soit porté à \$80.00 par semaine, avec en plus son loyer, mais l'échevin Robert Bernard étant absent, l'échevin Eddy Perreault déclara retirer sa proposition.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que le salaire de Delle Thérèse Montcalm soit porté à \$48.00 par semaine, avec rétroactivité. ADOPTE.

J.B.M.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que les assurances sur la flotte des véhicules-automobiles de la Cité soient accordées à M. David Ouellet, suivant sa soumission, et que la Cité adopte le système de changer à tour de rôle de courtiers d'assurances, afin de donner à chacun sa part. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Denis Crépeau, secondé par l'échevin Emile Pinard, que la Cité achète 15 tables pour être installées à l'extérieur du Marché. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, que le gérant, M. Raymond Melançon, soit nommé comptable au service de la Cité de Drummondville, au salaire de \$5,000.00 par année, et que l'ingénieur de la Cité, en coopération avec le contremaître de la Voirie, soient chargés de la préparation des plans, des estimés, de l'exécution des travaux dont la Cité a besoin. Cette proposition n'est pas secondée.

Et la séance est levée.

J.-B. Michaud, M.D.
.....
Maire

Maurice Blais
.....
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 8 août 1955, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Delle Laurendeau, 1 mois de pension; Yvanhoe Nappert, 1 mois de loyer pour Antonio Brousseau; Nicole, enfant de Hector Boudreault, pension à domicile 1 mois; Yvette, fille de Dame Yves Chateaneuf; Dame Percy Roadley; Dame Veuve Ernest Lacharité; Dame Veuve Philias Marcotte; et que les cas suivants soient refusés:- Jean-Maurice Martin; Gaétan, fils de Lionel Tremblay; Dame Ferdinand Viens, et sa fille Lucie; Wilfrid Boucher.

Le comité recommande de faire faire des réparations à la couverture de l'immeuble Roessel, et que M. Emile Côté, plombier, soit autorisé à faire ces réparations à l'heure.

Et la séance est levée.

J.-B. Michaud, M.D.
.....
Maire

Maurice Blais
.....
Greffier

J.B.M.
Le 22 août 1955.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 22 août 1955, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Anselme Bachand, Wellie Cormier, Conrad Gagnon, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Emile Robichaud, Armand Gauthier, Emile Pinard, Ovila Boisjoli, Denis Crépeau, Joseph Bibeau, et Eddy Perreault, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.E. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée du rapport de la dernière assemblée régulière tenue le 8 août 1955, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur E. Omer Rioux, en date du 20 août 1955, étant sa soumission pour police d'assurances dite "Trains d'automobiles, ou flotte". Comme cette question a déjà été réglée, cette lettre est classée dans les archives de la Cité.

Le Conseil prend connaissance d'un plan préparé par MM. Goulet & St. Pierre, en date du 29 mars 1955, montrant la subdivision d'une partie des lots 159, 160a-91, du cadastre officiel du Canton de Grantham, relativement au cadastrage de la rue Pelletier, dans les limites de la Cité de Drummondville. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que ledit plan soit accepté. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance d'un plan et livre de renvoi relativement à la subdivision d'une partie du lot 162b du cadastre officiel du Canton de Grantham, représentant la subdivision de la rue Laferté, ainsi que la partie devant être vendue à Monsieur Frigon; livre de renvoi en date du 15 juin 1955, et plan en date du 30 mai 1955, livre de renvoi et plan préparés par MM. Goulet & St. Pierre. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que le livre de renvoi soit accepté tel que préparé, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer au nom de la Cité de Drummondville, et que le Maire et le Greffier soient aussi autorisés à signer le plan qui apparaît avec le livre de renvoi, plan concernant les mêmes terrains. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance du contrat de location des parcomètres entre la Cité de Drummondville et Duncan Parking Meters of Canada Ltd. Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat de location, au nom de la Cité de Drummondville. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance des soumissions reçues pour l'achat et l'installation de toilettes au Marché public, lesquelles soumissions se lisent comme suit:-

IRENEE BONIN	\$ 687.00
WIDEROD ROY	376.94
A. & R. BOLDUC	270.00
EMILE COTE	395.00

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le contrat soit accordé à A. & R. Bolduc, suivant les

J.S.M.

termes et conditions de sa soumission. ADOPTE.

Lecture est donnée de certaines soumissions reçues pour la construction d'escaliers, et l'installation d'une rampe en fer forgé, pour le kiosque du Parc Ste. Thérèse. *J.S.M.* Il est proposé par l'échevin Denis Crépeau, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le contrat soit accordé à Gérard Isabelle, pour le prix de \$350.00, les braquettes d'éclairage étant fournies sans frais additionnels; le tout suivant sa soumission écrite et plan annexé. ADOPTE.

Lecture est donnée de la lettre de l'ingénieur en chef du Ministère de la Santé, monsieur Théo.-J. Lafrenière, en date du 20 juillet 1955, adressée à Son Honneur le Maire, concernant le déversement des eaux résiduelles des pulperies qui sont situées sur les bords de la rivière St. François.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que demande soit adressée au Département des Pêcheries de la Province de Québec, à l'effet d'obliger les usines de pulpe, et autres, à récupérer leurs déchets, et que défense leur soit faite de les jeter dans la rivière St. François, et que copie de cette résolution soit envoyée au Dr. Prévost, professeur à l'Université de Montréal. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le 5 septembre 1955, jour de la Fête du Travail, soit proclamé fête civique. ADOPTE.

Lecture est donnée de la lettre de démission du capitaine Adrien Larrivée, en date du 10 août 1955. Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Emile Pinard, que cette démission soit acceptée. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que le Conseil de la Cité de Drummondville accepte les conditions suggérées par le gérant de la Cité, dans sa lettre du 15 août 1955, adressée au C.P.R., afin d'établir un parc de stationnement sur le terrain du C.P.R. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que l'échevin Emile Robichaud soit nommé maire-suppléant. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que demande soit faite à la Commission Scolaire de la Cité de Drummondville, à l'effet de déplacer une clôture, rue St. Édouard, afin de dégager une borne-fontaine à cet endroit; le tout aux frais de la Cité. ADOPTE.

Et la séance est levée.

J.-S. Robichaud
.....
Maire

Alfred H. Gauthier
.....
Greffier

J.B.M.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 22 août 1955, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité recommande que la Cité de Drummondville loue à la Bellarini Limitée une certaine partie du Garage Municipal, déjà choisie par cette compagnie, et que des réparations nécessaires soient faites au Garage Municipal, pour y loger cette compagnie.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Roch, fils de Dame Veuve Frank Chartier; Gilles, fils de Dame Paul-Émile Généreux; Dame Hector Milot; Dame Raoul Gauthier, pension à domicile, 1 mois; et que les cas suivants soient refusés:- Dame Bernadette D'Assylva, re: Diane; Paul-Émile Boisclair; Dame DeVarenes Boisvert.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud M.P.
.....
Maire

.....
Greffier.

ASSERMENTATION

Je, soussigné, GASTON MONTPLAISIR, ayant été nommé Greffier de la Cité de Drummondville, jure par les présentes que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mes connaissances et capacités.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Gaston Montplaisir
.....

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 14 septembre 1955.

.....
C.C.S.,
District d'Arthabaska.

J.B.M.

Le 12 septembre 1955.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 12 septembre 1955, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Anselme Bachand, Antonio Baril, Wellie Cormier, Conrad Gagnon, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Emile Robichaud, Armand Gauthier, Emile Pinard, Ovila Boisjoli, Denis Crépeau, Joseph Bibeau, et Eddy Perreault, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J. B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 22 août 1955, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$87,545.32 au compte budget, et de \$651.33 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le Maire et par le Greffier.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association du Camionnage du Québec Inc., en date du 6 septembre 1955, demandant à la Cité de révoquer son règlement numéro 424, limitant la pesanteur des véhicules sur le pont. Le Conseil charge le Greffier de répondre que les travaux ne sont pas tout-à-fait terminés, et qu'un avis de motion est donné d'un règlement amendant ledit règlement numéro 424.

L'échevin Armand Gauthier donne avis de motion d'un règlement à l'effet d'amender le règlement numéro 424, concernant la pesanteur des véhicules sur le pont.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Antonio Melançon, en date du 12 septembre 1955, demandant à la Cité l'autorisation de se servir d'une cloche appartenant au refois à la municipalité de St. Jean-Baptiste, cloche qui lui est nécessaire pour ses séances de lutte et de boxe. Comme monsieur Moquin réclame aussi cette cloche, il est alors proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que cette cloche soit vendue à l'enchère, au plus haut et dernier enchérisseur, et que des soumissions soient demandées pour la séance du 26 septembre 1955, la Cité ne s'engageant cependant à accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions. ADOPTE.

J. B. M.

Lecture est donnée d'une lettre de Drummondville Hockey Club, en date du 1 septembre 1955, demandant un octroi de \$2,000.00. Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin David Cormier, que le Trésorier soit autorisé à verser à Drummondville Hockey Club ladite somme de \$2,000.00, à titre d'octroi, montant payable en janvier 1956. ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre de T.V. Télé-Communication(Drummond) Inc., en date du 12 septembre 1955, demandant l'autorisation d'installer dans les rues de la Cité, des poteaux près de ceux de la Southern Canada Power Co., et du Bell Telephone, pour leur système de retransmission. Après étude, le Conseil suggère de laisser cette question en suspens pour le moment, et de permettre à la Société de faire une installation temporaire de certains poteaux, afin de permettre au Conseil de juger du bien-fondé de cette requête de la Société. ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre du Tour Cycliste du St.Laurent, en date du 12 septembre 1955, demandant un octroi. Il est proposé par l'échevin Émile Robichaud, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$50.00, à titre d'octroi. ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre de La Fraternelle, en date du 30 août 1955, se plaignant de certaines difficultés avec leurs égouts. Il est proposé par l'échevin Wallie Cormier, secondé par l'échevin Ovide Boisjoli, que l'ingénieur soit chargé de faire un nouveau service d'entrée pour égouts à la Fraternelle. ADOPTÉ.

L'échevin Joseph Bibeau demande au Conseil de prendre les mesures nécessaires pour remédier au mauvais état des égouts dans cette partie de la municipalité appelée autrefois St.Jean-Baptiste. Le Conseil charge le Gérant d'obtenir les plans de ces égouts, et de donner les instructions nécessaires à l'ingénieur, afin d'appliquer les mesures les plus appropriées, et les plus urgentes.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité de Drummondville, un contrat de vente à M. Alfredo Savoie, pour la propriété étant le numéro de cadastre 23 du quartier Est de la Cité de Drummondville, propriété que M. Savoie détient en vertu d'un bail à loyer avec promesse de cession conditionnelle, M. Savoie ayant acquitté tous les montants dus à la Cité sur cette propriété. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Wallie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le contrat d'engagement de M^{rs}. Goulet & Saint-Pierre, pour étudier le projet de construction d'une passerelle au-dessus du canal de la Southern Canada Power Co., ainsi que pour la ré-ouverture de l'ancien chemin le long de la Rivière, tel qu'adopté par résolution du 11 juillet 1955, soit résilié. ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre des Missionnaires Lafques de Notre-Dame, en date du 3 septembre 1955, demandant une exemption de taxe pour leur propriété située à 153 rue Lindsay. Le Conseil recommande que cette propriété soit déclarée non imposable.

Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat d'achat et servitude avec M. Philippe Archambault. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de Jeunesses Musicales du Canada, en date du 12 septembre 1955, demandant un octroi. Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Willie Cormier, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$100.00 à titre d'octroi, à souscrire une page d'annonce au coût de \$50.00, et qu'autorisation leur soit donnée de tenir un tag-day. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Antonio Baril, que des soumissions soient demandées par le Gérant, pour l'achat par la Cité d'au-moins 500 cordes de bois de chauffage, les soumissionnaires devant spécifier la qualité, la longueur, conditions de livraison. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Ovila Boisjoli, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$1,000.00 à titre d'octroi, à la Ligue de Hockey Junior. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que la Cité se déclare favorable à la demande de la Cie de Transport Provincial, concernant l'établissement d'un service rapide, par autobus, sur la route 9, entre Québec et Montréal. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que MM. Auguste Jacques, Joseph Perreault, Joseph Cournoyer, gardiens au Garage Municipal, soient remerciés de leurs services. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que M. Alex. Marchand soit engagé comme constable, M. Rosaire Simoneau comme cadet, dans le corps de police de la Cité, et qu'afin de dissiper tout doute qui pourrait s'élever sur l'existence du contrat d'engagement de M. Robert Lamothe dans le corps de police, vu que ce dernier ne s'est pas rapporté, à la connaissance du Conseil, avant l'expiration du congé qui lui avait été accordé, que M. Robert Lamothe continue d'agir comme constable à l'emploi de la Cité de Drummondville, avec les mêmes droits et privilèges, et obligations, qu'il avait avant l'obtention dudit congé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Pinard, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que les constables Germain Rousseau et Roméo Martineau soient promus capitaines dans le corps de police de la Cité. ADOPTE.

l'échevin

Il est proposé par Emile Robichaud, secondé par l'échevin Antonio Baril, que Gaston Montplaisir soit engagé comme greffier de la Cité de Drummondville, à temps complet, au salaire de \$3,800.00 par année. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Willie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril que l'ingénieur soit autorisé à tirer les lignes sur la rue St-Henri, près de chez monsieur Sénécal, et à construire environ 75 pieds de trottoir sur la rue St-Alfred, au coût approximatif de \$115.00. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Willie Cormier, que l'ingénieur soit autorisé à construire un trottoir sur la rue Desforges, au coût approximatif de \$788, pourvu toutefois que toutes les servitudes des propriétaires riverains soient données à la Cité et les contrats signés. ADOPTE.

Le montant de \$1,000.00 est en payables
 à desquelles, au prorata des droits de portier
 W.W.M.

X

J.B.M.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 12 septembre 1955, tous les membres du Conseil, sauf les échevins Robert Bernard et Emile Robichaud, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée d'une lettre de Dame Joseph Larocque, 787 rue St.Pierre, en date du 4 septembre 1955, demandant que son établissement soit exempt de taxes municipales, étant donné qu'elle garde des enfants anormaux qui sont placés chez elle par le Gouvernement. Cette question est laissée à l'étude.

Lecture est donnée d'une lettre de Le Jeune Commerce de Drummondville, en date du 6 septembre 1955, demandant les services d'un policier, ou d'un gardien de nuit, lors de l'Exposition Industrielle et Commerciale, qui sera tenue à l'arena Drummond, les 15, 16 et 17 septembre 1955. Le comité recommande que cette demande soit accordée.

Lecture est donnée d'une lettre de la Corporation Municipale de St. Simon de Drummond, en date du 8 septembre 1955, demandant des nouvelles au sujet du projet d'annexion de St.Simon. Cette question est laissée en suspens.

Le comité recommande que le compte au montant de \$39.14, dû pour dommages causés à Drummond Transit Co., soit payé à cette compagnie.

Le comité recommande que le compte au montant de \$1,300.00, dû à MM. Goulet & St.Pierre, pour la confection de plans, soit approuvé et payé.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à rembourser une somme de \$140.00 à L'Harmonie de Drummondville, pour salaires payés par L'Harmonie, lors de la réception de l'Hon. Vincent Massey.

Le comité recommande que le Gérant soit autorisé à couper certains arbres au Parc Geron, au terminus Autobus D'Ville Ltée, en face de la Butterfly Co., et sur la rue Duchesne.

Le comité recommande que la demande de Williams-Thomas Lt., d'ériger certains panneaux-réclamés, sur le Boulevard Bennard, soit accordée.

Le comité recommande que le Conseil adresse à Mgr. Demers, curé de la paroisse St.Joseph, les plus sincères félicitations des membres du Conseil de la Cité de Drummondville, à l'occasion de ses noces d'or dans le Sacerdoce.

Le comité recommande que le Greffier soit chargé d'exprimer à Mgr. Demers, curé de la paroisse St.Joseph, les plus sincères sympathies du Conseil de la Cité de Drummondville, à l'occasion du décès de son frère.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Marie-Reine et Francine, enfants de Adrien Lauzière; Nicole, enfant de Hector Boudreault; Jean Simard; Marcel, enfant de Dame Almanzor Dionne, pension à domicile pour un mois; Réel, enfant de Raymond Hince; Gilbert, enfant de Henri Poirier, pension à domicile pour trois mois; Dame Jean-Claude Gauthier; Hervé St.Cyr; Suzanne, fille de Dame Veuve Lionel Houle, pension à domicile.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient refusés:- Delle Liliane Desmarais; Carmen, enfant de Dame Veuve Aimé Laplante; Dame Veuve Elphège Pellerin; Delle Madeleine Fontaine; Dame Félicien Dauphinais; Dame Yves Viens.

Et la séance est levée.

J.-B. Michaud M.D.
Maire

Armand Gauthier...
Greffier.

Le 26 septembre 1955.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 26 septembre 1955, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Anselme Bachand, Antonio Baril, Wellie Cormier, Conrad Gagnon, Bernardin Leclaire, Emile Robichaud, Armand Gauthier, Emile Pinard, Denis Crépeau, Joseph Bibeau, et Eddy Perreault, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du rapport constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 12 septembre 1955. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que ce rapport soit approuvé, sauf la résolution concernant l'octroi accordé à la l'Association dite "Tour du St. Laurent", ledit octroi étant porté à \$100.00 au lieu de \$50.00. ADOPTE. L'échevin Emile Pinard se déclare toutefois dissident quant à l'augmentation de cet octroi accordé à l'Association "Tour du St. Laurent."

Lecture est donnée des soumissions reçues pour la vente d'une cloche, appartenant autrefois à la municipalité de St. Jean-Baptiste. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Denis Crépeau, que ladite cloche soit louée à raison d'UN DOLLAR (\$1.00) par année, à M. Georges Moquin faisant affaires sous le nom de "Gymnase Moquin", la Cité se réservant toutefois le droit d'annuler ledit bail en aucun temps, et de reprendre ladite cloche sur simple demande verbale.

En amendement, il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que ladite cloche ne soit pas louée, et qu'elle demeure entre les mains de la Cité.

Ont voté pour l'amendement:- MM. les échevins Eddy Perreault, Emile Pinard, Bernardin Leclaire, et Conrad Gagnon;

Ont voté contre l'amendement:- MM. les échevins Armand Gauthier, Anselme Bachand, Joseph Bibeau, Denis Crépeau, Wellie Cormier, Antonio Baril, et Emile Robichaud.

Ladite cloche sera donc louée à M. Georges Moquin, aux conditions mentionnées plus haut. ADOPTE.

J. B. M.


Lecture est donnée des soumissions reçues pour l'achat de bois de chauffage; lesdites soumissions sont référées au Gérant, pour étude et rapport.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$91,202.38 au compte budget, et de \$1,131.51 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que les comptes mentionnés sur ladite liste, ainsi que les comptes suivants:-

GOULET & St. PIERRE	\$ 600.00	
SOUTHERN CANADA POWER Co. Ltd, (capital)	681.21	Redressement, Rive Nord.
ATELIER ISABELLE ENRG.	396.55,	

soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. Ladite liste est signée séance tenante par le Maire et par le Greffier.

Il est proposé par l'échevin Denis Crépeau, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité de Drummondville appuie la campagne du Maire de la Cité de Montréal, campagne inaugurée contre les livres, revues, journaux immoraux. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Eglise St. George, en date du 19 septembre 1955, avisant la Cité qu'elle refuse de consentir la vente d'une certaine partie de son terrain, pour l'ouverture de la rue Marchand. Il est proposé par l'échevin Emile Pinard, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que des démarches soient continuées pour l'ouverture de la rue Marchand. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que les services de M. Monty soient retenus, afin d'obtenir son opinion sur l'opportunité de l'ouverture des rues Marchand, Boulevard St. Joseph, et Berard. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que la Cie Neon, de Montréal, soit autorisée à déménager l'enseigne Neon de Drummond Electric Nadeau, les frais étant répartis dans la proportion de 60% pour la Cité, et 40% pour M. Nadeau. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité ratifie les travaux de pose de deux puisards au coin des rues Gobeil et Turcotte. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que l'ingénieur soit autorisé à faire une entrée d'égoût sur la rue Lindsay, pour desservir la United Church. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que la Cité approuve les modifications faites au cadastre des propriétés de la Cité et de Philippe Archambault, au coin des rues Brock et Berard, suivant le plan préparé par MM. Goulet & St. Pierre. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que M. O. Bolduc soit autorisé à faire les travaux nécessaires pour ajouter un circuit séparé pour le chauffage du Garage Municipal. ADOPTE.

J.B. 174.
 Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que les travaux suivants soient autorisés :-

- Trottoir:- rue Laurier, 75 pieds, côté ouest;
 rue St.Pierre, côté ouest, de Cormier à Rivière Noire;
 rue St.Alfred, côté ouest, de Pelletier à Ringuet;
 rue Robins, côté est, de Brock à Newton;
- Pavage :- rue Brock, de Des Peupliers à St.Georges; pavée entièrement;
 rue Turcotte, entre Ringuet & Gobeil;
 rue Robins, entre Brock et Newton.

ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que l'ingénieur soit autorisé à construire une passerelle sur le canal de la Rivière St.François, suivant les nouveaux estimés de l'ingénieur. ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une requête de certains contribuables domiciliés dans le quartier St.Jean-Baptiste, demandant à la Cité de prendre les dispositions nécessaires pour améliorer le système d'égouttement de cette partie de la Cité. Cette requête est laissée en suspens, pour étude, et pour avoir aussi le rapport de l'ingénieur.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que l'ingénieur soit autorisé à faire le pavage en asphalte sur la rue St.Georges, sur une distance d'environ 400 pieds, en partant du Boulevard St.Joseph en direction de la rue Gobeil. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que des réparations soient effectuées au Garage St.Jean-Baptiste, au coût estimé de \$200.00, pour y remiser le camion de la Défense Civile. ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, que demande soit faite au Département de la police de bien vouloir surveiller les théâtres, les grills, et les tavernes, afin que les lois soient bien suivies.

Il est proposé par l'échevin Emile Pinard, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, qu'un vote de remerciements soit adressé à Me. Marcel Marier, greffier de la Cité, pour les services qu'il a rendus à la Cité. ADOPTÉ.

Et la séance est levée.

J.B. Robichaud M.D.

Maire

Emile Pinard

Greffier

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 26 septembre 1955, tous les échevins, sauf l'échevin Anselme Bachand, qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité recommande que les échevins Eddy Ferreault et Joseph Bibeau soient nommés membres du Comité du Marché Public.

Le comité recommande que le salaire de M. Raoul Houde soit porté à \$43.00 par semaine.

Le comité recommande que le Tréscrier soit autorisé à verser une somme de \$10.00 par semaine, à Dame Patrick Vigneault, pour monsieur Grenier.

Le comité prend connaissance d'une lettre de l'échevin Robert Bernard demandant des explications au sujet d'un compte au montant de \$3,500.00, payé à Me. René Marceau, pour services professionnels, compte qui, selon lui, serait exagéré.

Le comité prend aussi connaissance de la réponse du Gérant, M. Raymond Melançon, à M. Robert Bernard.

Le comité recommande alors que le paiement du compte de Me. René Marceau, au montant de \$3,500.00, qui a déjà été payé, soit ratifié.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Dame Jean-Paul Desroches, 15 jours; Rémi, enfant de Oscar Hamel, pension à domicile, deux mois; Dame Renaud Jutras, pension à domicile, deux mois; Delle Flodina Laurendeau, pension à domicile, deux mois; Nicole, enfant de Dame Veuve Ernest Rousseau; Aline, enfant de François Larterre, pension à domicile;

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient refusés:- Dame Albert Caya; Dame Jules Landry; Sylvie, enfant de Jules Savard; Stephen Duval; Dame Antoine Parent; Maurice, enfant de Gérard Forget; René et Louissette, enfants de Gaston Senneville; Lucienne Perras, soeur de Dame Veuve Georges Delcourt; Dame Arthur Fontaine; Dame Aline-Aimé Laplante; Raymond Cadotte.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud M.D.
.....
Maire

J. Duplessis
.....
Greffier

J.B. Michaud

le 4 octobre 1955

Procès-verbal et rapport d'une assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue ce 4 octobre 1955, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des séances de ce Conseil.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perréault, Emile Pinard, Aimé Lamothe, Bernardin Leclaire, Conrad Gagnon, Anselme Bachand, Joseph Bibeau, Denis Crépeau, Ovila Boissjoli, Wellie Cormier, Antonio Baril, Robert Bernard, Emile Robichaud, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée ainsi que du certificat constatant sa signification a tous les membres du Conseil. Voici les items à l'agenda de cette assemblée spéciale:

- 1 - Echange de l'automobile accidenté du département de la Police;
- 2 - Décider des arrangements à faire pour le travail d'installation des parcomètres;
- 3 - Acceptation des conditions proposées par Canadian Pacific Railways au sujet du terrain de stationnement;
- 4 - Autoriser l'achat de l'équipement pour compléter la troisième auto radio-police;
- 5 - Etude des propositions d'achat de la propriété Demers, angle Lindsay-Brock-Blvd. Mercure;
- 6 - Achat de la machine à polygraphier Kerr-Ellams
- 7 - Engagement d'un nouveau contremaître des travaux municipaux;
- 8 - Compléter l'installation des lumières au garage municipal;
- 9 - Achat d'un chauffe-eau et des contrôles pour le garage municipal, si nécessaire;
- 10 - Achat des contrôles, d'un bruleur à l'huile et des réservoirs pour le garage municipal;
- 11 - Nomination de délégués au Congrès de l'A.P.I. à Québec du 27 au 29 octobre 1955.

Après lecture faite de différentes soumissions reçues des garages: Pinard & Pinard Ltée, \$1550.00; Daneau & David Ltée, \$800.00 et \$1300.00; St Jacques Automobile Enrg. \$1241.95 et \$1500.00; Desmarais Automobile Ltée, \$1300.00

2
J.A.M.


il est proposé par l'échevin Emile Pinard, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que la Cité achète un automobile de Marque Dodge V8, de modèle 1956, du Garage Deneuve & David Ltée au prix de \$1300.00 en plus du char accidenté.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que la Cité laisse à la Cie J.C.Blouin & Fils Inc. de Cap de la Madeleine, le soin d'installer les parcomètres dans les différentes rues de Drummondville, d'après le détail et les spécifications indiquées au contrat.

ADOPTE .

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Denis Crépeau, que la Cité accepte les conditions proposées par le Canadian Pacific Railways dans sa lettre en date du 27 septembre 1955, signée par Mr. F.A. Pouliot, surintendant général, au sujet de l'établissement d'un parc de stationnement sur le terrain de cette compagnie, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer un bail à cet effet.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Ovila Boisjoli, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Cité achète l'équipement nécessaire pour compléter la troisième voiture de radio-police.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que, pour faire suite aux démarches déjà entreprises dans cette affaire, un montant de \$23,000.00 soit offert pour l'achat de la propriété Demers (maison et trois lots).

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que la Cité achete une machine à polygraphier de marque Kerr-Ellams, modèle m-100, au prix établi par cette compagnie dans sa lettre du 26 septembre 1955.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que l'engagement d'un nouveau contremaître des travaux municipaux soit laissé à l'étude.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire,

secondé par l'échevin Emile Pinard, que l'installation des lumières au sous-sol du garage Municipal soit complétée.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclaire, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que le chauffe-eau au garage Municipal soit remplacé si nécessaire, apres examen, et que des contrôles soient achetés.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Bernardin Leclaire, que des contrôles soient achetés pour la fournaise du garage municipal et que l'achat de bruleurs à l'huile et réservoirs pour cette meme fournaise soit remis à plus tard pour étude.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Antonio Baril, que MM. les échevins Emile Robichaud et Anselme Bachand soient délégués de la Cité au Congres de l'Association Professionnelle des Industriels qui se tiendra à Québec du 27 au 29 octobre prochains.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

J. B. Michaud
.....
Maire

[Handwritten signature]
.....
Greffier

J.B.M.
le 11 octobre 1955.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi le 11 octobre 1955, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Anselme Bachand, Antonio Baril, Robert Bernard, Wellie Cormier, Conrad Gagnon, Bernardin Leclerc, Emile Robichaud, Armand Gauthier, Emile Pinard, Denis Crépeau, Eddy Perreault, Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire J. B. Michaud.

Lecture est donnée des minutes de l'assemblée régulière du 26 septembre 1955. Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que les minutes de cette assemblée soient approuvées, l'échevin Robert Bernard, se déclarant toutefois dissident quant au paiement du compte pour honoraires de Me René Marceau. Pour ce qui regarde l'expropriation du cimetière protestant, MM. les échevins Armand Gauthier, Robert Bernard, recommandent que la Cité demande une opinion légale de Me Gaston Ringuet à ce sujet et obtienne aussi un aperçu du coût approximatif des procédures en expropriation.

ADOPTE.

Lecture est donnée des minutes de l'assemblée spéciale tenue le 4 octobre 1955. Sur proposition de l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Emile Pinard, ces minutes sont adoptées tel quel.

Le gérant de la Cité M. Raymond Mélançon prend alors la parole afin de répondre à certaines critiques formulées à son endroit. Il termine en remettant au greffier sa lettre de démission.

Il est alors proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Emile Pinard, que M. Mélançon soit invité à continuer ses services jusqu'à la fin du présent terme, soit jusqu'en février prochain. En contre-proposition, il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la démission de M. Raymond Mélançon comme gérant de la Cité soit acceptée, devenant effective le 22 octobre 1955.

ONT VOTE POUR LA PROPOSITION PRINCIPALE: - MM. les échevins Anselme Bachand, Conrad Gagnon, Bernardin Leclerc et Emile Pinard.

5
C.D.B.10

ONT VOTE POUR L'AMENDEMENT:- MM. les échevins Wellie Cormier, Antonio Baril, Armand Gauthier, Eddy Perreault, Denis Crépeau, Emile Robichaud et Robert Bernard. L'échevin Joseph Bibeau s'abstient de voter.

L'amendement est donc adopté acceptant la démission de M. Raymond Mélançon comme gérant de la Cité.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Antonio Baril que l'engagement d'un nouveau gérant soit laissé à l'étude et que, dans l'intervalle, l'ingénieur de la Cité soit prié de prendre en main la surveillance des travaux municipaux en collaboration avec le Comité de la Voirie.

ADOPTE.

Il est pris connaissance d'une résolution de la Municipalité des Cantons de Grantham-Ouest, en date du 3 octobre 1955, demandant à la Cité son aide pour étendre les levées de la décharge du cours d'eau Mastaf - Lemire, décharge qui est située à proximité des terrains de la Cité. Décision est remise à la prochaine séance afin d'obtenir plus de détail sur cette demande.

Lecture est faite d'un rapport du chef de police au sujet d'une signalisation lumineuse de circulation installée à l'intersection des rues Blvd St-Joseph, Celanese, Cartier et rue privée de la Compagnie Celanese. Apparemment ce signal ne donnerait pas satisfaction aux automobilistes et serait même une source de mécontentement, sans compter qu'il peut être la cause d'accident. Il est alors proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le chef de police, l'ingénieur de la Cité et M. O. Bolduc, électricien, soient priés de faire enquête à ce sujet et d'installer des lumières de signalisation horizontales et aussi une cinquième lumière si le rapport est favorable à cet addition.

ADOPTE.

En rapport avec le même sujet il est proposé par l'échevin Denis Crépeau, secondé par l'échevin Emile Pinard, qu'une lumière de circulation "flash jaune" soit installée sur la rue Blvd St-Joseph à l'intersection de la rue Du Moulin et qu'une lumière de signalisation "flash rouge" soit installée sur la rue Du Moulin à la même intersection.

ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Commission Municipale de Québec informant la Cité que son règlement d'emprunt No. 418, modifié par le règlement No. 427, pour un montant de \$125,000. a été approuvé.

On recommande, cependant de modifier la cédule "A" de ce règlement par la cédule suivante.

8
J.B.A.
Règlement No. 418 (427)

1956	\$	4,000
1957		4,000
1958		4,000
1959		5,000
1960		5,000
1961		5,000
1962		5,000
1963		6,000
1964		6,000
1965		6,000
1966		6,000
1967		6,000
1968		7,500
1969		7,500
1970		7,500
1971		7,500
1972		8,000
1973		8,000
1974		8,500
1975		8,500

\$ 125,000

Avis de motion est donc donné par l'échevin Bernardin Leclerc aux fins d'emander la cédule "A" du règlement No. 427.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Antonio Baril, qu'autorisation soit demandée à la Commission Municipale de Québec, à l'effet que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale, par billet promissoire une somme n'excédant pas \$125,000. en acompte sur règlement No. 427 de la Cité de Drummondville, autorisant un emprunt du même montant; que le maire et le trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque Provinciale, au fur et à mesure des besoins jusqu'à concurrence de la somme de \$125,000. le montant de cet emprunt devra être remboursé lors de la vente des obligations à être émises en vertu du dit règlement No. 427. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie du montant ainsi emprunté, et emprunter de nouveau jusqu'à la date de la vente des dites obligations par billet promissoire pourvu que le montant total des dits emprunts n'excède jamais la somme de \$125,000., et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser ces emprunts.

ADOPTÉ.

Lecture est faite d'une lettre sous la signature de M. Pierre Turcotte qui demande de déroger à l'article 31 du règlement No. 425 afin

7
J.-A.-M.

d'obtenir de la Cité le privilège de déménager une maison dans les rues de la Cité. Avis de motion est donné par l'échevin Antonio Baril aux fins d'amender l'article 31 du règlement No. 425.

Avis de motion est donné par l'échevin Emile Pinard aux fins d'amender l'article 73 du règlement No. 377 concernant la construction d'escaliers extérieurs dans les limites de la Cité.

Lecture est faite d'une lettre de la Revue Relations de Montréal dans laquelle on explique qu'un droit de licence de \$50.00 a été payé à la Cité afin d'être autorisé à solliciter des abonnements à Drummondville. Des circonstances imprévues ont empêché les solliciteurs de vendre des abonnements. L'administration de cette revue propose que la Cité consente une annonce dans la Revue Relations, annonce qui serait gratuite et que le dépôt de \$50.00 dollars soit remboursé.

Il est proposé par l'échevin Emile Pinard, secondé par l'échevin Anselme Bachand que la Cité de Drummondville consente une annonce d'un quart de page dans la Revue Relations, pour prix de la licence et que le montant de \$50.00 appliqué en dépôt soit remboursé.

ADOPTE.

Lecture est faite d'une lettre de M. Arthur Dussault, 461 rue Breck, dans laquelle M. Dussault réclame à la ville une partie de terrain indiquée dans un contrat avec la Cité. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Antonio Baril que cette réclamation soit référée à l'avocat Ringuet pour avis légal.

ADOPTE.

Lecture est faite d'une lettre de la Chambre de Commerce du comté de Drummond suggérant à la Cité d'employer l'argent perçu dans les parcomètres à l'aquisition de terrains de stationnement. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité emploie les argents perçus dans les parcomètres à l'aquisition de terrains de stationnement dans le voisinage immédiat des rues où ces parcomètres sont installés.

ADOPTE.

Lecture est faite d'une lettre de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond contenant un modèle d'enveloppe publicitaire de la Cité de Trois-Rivières. Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Emile Pinard, que la Cité fasse imprimer un motif publicitaire au dos de ses enveloppes de correspondance en autant que la chose est possible actuellement.

ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de Me Antoine Biron dans laquelle il avise la Cité qu'il produira contre elle une réclamation en

J.B.M.
faveur de son client M. Cléoman Hyland. Le gérant de la Cité informe le Conseil que la police d'assurance-responsabilité couvre entièrement tous dommages matériel ou corporel qui pourraient être causés par les employés de la Cité à autrui.

Lecture est donnée d'une lettre de la Compagnie Maxwell Cummings & Sons, de Montréal, dans laquelle ces Messieurs demandent à la Cité le privilège d'un droit exclusif pour la construction et le développement d'un centre d'achat sur les terrains faisant front au Blvd St-Joseph et limités des autres côtés par les voies ferrées du C.N.R. et du C.P.R.

Après lecture d'une lettre de la Chambre de Commerce qui s'objecte à ce projet, il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la demande de la Compagnie Maxwell Cummings & Sons aux fins d'avoir le privilège de construire et développer un centre d'achat sur les terrains faisant front au Blvd St-Joseph et limités des autres côtés par les voies ferrées du C.N.R. et du C.P.R. soit refusée, et que cette zone soit considérée comme réservée pour des fins industrielles.

ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Compagnie Sylvania Electric Ltée, dans laquelle celle-ci demande à la Cité d'accorder à la Southern Canada Power l'autorisation d'installer une ligne de 48,000 volts, cette ligne étant devenue nécessaire par suite de l'agrandissement de la Cie Sylvania et de l'installation d'une nouvelle sous-station de 48,000. Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le greffier soit autorisé à répondre à la Compagnie Sylvania Electric Ltée que la Cité ne s'objecte pas à ce qu'une ligne de 48,000 volts soit installée par la Southern Canada Power afin d'alimenter la sous-station de la Sylvania Electric à la condition que cet installation ne lèse en aucune façon les propriétaires attenants à cette ligne. De toute façon la Cité se soumettra à la décision qui sera rendue par la Régie Provinciale d'Electricité sur cette question.

ADOPTE.

Lecture est faite d'une lettre incluant une résolution d'une assemblée du Conseil Municipal de St-Simon de Drummond adoptée à sa séance du 5 octobre 1955. Cette résolution demande à la Cité de Drummondville une réponse définitive concernant l'acceptation ou le refus d'annexer la Municipalité de St-Simon de Drummond. Le greffier est prié de répondre que cette question est encore à l'étude.

Il est proposé par l'échevin Emile Pinard, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que les dépenses de MM. Emile Robichaud

J. B. M.
[Signature]

et Anselme Bachand, tous deux délégués de la Cité au Congrès de l'A.P.I. qui se tiendra à Québec du 27 au 29 octobre 1955, soient assumées par la Cité.

ADOPTE.

Il est décidé par le Conseil de déléguer officiellement MM. les échevins Emile Robichaud, Denis Crépeau, Antonio Baril, Aimé Lamothe, Anselme Bachand, ainsi que M. André Brière, ingénieur de la Cité, à Montréal, mardi le 18 octobre afin que ces derniers rencontrent les autorités de la Southern Canada Power.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité verse un acompte de \$500.00 au club de hockey dirigé par M. Hurtarbis, à même le montant déjà voté à ce club.

ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que le compte de \$400.00 pour honoraires de l'architecte Paul Labranche soit payé.

ADOPTE.

Lecture est faite du rapport et Etat financiers de la Municipalité de St-Jean-Baptiste au 25 juin 1955.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Denis Crépeau, que le rapport de l'état financier de la Municipalité de St-Jean-Baptiste au 25 juin 1955, tel que préparé par les comptables Corriveau et Ostiguy, soit accepté, sujet cependant aux modifications et rajustements nécessaires quant aux arrérages dus sur la taxe d'eau.

ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de Mme T.L. Surprenant dans laquelle celle-ci demande à la Cité d'installer un tuyau de deux pouces pour un entrée d'eau pour alimenter l'agrandissement qu'elle fait présentement à l'usine Eastern Paper Box Co. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Emile Pinard, que la demande de Mme T.L. Surprenant telle que contenue dans sa lettre du 5 octobre soit accordée.

ADOPTE.

Première lecture est donnée du règlement No. 428 amendant le règlement No. 171 passé par Ville St-Joseph, Co. Drummond et concernant le Marché Public.

Lecture est donnée d'une lettre circulaire de la Ligue de Sécurité de la Province de Québec dans laquelle on demande à la Cité une souscription. Il est répondu que la Cité a déjà donné une souscription à la Ligue de Sécurité locale et le greffier est prié de rédiger une réponse dans ce sens.

Lecture est donné d'une lettre circulaire de la Commission d'Assurance Chômage relativement à l'assurabilité des agents de police municipaux. Le tout est laissé en suspens pour étude.

Lecture est donné du nouveau contrat entre la Cité et M. Antonio Lemaire pour l'enlèvement des vidanges dans les limites de la Cité. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que l'ancien contrat entre la Cité et M. Lemaire soit résilié pour faire place à ce nouveau contrat, que le terme de durée de ce contrat soit spécifié comme devant être de soixante (60) mois devant commencer le 1er novembre 1955 pour finir le 31 octobre 1960. Que le maire et le greffier soient autorisés à signer le dit contrat lorsque les corrections auront été effectuées.

ADOPTE.

Le conseil suggère que la recommandation de M. Anselme Bachand à l'effet que M. Ernest Beauchemin, ancien employé de la Cité, reçoive une pension soit resté à l'étude.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que demande des lumières soient installées sur la rue Mathieu là ou nécessaire, ainsi qu'au coin des rues Hériot et Lowring.

ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Wellie Cormier, qu'une lumière soit installée sur la rue Frontenac près de la propriété de M. Antoine Marcoux.

ADOPTE.

Le Conseil demande à l'ingénieur de la Cité de faire le relevé des égouts sur les rues Frontenac et Bérard jusqu'à la rivière et de lui faire rapport à cet effet.

L'échevin Emile Pinard prie le greffier d'informer l'ingénieur de la Cité qu'il est de son devoir d'être présent à toutes les assemblées du conseil.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Antonio Baril, qu'à la suite des réparations effectuées au pont sur le St-François, telles réparations étant complétées, que l'Association des Camionneurs de la Province ainsi que la Cie Provinciale de Transport soient avisés que le trafic lourd jusqu'à une limite de vingt tonnes est permis sur ce pont et que les annonces indicatrices situées au trois entrées de la Cité interdisant le passage de camions sur le pont soient enlevées.

ADOPTE.

J.P.M.
[Signature]

Pour ce qui est du cas débattu à l'assemblée précédente au sujet de la suspension de M. Donatien Lauzier, il est décidé par les membres du Conseil de laisser ce cas dans le "Statu quo" et de renvoyer cette question de suspension et de congédiement à la prochaine séance régulière du conseil.

Et la séance est levée.

J.B. Michaud M.D.
.....

Maire.

[Signature]
.....

Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 11 octobre 1955, les échevins Conrad Gagnon, Bernardin Leclerc, Joseph Bibeau, Armand Gauthier, Eddy Perreault, Denis Crépeau, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le comité entend M. Arthur Matteau, représentant de la Cité auprès de l'Association des Policiers, qui fait rapport de certaines discussions qu'il a eues avec le représentant des policiers en vue du renouvellement du contrat. M. Matteau informe le comité que l'Association des Policiers a refusé l'offre de \$5.00 d'augmentation présentée par la Cité. Le Comité recommande que le nouveau contrat prévoie une semaine de 48 hrs, 3 congés additionnels payés et l'abandon du fonds de pension. Ce contrat sera rétroactif au 1er juin.

Etant donné que les policiers ne tiennent pas à travailler plus de 8 heures par jour, le Comité recommande qu'après 48 heures on engage des membres de la Gendarmerie de Drummondville.

Le Comité recommande que le trésorier soit autorisé à payer au gérant, M. Raymond Mélançon, son salaire jusqu'à la date du 22 octobre 1955 inclusivement ainsi qu'un montant équivalent à 4% du salaire, tel que prescrit par la loi, jusqu'à la dite date du 22 octobre 1955.

Le Comité entend M. Arthur Olivier, éditeur du "Livre doré" de Drummondville, qui veut offrir à la Cité un certain nombre de ces livres à titre publicitaire.

Le comité recommande que la Cité achète 100 "Livre Doré" au prix de \$75.00.

Le Comité recommande qu'une somme de \$5,000. soit offerte

à M. J. O. Roberge pour acquisition d'un terrain situé au bout de la rue Poirier et il autorise le gérant à prendre un option sur ce dit terrain.

Le Comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Mme Joseph Lefebvre, M. Arthur Courchesne, Mme Eugène Reny, M. Gilles Généreux, Mme Elzear Gauthier, Richard enfant de M. Amédée Beaudoin, M. Gérard Bélanger, Mme Maurice Gagnon.

Le Comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient refusés:- M. Georges Boudreau, Michel, enfant de M. Clément Nadeau, M. Joseph Richard, M. Almanzor Dionne, Mme André Lacharité, bébé Céline Lacharité, Pierre, enfant de M. Euclide Lavoie, M. Philippe Gosselin, Michel enfant de M. Omer Pelletier, M. Benoit Rhéaume, Mme Louis P. Croteau, Richard Croteau.

Le Comité recommande que: Le cas de M. Omer Lavallée soit référé à l'Association des Aveugles; que l'enquête soit continuée dans le cas de Mme Albert Carroll; que l'enquête soit continuée dans le cas de M. Albéric Laporte.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

J.-B. Michaud M.D.

Maire.

J. H. Dupuis

Greffier.

15 Octobre 1955.

Procès-verbal et rapport d'une assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue samedi, le 15 octobre 1955, au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil.

SONT PRESENTS: - MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Emile Pinard, Bernardin Leclerc, Conrad Gagnon, Anselme Bachand, Joseph Bibeau, Denis Crépeau, Ovila Boisjoli, Antonio Baril, Emile Robichaud, Aimé Lamothe, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J. B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil. Voici les items à l'agenda de cette assemblée spéciale:

1. D'adopter en seconde lecture un règlement concernant le Marché Public;
2. D'adopter un certain nombre de comptes pour paiement;
3. D'autoriser l'ingénieur de la Cité à retenir les services de M. Lorenzo Bernier, arpenteur-géomètre, pour quelques jours aux fins de tirer les lignes sur la rue St-Pierre, si tel engagement est jugé nécessaire.

Le greffier procède à la seconde et troisième lecture du règlement No. 428 concernant le Marché Public. Il est proposé par l'échevin Denis Crépeau, secondé par l'échevin Ovila Boisjoli, que le règlement No. 428 soit adopté

ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que les comptes suivants soient approuvés pour paiement.

Me P. H. Moisan, notaire	\$	50.00	
A. Fortin Construction Ltée		8,027.83	(3e cert.)
" " " "		11,905.95	(4e cert.)
O. Bolduc, électricien		63.65	
" " "		108.78	

14
J.B.M.


Balance sur honoraires des évaluateurs.

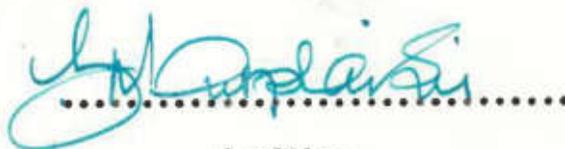
Jérémie Lavigne	\$	468.00
Octave Brochu		454.00
Adélaré Lupien		458.00
Alonzo Malouin		378.00

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Anselme Bachand que l'ingénieur de la Cité soit autorisé à retenir les services de M. Lorenzo Bernier, arpenteur-géomètre, pour tirer les lignes sur la rue St-Pierre, si tel engagement est jugé nécessaire.

ET LA SEANCE EST LEVEE.



Maire.



Greffier.

le 24 octobre 1955

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaire des séances de ce Conseil, lundi le 24 octobre 1955, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bibeau, Denis Crépeau, Ovila Boisjoli, Wellie Cormier, Emile Robichaud, Anselme Bachand, Bernardin Leclerc, Emile Pinard, Armand Gauthier, et Aimé Lamothe, sous la présidence de Son Honneur le Maire J. B. Michaud.

Lecture est donnée des minutes de l'Assemblée régulière du 11 octobre 1955, ainsi que celles de l'assemblée spéciale du 15 octobre 1955, Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que ces minutes soient acceptées.

ADOPTE.

J. B. M.
[Signature]

Le Greffier procède ensuite à la lecture des comptes payables pour la période se terminant le 24 octobre 1955. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Bernardin Leclerc, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE.

Cette liste est signée par le Maire et le Greffier séance tenante.

Les soumissions suivantes sont ouvertes concernant le sable utilisé par le service de la voirie durant la période d'hiver.

HECTOR LEMAIRE

\$6.00 du voyage de 6 verges livré au garage Municipal ou \$2.00 du voyage de 6 verges pris sur les lieux.

DRUMMOND READY-MIX LTD.

\$1.25 la verge livré au Garage Municipal ou \$1.15 la tonne. \$0.12 la verge ou \$0.10 la tonne pris sur les lieux.

GERARD LACHARITE

\$1.15 la verge livré au Garage Municipal.

Le Conseil prend connaissance d'une soumission de la Canadian Salt Company Ltd. de Montréal qui quote un montant de \$21.40 la tonne pour du gros sel et \$18.90 la tonne pour du sel fin.

L'étude de ces soumissions est renvoyée au Comité.

Sur proposition de l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Bernardin Leclerc, le Greffier de la Cité est prié de demander des soumissions pour l'achat de bottines, claques et pardessus, de casques d'hiver, de quatre manteaux d'hiver courts et de manteaux d'hiver longs pour le département de la Police.

ADOPTE.

Lecture est faite d'un rapport du Chef de police recommandant que la rue Cartier, de Celanese à Lafontaine, soit déclarée rue à sens unique.

Avis de motion est donné par l'échevin Denis Crépeau aux fins d'amender le règlement de circulation No. 320 en ce qui concerne la rue Cartier.

Il est proposé par l'échevin Ovila Boisjoli, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité le procès-verbal de bornage préparé par M. Armand St-Pierre, arpenteur-géomètre de Victoriaville en date du 15 juin 1955, entre les Commissaires d'Ecoles de la Cité de Drummondville et les Frères de la Charité, Dominion Silk Dyeing Company et la Corporation de la Cité de Drummondville.

ADOPTE.

Pour faire suite à la demande de la Municipalité du Canton de Grantham-Ouest qui priait la Cité de Drummondville d'accorder son aide pour étendre les levées de la décharge du Cour d'eau Mastaf - Lemire, il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Ovila Boisjoli, que la Cité coopère à cet entretien comme par le passé.

ADOPTE.

Lecture est donné d'une lettre de M. J. A. Pagé, Vice-Président et Gérant général de la Compagnie Southern Canada Power. M. Pagé demande à la Cité d'adopter une résolution aux fins de suggérer au Gouvernement Fédéral la construction de voies de transports desservant plus adéquatement la Région actuellement transformée par la canalisation du St-Laurent.

"ATTENDU que l'économie des Cantons de l'Est et de la Rive-Sud est étroitement liée à celle de l'Ile de Montréal et de son port;

QUE ces régions, avec une population de près d'un million, ont connu depuis quelques années et connaissent encore un développement industriel et commercial intense;

QUE ce développement nécessite entre les deux-rives un transport quotidien de manières premières, denrées, marchandises et produits manufacturés qui se fait principalement par camions dont le nombre augmente constamment;

QUE la vie sociale, commerciale et industrielle de tout ce territoire dépend des voies de communication adéquates, lesquelles constituent l'un des meilleurs facteurs en défense civile;

QUE la circulation croissante sur les ponts et les embouteillages fréquents qu'elle occasionne sont une menace pour nos industries, causant chaque jour des retards dispendieux et met en danger l'essor économique des régions concernées;

J. S. M.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que si ce conseil considère la construction d'un autre pont à quatre travées et l'addition de deux travées sur les ponts Jacques-Cartier et Victoria insuffisants pour subvenir aux besoins immédiats, nous recommandons une étude approfondie du problème;

L'élaboration impératif d'un plan-maitre, ou d'un plan d'ensemble en regard de la canalisation du St-Laurent;

L'aménagement approprié des ponts actuels et la construction de ponts ou de tunnels qui seront suffisants à la circulation future et favorable au développement qui suivra ce gigantesque projet.

Nous considérons de plus que si un système de péage est nécessaire pour accomplir ces travaux qu'il soit limité au nombre d'années qu'il suffira pour amortir la dette.

QUE copie de cette Résolution soit adressée au Ministre du Transport, l'honorable George C. Marler ou au Secrétaire d'Etat, l'Honorable Roch Pinard et au Ministre de la Voirie l'Honorable Antonio Talbot, de même qu'aux Députés Fédéraux et Provinciaux du Comté."

ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Georges Lafrance Surintendant des Assurances pour le Gouvernement Provincial. Dans sa lettre M. Lafrance donne certaines informations au sujet d'un plan de pension pour les employés de la Cité et il invite la Cité à lui envoyer des délégués si elle désire plus d'informations à ce sujet.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Ovila Boisjoli, que MM. Emile Robichaud et Roland Tessier se rendent à Québec le 31 octobre prochain afin d'y rencontrer M. Georges Lafrance au sujet du fond de pension des employés municipaux.

ADOPTE.

La réclamation de M. Arthur Dussault qui avait été laissée en suspens à l'assemblée précédente est ramenée sur le tapis et, comme Me Gaston Ringuet s'est vu dans l'impossibilité de donner une opinion légale au sujet de cette réclamation, il est suggéré de demander celle de Me Gaétan Sylvestre de St-Hyacinthe qui a occupé avec succès dans une action en bornage dans laquelle M. Arthur Dussault était concerné.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que Me Bernard Pinard, avocat, soit prié de donner à la Cité son opinion légale au sujet des procédures ainsi que du coût de l'expropriation du cimetière protestant.

ADOPTE.

Une demande est faite par un groupe de citoyens pour obtenir de la Cité l'autorisation de s'incorporer conformément au Chapitre 306 des S.R.Q. 1941, loi concernant les Club de récréations. Le Conseil renvoie cette demande à la prochaine séance en attendant d'avoir plus de détails à ce sujet de la part des requérants.

Lecture est donnée d'une lettre de la Légion Canadienne demandant un octroi de \$2,000. à \$3,000. pour aider à l'érection d'un cénotaphe à Drummondville. Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Bernardin Leclerc, qu'un octroi de \$1,500. soit accordé à la Légion Canadienne pour aider au lancement d'une souscription publique pour l'érection d'un cénotaphe.

En amendement il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Armand Gauthier qu'une somme de \$3000. soit octroyée à la Légion Canadienne pour l'érection d'un cénotaphe, cette somme devant être répartie sur une période de deux années à commencer en 1956.

ONT VOTE POUR LA RESOLUTION PRINCIPALE: MM. les échevins Aimé Lamothe, Bernardin Leclerc, Emile Pinard.

ONT VOTE POUR L'AMENDEMENT: MM. les échevins Anselme Bachand, Armand Gauthier, Wellie Cormier, Joseph Bibeau, Denis Crépeau, Ovila Boisjoli et Emile Robichaud.

La proposition sur amendement est donc adoptée.

ADOPTE.

Avis de motion est donné par l'échevin Armand Gauthier aux fins d'amender l'article 17 du règlement No. 389 concernant les vidanges.

Pour faire suite aux soumissions déjà reçues concernant le bois de chauffage, il est proposé par l'échevin Bernardin Leclerc, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que la Cité achète de M. Chandonnet de St-Jean-Baptiste, 200 cordes d'érable vert à \$6.00 la corde, livrées au Garage Municipal et que la Cité achète 300 cordes de bois sec de M. Félix Pelletier au prix de \$6.00 la corde, livrées au Garage Municipal.

ADOPTE.

Lecture est donnée par le greffier d'un rapport touchant la municipalisation d'une cinémathèque à Drummondville. Toute cette question est renvoyée à la séance prochaine afin d'en permettre une étude plus approfondie.

Le Conseil prend connaissance d'une réclamation au montant de \$300.30 produite par M. Adelmard Gagnon, 108 rue St-Léon, St-Joseph. M. Gagnon a eu à souffrir des dommages causés par l'eau lors de l'orage survenu le 11 septembre dernier. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que la Cité nie toute responsabilité en rapport avec cette inondation.

ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que la Cité complète le trottoir sur la rue Frontenac afin de se rendre jusqu'à la propriété de M. Antoine Marcoux.

ADOPTE.

Lecture est donnée de rapports préparés par M. Raymond Mélançon, ex-gérant de la Cité. Ces rapports portent sur les points suivants:

Inobservance d'une clause du bail par Drummond Business Forms Ltd.
Bail de Bellarini Limitée.
Fond de pension des employés municipaux.
Système d'égoûts de St-Jean-Baptiste.
Terrain de M. J. O. Roberge.
Rapport de M. René Bolduc, re: Fournaises du garage Municipal.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le Greffier de la Cité soit prié de rencontrer les autorités de la Compagnie Bellarini Limitée afin de discuter les conditions de leur bail, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ce dit bail au nom de la Cité.

ADOPTE.

Proposé par l'échevin Ovila Boisjoli, secondé par l'échevin Wellie Cormier, qu'une surface de gravelle de cent pieds par quarante pieds soit étendue sur les rues Chassé et Faucher.

ADOPTE.

Le Conseil prie le Greffier de rencontrer M. Bernard Pinard afin de savoir s'il aurait objection à ce que la Cité transforme le terrain qu'elle a acheté de M. Gall, contigu à la propriété de M. Pinard, en terrain de stationnement.

20
B.M.
[Signature]

Le Conseil prie l'ingénieur de la Cité de voir à l'achat d'injecteurs pour la machine à neige de marque "Sicard".

L'ingénieur est prié d'installer une enseigne lumineuse indiquant l'arrêt complet à l'intersection des rues des Forges et Hériot, sur la rue des Forges.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

J. B. Michaud M.D.

Maire.

[Signature]

Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 24 octobre 1955, les échevins Joseph Bibeau, Denis Crépeau, Ovila Boisjoli, Wellie Cormier, Emile Robichaud, Anselme Bachand, Bernardin Leclerc, Emile Pinard et Aimé Lamothe, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J. B. Michaud.

Le Comité recommande que l'ingénieur soit autorisé à construire un trottoir de 4 pieds sur la rue Mitchell au lieu de la largeur régulière de 5 pieds.

Le Comité recommande que la Cité achète du sable pour l'entretien des rues durant l'hiver, en quantité égale de M. Hector Lemaire et de Drummond Ready-Mix Ltd et qu'un char de trente tonnes de gros sel à \$21.40 la tonne soit commandé de la Compagnie Canadian Salt Ltd., cette commande devant être livrée pas avant le 15 novembre 1955.

Le Comité autorise le trésorier à rembourser à M. Oscar Darche, 310A rue St-Marcel, une somme de \$100.00 payée par ce dernier en garantie de sa licence commerciale.

Le Comité autorise le trésorier à rembourser à M. Gustave Gendron, ex-proprétaire du restaurant Terminus, la moitié du prix de sa licence commerciale.

Le Comité reçoit MM. Arthur Rochon et Emile Goulet. Ces messieurs désirent obtenir de la Cité l'autorisation de continuer l'installation des poteaux pour leur service de télédiffusion. Le Comité recommande que l'installation actuelle soit examinée avant de permettre la continuation des travaux.

Le Comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés: - M. Yves Geoffroy, Raymond Desroches, Charles Edgar Farrier, Huguette, enfant de Mme Raoul Gauthier, deux mois.

Le Comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient refusés: M. Emery Moreau, Madeleine enfant de Mme Albert Carroll, Germaine Boulanger, Roland St-Onge.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

J. B. Michaud S.D.

Maire.

J. H. Cuplasi

Greffier.

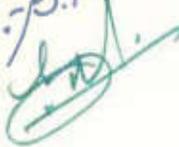
le 7 novembre 1955.

Procès-verbal et rapport d'une assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue lundi, le 7 novembre 1955, au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil.

SONT PRESENTS: - MM. les échevins Robert Bernard, Antonio Baril, Wellie Cormier, Ovila Boisjoli, Denis Crépeau, Eddy Perreault, Joseph Bibeau, Armand Gauthier, Emile Pinard, Aimé Lamotte, Conrad Gagnon et Anselme Bachand, sous la présidence de M. Emile Robichaud, pro-maire.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil. Voici les items à l'agenda de cette assemblée spéciale;

1. Discuter du cas des parcomètres;
2. Approuver après discussion la nouvelle division des quartiers de Drummondville, et de donner avis

J.-B.M.


de motion du règlement légalisant telle divisions;

3. Donner la première lecture du Règlement no. 432, amendant l'article 17 du Règlement no. 389, concernant les vidanges;
4. Autoriser l'ingénieur à déplacer quelques poteaux sur la rue St-Pierre afin de faciliter la construction du trottoir;
5. Autoriser le Département de la Voirie à acheter chez la Cie Gosselin Ltée l'équipement nécessaire à la confection des enseignes de trafic "Arret";
6. Faire rapport au sujet du service de Télédiffusion et de permettre ou défendre de continuer l'installation des poteaux et de l'équipement nécessaire à cette opération;
7. Discuter de nouveau la question de l'achat par la Cité du terrain de M. J. O. Roberge, à l'extrémité de la rue Poirier;
8. Donner lecture d'une lettre du Conseil Central des Oeuvres du Diocèse de Nicolet;
9. Discuter du cas de l'installation de la ligne de 48,000 volts pour la Sylvania Electric.

Après une discussion assez longue à laquelle prennent part MM. les échevins Aimé Lamothe, Armand Gauthier, Emile Pinard, Wellie Cormier et Antonio Baril et au cours de laquelle le Conseil entend M. J. C. Blouin, du Cap de la Madeleine, président de la Compagnie chargée de faire l'installation de parcomètres dans la Cité, il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Emile Pinard, que les poteaux des parcomètres soient déplacés là où il y a lieu, afin d'être posés en bordure du trottoir et que le Comité de la Police, de la Voirie et l'ingénieur de la Cité soient autorisés à surveiller ces déplacements.

ADOPTE.

M. l'échevin Antonio Baril se déclare toutefois dissident, préférant réserver son opinion jusqu'à ce que la Cité ait obtenu une opinion légale concernant sa responsabilité vis-à-vis les piétons et les

automobilistes en cas d'accidents qui seraient dûs directement à l'obstruction créée par ces poteaux.

L'échevin Armand Gauthier dépose sur la table du Conseil un avis de motion à l'effet qu'il présentera à la prochaine séance un règlement visant à la redistribution des quartiers dans les limites de la Cité de Drummondville.

Le Greffier donne ensuite la première lecture du règlement No. 432 amendant l'article 17 du règlement No. 389 concernant les vidanges.

Il est ensuite proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé à déplacer six poteaux sur la rue St-Pierre afin de faciliter la construction des trottoirs.

ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Emile Pinard, que le département de la Voirie soit autorisé à acheter de la Cie J. A. Gosselin Ltée de Drummondville l'équipement nécessaire à l'érection de cent enseignes de trafic.

ADOPTE.

Le Conseil entend ensuite M. Arthur Rochon, président de la Compagnie T.V. Tele-Communication Drummond qui donne certaines explications de télévision de Drummondville. Il est alors proposé par l'échevin Conrad Gagnon, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Compagnie de télédiffusion prépare un projet de contrat comprenant un plan de détails techniques et le soumette au Conseil pour approbation.

ADOPTE.

Au sujet de l'offre fait par un groupe d'amateurs de Croquet concernant l'achat d'une partie de terrains appartenants à M. J. O. Roberge sur lesquels la Cité a déjà offert une option, le Conseil préfère renvoyer cette question à la prochaine séance régulière afin d'obtenir des amateurs de Croquet des détails écrits sur cette offre.

Lecture est faite d'une lettre du Conseil des Oeuvres du Diocèse de Nicolet dans laquelle le président de la Campagne de souscription pour Drummondville demande l'aide de la Cité. Il est proposé

par l'échevin Denis Crépeau, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que la Cité souscrive au Conseil Central des Oeuvres du Diocèse de Nicolet un montant de \$1000.00 à être payé à même le prochain budget.

ADOPTE.

En ce qui concerne la demande de la Cie Sylvania Electric pour ce qui concerne l'érection d'une ligne de 48,000 volts sur la rue Mélançon il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Eddy Perreault que le Greffier de la Cité soit prié d'écrire à la Régie Provinciale d'Electricité pour la mettre au courant du fait que 83 propriétaires et locataires de la rue Mélançon s'objectent à l'installation aérienne d'une ligne de 48,000 volts sur leur rue et qu'il soit demandé en même temps à la Régie de bien vouloir rendre dans le plus bref délai possible sa décision en cette affaire.

ADOPTE.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

E. Robichaud *J. Carplaisi*

Maire, suppléant.

Greffier.

le 14 novembre 1955.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 14 novembre 1955, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

En l'absence de son Honneur le Maire et du pro-maire, M. Emile Robichaud, M. l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, propose que M. Antonio Baril préside l'assemblée.

ADOPTE.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Robert Bernard, Wellie Cormier, Ovila Boisjoli, Denis Crépeau, Eddy Perreault, Armand Gauthier, Emile Pinard, Aimé Lamothe, Bernardin Leclerc, Conrad Gagnon et Anselme Bachand, sous la présidence de M. l'échevin Antonio Baril.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est faite du procès-verbal des assemblées du 24 octobre 1955 et du 7 novembre 1955. Il est proposé par l'échevin Emile Pinard, secondé par l'échevin Bernardin Leclerc, que ces procès-verbaux soient acceptés tel que lus.

ADOPTE.

Le Greffier procède ensuite à la lecture des comptes qui se totalisent à \$10,044.04. Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Bernardin Leclerc, que ces comptes soient acceptés pour paiement et la liste est signée séance tenante par le pro-maire suppléant et le Greffier.

ADOPTE.

Le Greffier procède ensuite au dépouillement des soumissions demandées pour la fourniture de la gazoline et de l'huile du Garage Municipal.

Ces soumissions sont comme suit:

R. LECLERC

Gazoline No. 2 : 34 ¢ le gallon.
Huile No. 2 : 17.5 ¢ le gallon.

CHAMPLAIN OIL PRODUCTS LIMITED

Gazoline No. 1 : 36.7 ¢ le gallon.
Gazoline No. 2 : 33.7 ¢ le gallon.
Huile : 17.4 ¢ le gallon.

REMI JEAN

Gazoline No. 1 : 39.7 ¢ le gallon.
Gazoline No. 2 : 36.7 ¢ le gallon.
Huile : 17.25 ¢ le gallon.

J.B.M.
[Signature]

PHILIPPE BERNIER ENRG.

Gazoline No. 1	:	37.95 ¢	le gallon.
Gazoline No. 2	:	34.95 ¢	le gallon.
Huile	:	17.5 ¢	le gallon.
Huile diesel	:	33.4 ¢	le gallon.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Emile Pinard, que la fourniture de la gazoline No. 2 soit confiée à M. R. Leclerc et à la Champlain Oil Products Limited; que la fourniture de l'huile à chauffage soit confiée à M. Rémi Jean et à M. Philippe Bernier Enr.

ADOPTÉ.

Le Greffier procède ensuite au dépouillement des soumissions demandées pour la fourniture de charbon du Garage Municipal.

Ces soumissions sont comme suit:

DRUMMOND GOAL & LUMBER CO. LTD.

\$ 16.20 la tonne

J. R. BLANCHARD CIE LTEE

\$ 16.20 la tonne.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Emile Pinard que la commande de charbon pour l'année 1955-56 soit confiée à parts égales entre les deux soumissionnaires.

Le Greffier passe ensuite à la lecture des soumissions pour les manteaux d'hiver des policiers.

Ces soumissions sont comme suit:

NOEL E. BARBE

Manteaux d'hiver longs	:	\$ 43.75
" " modèle trois quart	:	\$ 38.50
Casque en fourrure Seal noir	:	10.75
" de nylon avec fourrure	:	7.50

J.B. 171


REMI FONTAINE

Matériel 32 ozs.
 Manteaux longs : \$ 45.75
 Manteaux courts : 43.00

Matériel 38 ozs.
 Manteaux longs : \$ 48.00
 Manteaux courts : 45.75

 Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Emile Pinard, que la confection des manteaux d'hiver longs et courts pour policiers soit confiée à M. Noël E. Barbe à \$43.75 et \$38.50 chacun ~~et que des casques d'hiver soient aussi commandés à \$7.50 chacun.~~

Le Greffier donne ensuite lecture de soumissions pour l'achat de bottines, couvre-chaussures et claques pour le département de la police.

B. MESSIER

Bottines : \$ 12.95
 Couvre-chaussures: 5.45
 Caoutchoucs : 1.95

J. H. TETREAU, ENRG.

Bottines : \$ 15.95
 Couvre-chaussures: 5.75
 Caoutchoucs : 1.95, ces prix moins 10% d'escompte.

GEORGES GRENIER

Bottines : \$ 13.59
 Couvre-chaussures: 4.69
 Caoutchoucs : 1.61

J. A. BOURGEOIS

Bottines : \$ 15.95
 Couvre-chaussures: 5.95
 Caoutchoucs : 1.95

LECLERC & FILS

Bottines : \$ 13.25
 Couvre-chaussures: 4.50 et \$ 5.95
 Caoutchoucs : 1.90 et \$ 2.35

TRANS-CANADA SHOE LTEE

Bottines	:	\$ 13.59
Couvre-chaussures:		1.61
Caoutchoucs	:	4.69

Il est proposé par l'échevin Anselme Bauhand, secondé par l'échevin Emile Pinard, que les bottines pour les polices soient achetées de M. B. Messier au prix de \$12.95; que des pardessus deux boucles au prix de \$5.25 soient achetés de M. Georges Grenier et que des caoutchoucs au prix de \$1.95 moins 10% d'escompte soient achetés de J. H. Tétreau Enrg.

ADOPTE.

Lecture est donnée d'un contrat et d'une description technique préparés par la Compagnie T.V. Tele-Communication Drummond Inc. Après avoir suggéré certaines modifications au contrat proposé, en ce qui concerne la responsabilité de la Compagnie en cas d'accident et son obligation de ne pas imposer son service aux propriétaires d'appareils résidant à proximité de ces lignes et sa promesse de ne pas installer sur sa tour d'émission de "trappes" ou tout autre système servant à brouiller l'image, il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que le Greffier communique avec la Bell Telephone Company et la Southern Canada Power afin de savoir pourquoi elles ne veulent pas permettre à la T.V. Tele-Communication Drummond Inc. de brancher ses fils sur leurs poteaux.

ADOPTE.

M. l'échevin Bernardin Leclerc se lève et demande que la résolution du 13 juin 1955 concernant la réfection du trottoir sis à l'angle des rues Bérard soit exécutée sans plus de délai.

Les échevins Armand Gauthier et Emile Pinard s'objectent à cette exécution en donnant leur raison mais le président de l'assemblée explique que la résolution tel que passée à la séance du 13 juin 1955 doit être exécutée dans son intégrité.

Lecture est donnée d'une opinion légale de Me Marcel Nichols, du bureau Pinard et Nichols, concernant la responsabilité de la Cité au sujet des accidents qui pourraient être causés par l'obstruction créée par les parcomètres. D'après me Nichols la Cité, en cas d'accident, n'encourt une responsabilité que s'il est prouvé par le réclamant que l'installation des parcomètres a été confiée et faite par des gens incompétents.

Lecture est faite d'une lettre de l'Association des Hommes d'Affaires de Drummondville qui demande que la Cité illumine le parc St-Frédéric avant le 3 décembre prochain. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Aimé Lamothe que la Cité installe des lumières au Parc St-Frédéric pour le 3 décembre afin de coïncider avec les fêtes en l'honneur de Mgr. Mayrand.

ADOPTE.

J.P. 181
[Signature]

Lecture est donnée d'une lettre des Commissaires d'Ecoles dans laquelle on désire savoir si la Cité contribuera cette année encore à l'entretien de la patinoire de l'Ecole Garceau. Il est suggéré par le Président de l'assemblée que la Cité vote un montant global à l'O.T.J. qui verra à assurer l'entretien et la surveillance des patinoires dans Drummondville, à St-Joseph et à St-Jean-Baptiste. L'octroi du montant nécessaire est renvoyé à la prochaine séance afin de permettre une étude plus approfondie des besoins.

Le Greffier donne lecture du jugement rendu par la Régie Provinciale de l'Electricité dans le cas de la Compagnie Sylvania Electric. Ce jugement permet l'installation d'une ligne de 48,000 volts sur la rue Mélançon par la Southern Canada Power afin de desservir la Cie Sylvania Electric.

Sur demande d'un groupe d'employés de la Compagnie Sylvania Electric qui désirent se grouper sous l'empire de la Loi des Syndicats Coopératifs de Québec, il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Emile Pinard, que la demande d'incorporation de "LA CAISSE D'ECONOMIE DES EMPLOYES SYLVANIA" " SYLVANIA EMPLOYEES CREDIT UNION" en vertu du Chapitre 306 des S.R.Q. 1941, soit accordée.

ADOTPE.

Sur demande d'un groupe de citoyens qui désirent se grouper pour la formation d'un Club Récréatif, il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Denis Crépeau, que la demande d'incorporation du "CLUB RECREATIF DRUMMONDVILLE INC." en vertu du Chapitre 306 des S.R.Q. 1941, soit accordés".

ADOPTÉ.

Avis de motion est donné par l'échevin Emile Pinard aux fins de faire amender le règlement de construction afin d'obliger les nouvelles constructions commerciales et industrielles à avoir une entrée de cave.

Première lecture est donnée du règlement No. 433 établissant une nouvelle division des quartiers dans Drummondville.

Première lecture est donnée du règlement No. 434 désignant la rue Cartier comme rue à sens unique.

Seconde lecture est donnée du règlement No. 429 concernant le déménagement de maisons dans les rues de la ville.

30
J. B. M.
[Signature]

Il est proposé par l'échevin Eddy Ferreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier que le règlement No. 429 soit adopté, en y ajoutant cependant une clause établissant la responsabilité civile du déménageur et le rendant redevable à la Ville pour tous les frais encourus.

ADOPTÉ.

Seconde lecture est donnée du règlement No. 430 amendant la cédule "A" du règlement No. 418. Proposé par l'échevin Bernardin Leclerc, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le règlement No. 430 soit adopté.

ADOPTÉ.

Seconde lecture est donnée du règlement No. 431 portant la limite de pesanteur de dix à vingt tonnes pour les véhicules circulant sur le pont de la Cité. Proposé par l'échevin Denis Crépeau, secondé par l'échevin Ovila Boisjoli que le règlement No. 431 soit adopté.

ADOPTÉ.

Seconde lecture est donnée du règlement No. 432, concernant les vidanges. Proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Conrad Gagnon que le règlement No. 432 soit adopté.

ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Ovila Boisjoli, que la Cité paie 50% des frais de déplacement de six poteaux sur la rue St-Pierre, tel déplacement ayant été autorisé à l'assemblée du 7 novembre 1955.

ADOPTÉ.

Lecture est faite des affidavits de MM. René Bolduc, Auguste Jacques et Donatien Lauzier. M. Gérard Brady, directeur du journal "L'Homme Libre", désire faire une mise au point en alléguant que ces affidavits n'ont pas été publiés seulement dans son journal mais dans les trois journaux locaux.

Proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Emile Pinard, qu'un plan général de publicité soit préparé pour la bibliothèque municipale et que le directeur de la Bibliothèque

soit autorisé à se procurer un panneau réclame et des enseignes à cette fin.

ADOPTE.

Proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que des lumières soient installées dans le nouveau Parc de stationnement du Pacific Canadian.

ADOPTE.

Proposé par l'échevin Denis Crépeau, secondé par l'échevin Ovila Boisjoli, qu'une lumière soit installée à la sortie du Marché St-Joseph, au centre du côté ouest.

ADOPTE.

Proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Wellie Cormier que des vérificateurs soient engagés pour faire l'audition des livres de la Cité pour l'année 1955 aux honoraires de \$1500.00

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....Antonio Baril.....

Maire suppléant.

.....H. Talbot.....

Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 14 novembre 1955, les échevins Armand Gauthier, Robert Bernard, Eddy Perreault, Emile Pinard, Bernardin Leclerc, Denis Crépeau, Anselme Bachand et Aimé Lamothe, siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Antonio Baril.

Le Comité entend MM. Paul Landry et Paul-Emile Lauzière, Du Conseil du Film et M. Henri Talbot directeur de la Bibliothèque au sujet de la municipalisation de la Cinémathèque.

J. B. A.


8 Décision en cette affaire est remise à une séance ultérieure.

Le Comité reçoit M. Arthur Matteau, agent négociateur et étudie la Convention Collective à être signée avec les Policiers de la Cité, Sur recommandation de M. Matteau, il est décidé de remplacer le mot "Sergent" par le mot "Capitaine". Le Comité recommande que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer cette Convention.

Le Comité recommande, sur explication de l'échevin Aimé Lamothe, qu'une allocation de \$1000.00 par an soit remise au Chef de Police pour l'usage de son automobile, à compter du 1er décembre 1955.

Le Comité recommande qu'une ligne spéciale pour le service du feu et de la police soit ajouté lorsqu'on déplacera la centrale téléphonique de l'Hôtel de Ville. On recommande de plus qu'une jeune fille soit préposée à cette centrale, *ou un homme si possible.*

 Le Comité recommande que des messages de sympathie soient envoyés à Monseigneur Martin ainsi qu'au Conseil de Ville de Nicolet à l'occasion de la récente catastrophe survenue dans cette ville.

Le Comité recommande que la Cité rembourse M. St-Martin pour la location anticipée d'un banc au Marché public.

Le Comité autorise le Trésorier à payer le loyer dû sur les terrains de stationnement en usage dans les différentes parties de la Cité.

Le Comité autorise le Trésorier à rayer tous comptes pour service de vidanges faits au nom de la Canadian Celanese Ltd.

Le Comité autorise le Trésorier à annuler le compte de \$9.86 envoyé à la Compagnie Eastern Transport Ltd.

Le Comité autorise le Trésorier à payer le compte de M. J. A. Larivière au montant de \$25.00.

Le Comité nie toute responsabilité dans le cas de l'accident survenu à M. Gélas Courchesne.

Le Comité nie toute responsabilité dans le cas de l'accident survenu à Mme Vve Camille Talbot de St-Lucien.

Le Comité nie toute responsabilité pour ce qui a trait à la réclamation de MM. Henri Desfossés, 216 Dollard; Onil Leclair, 24 Dollard; Hormisdas Vanasse; Mme Hortense G. Desmarais. Ces ré-

J. B. P.
[Signature]

clamations sont faites pour dommages causés à la propriété à la suite d'inondations survenues le 11 septembre 1955.

Le Comité nie toute responsabilité concernant la réclamation de \$182.77 produite par M. Roland Smith, 207 rue Mercier, à la suite d'un accident d'automobile.

Le Comité recommande qu'un arrangement soit fait dans les réclamations de MM. J. B. Yergeau, \$77.32 et Robert Lamothe \$60.52.

Le Comité recommande que l'offre faite par la Compagnie Purdy-Henderson soit acceptée.

Le Comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés: - Mme Armand Courchesne, pension 2 mois; Jeannette Chenelle enfant de M. Ernest Chenelle; Mme Vve Ernest Lacharité, pension deux mois; Céline enfant de M. J. B. Dubé, pension deux mois; Diane enfant de M. Edmour Parenteau; Nicole enfant de M. Hector Boudreault, pension deux mois; Armand Dubuc, 1 mois loyer; Jocelyne enfant de M. Roland Bruneault, pension deux mois; Léo-Paul enfant de M. Elzéar Gauthier; Mme Vve Florian Pétrin, 2 mois; Mme Albert Tétreault; Mme Gérard Béland; Florence et Claudet, enfant de Mme Vve Jos Lefebvre, suggère le placement à la Maison Ste-Hélène ou dans un couvent de la région.

Le Comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient refusés: - Mme Ernest Fleury, Origène Vigneault, Mlle Annette Dufour, Mme Romuald Boisvert, Armand Deslandes, Mme Octave Dugré, Mario enfant de M. Richard Bergeron, M. Lucien Pinard, M. Julien Perreault;

Le Comité recommande que: Le cas de M. Laurent Joyal soit référé à la L. O. C. et à M. Bernard; que l'enquête soit continuée dans le cas de Mlle Eugénie Rousseau.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

[Signature]
.....

Maire suppléant.

[Signature]
.....

Greffier.

J. B. M.
[Handwritten signature]

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE.

Je soussigné, Jean Ostiguy, comptable agréé
du bureau de "Corriveau & Ostiguy", ayant dûment été nommé vé-
rificateur des livres de la Cité de Drummondville, fais serment
de remplir fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur
de mon jugement et capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Jean Ostiguy
.....
Jean Ostiguy, C.A.

ASSERMENTE DEVANT MOI
A DRUMMONDVILLE
CE 29ième JOUR DE NOVEMBRE 1955.

Gaston Montplaisir

GASTON MONTPLAISIR,
Greffier de la Cité.

le 28 novembre 1955.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 28 novembre 1955, cette séance étant une séance régulière suivant les disposition du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Antonio Baril, Wellie Cormier, Ovila Boisjoli, Denis Crépeau, Joseph Bibeau, Eddy Ferreault, Emile Pinard, Anselme Bachand et Armand Gauthier, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J. B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est faite du procès-verbal du 14 novembre 1955. Après avoir suggéré deux modifications qui furent faites sur le champ il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Anselme Bachand, que le procès-verbal soit adopté.

ADOPTE.

Le Conseil apprend avec regret le décès de l'épouse de l'échevin Conrad Gagnon. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier que le Conseil de la Cité adresse à l'échevin Gagnon et aux membres de sa famille l'expression de sa plus vive sympathie.

ADOPTE.

Lecture est faite des comptes pour la période se terminant le 28 novembre 1955. Ces comptes se totalisent à \$58,870.22 au compte budget et \$35,347.35 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Antonio Baril, que ces comptes soient acceptés pour paiement et la liste en est signée séance tenante par le Maire et le Greffier.

ADOPTE.

36
J.B.A.
[Signature]

Lecture est faite des populations des différents quartiers de la Cité. D'après les chiffres fournis par les curés de nos paroisses il appert que la population totale du Grand Drummondville au 1er novembre 1955 est de 39,037.

Lecture est faite d'un document préparé par le Gouvernement Fédéral qui offre à la Cité une subvention à montant fixe et annuel en compensation pour le montant des taxes foncières et autre dont le Gouvernement est exempté en loi. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Wellie Cormier que la Cité accepte cette subvention et que le Maire soit autorisé à signer la formule à cet effet.

ADOPTE.

Lecture est faite d'une lettre de L'Association des Hommes d'Affaires qui demandent à la Cité l'autorisation de faire jouer des airs de Noël sur la rue Hériot au moyens de haut parleurs extérieurs du 15 au 31 décembre. Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Ovila Boisjoli, que l'autorisation soit accordée à l'Association des Hommes d'Affaires de faire jouer des airs de Noël par haut-parleurs extérieurs sur la rue Hériot pour la période allant du 15 au 31 décembre, de 7 hrs à 9 hrs du soir à la condition que cette autorisation ne donne pas lieu à aucune publicité générale ou particulière.

ADOPTE.

L'échevin Armand Gauthier propose d'installer un arbre de Noël sur le terrain de l'Hôtel de Ville St-Joseph à l'occasion des fêtes. On suggère d'y planter un sapin qui y demeurerait d'une façon permanente.

Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Armand Gauthier que la Cité répète cette année encore, à l'occasion des fêtes les messages de Bons Souhails publiés dans les trois journaux locaux. Un montant maximum de \$25.00 est alloué pour chaque annonce.

ADOPTE.

Sur explications fournis par le Greffier il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, qu'un concours soit lancé auprès de nos dessinateurs professionnels et amateurs de la ville, concours qui porterait sur un dessin publicitaire destiné à être imprimé au dos des enveloppes commerciales. Un premier prix de \$15.00 et un second de \$10.00 sont suggérés.

ADOPTE.

J.-B. 179.
-101.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Wellie Cormier que l'ingénieur voit à faire réparer toutes les cabanes en usage sur les patinoires de la Cité.

ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre du président de L'Union des Municipalités recommandant l'aide de la Cité au Pret d'Honneur des étudiants. La question est laissée à étude.

Lecture est donnée d'une opinion légale formulée par Me Bernard Pinard au sujet de l'expropriation du cimetière protestant. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Pinard que les services de Me Bernard Pinard soient retenus comme médiateur dans cette affaire.

ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre qui est envoyée selon les besoins à tout chauffeur de taxi qui ne se conforme pas au règlement No. 382 en ne consacrant pas tout son temps exclusivement à ce commerce. Comme quelques chauffeurs demandent des privilèges qui sont incompatibles avec certaines clauses de ce règlement, le Conseil est d'opinion qu'il appartient au Chef de Police de faire respecter le règlement dans sa forme actuelle. Il est proposé par l'échevin Emile Pinard, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que toutes les demandes faites pour l'émission de licence de taxi soient soumises au Conseil pour acceptation et que les licences qui n'ont pas été approuvées par le Conseil soient annulées.

ADOPTE.

Lecture est faite d'une proposition de M. Antonio Lemaire, vidangeur, qui désire louer une des bâtisses du terrain d'Exposition pour un montant mensuel de \$20.00. Il est proposé par l'échevin Ovila Boisjoli, secondé par l'échevin Antonio Baril, que l'offre de M. Antonio Lemaire soit acceptée, pour la période du 1er décembre 1955 au 1er mai 1956.

ADOPTE.

Lecture est faite d'une lettre de M. Adelmard Gagnon, 613 rue Scott, dans laquelle ce monsieur se plaint d'une évaluation locative trop élevée. La plainte de M. Gagnon est référée aux évaluateurs.

38
J. B. M.
Lecture est donnée d'une lettre de Me Ringueb et Saint-Pierre comportant une réclamation en faveur de M. Arthur Dussault. Le Conseil demande au Greffier de faire enquête à ce sujet avant de se rendre à la demande du requérant.

Le Greffier procède à la seconde lecture du règlement No. 434 lequel règlement déclare la rue Cartier comme étant à sens unique. L'échevin Armand Gauthier donne les raisons de son opposition à ce règlement et le Conseil décide de retarder l'approbation du règlement.

Proposé par l'échevin Emile Pinard, secondé par l'échevin Antonio Baril, que l'échevin Armand Gauthier agisse en qualité de pro-maire pour les prochains trois mois.

ADOpte.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 433 établissant une nouvelle division des quartiers de la Cité. Proposé par l'échevin Denis Crépeau, secondé par l'échevin Armand Gauthier que le règlement No. 433 soit adopté.

ADOpte.

Lecture est faite d'une lettre de la Southern Canada Power et d'une autre du Bell Telephone Company. Ces deux lettres contiennent l'explication demandée à la séance précédente au sujet de la demande faite par la T.V. Tele-Communication Drummond de suspendre leurs fils de communication aux poteaux de ces deux Compagnies. La Southern Canada Power n'a pas d'objection à condition que les exigences de la Canadian Standard Association soient observées. Le Bell Telephone Co. offre à la T.V. Tele-Communication Drummond de lui préparer des tarifs d'ici le 15 décembre 1955.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association des Manufacturiers Canadiens, section de Drummondville, dans laquelle on enregistre une plainte concernant des valves contrôlant certaines conduites d'eau utilisées par les industries en cas d'incendie. Quelques unes de ces valves auraient été trouvées fermées par les inspecteurs de la Manufacturers Mutual Fire Insurance Company. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Ovila Boisjoli qu'un système de vérification des valves de conduite d'eau, avec étiquettes et couvercles distinctifs, soit institué par l'ingénieur et que le contrôle et la surveillance de ces valves soient fait par l'ingénieur ou la personne en charge en son absence.

ADOpte.

Lecture est donnée d'un rapport du Directeur de la Bibliothèque Municipale qui démontre bien tout l'intérêt que la population manifeste pour la lecture. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Anselme Bachand, qu'un montant de \$50.00 par mois soit alloué au Directeur de la Bibliothèque Municipale pour l'achat de volumes.

EN AMENDEMENT il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Emile Pinard, qu'un montant de \$20.00 par mois soit alloué au Directeur de la Bibliothèque Municipale pour l'achat de volumes.

ONT VOTE POUR LA PROPOSITION PRINCIPALE: MM. les échevins Antonio Baril, Wellie Cormier, Ovila Boisjoli, Denis Crépeau, Joseph Bibeau.

ONT VOTE POUR L'AMENDEMENT: MM. les échevins Eddy Perreault, Emile Pinard et Armand Gauthier.

Il est donc décidé d'allouer \$50.00 par mois pour l'achat de volumes à la Bibliothèque Municipale.

Lecture est faite d'une lettre du Club de Croquet de Drummondville, lequel offre d'acheter une partie du terrain que la ville à l'intention d'acquérir elle-même de M. J. O. Roberge. Il est proposé par l'échevin Anselme Bachand, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Cité achète de M. J. O. Roberge un terrain situé à l'extrémité nord de la rue Poirier et qu'elle en revende une partie, de dimension 60 X 120, avec droit de passage sur la partie appartenant à la Cité en faveur du Club de Croquet de Drummondville.

ADOPTE.

Une demande est faite par la Compagnie Petrofina Ltd. aux fins d'obtenir le droit d'installer quatre réservoirs à essence souterrains sur la rue St-Alfred dans St-Jean-Baptiste. Proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que cette demande soit acceptée.

ADOPTE.

Avis de motion est donné par l'échevin Wellie Cormier aux fins d'amender le règlement No. 287, article 3 concernant le prix des licences chargées aux laitiers.

40
J.B. Michaud

Proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité demande à la Southern Canada Power d'ajouter un poteau et une lumière à l'extrémité de la rue Laurier et qu'une surface de gravelle d'une largeur de 15 pieds soit étendue sur cette même rue.

ADOPTE.

Proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Cité achète deux différentiels de moteurs Ford usagés, à \$25.00 pour le tout, afin de convertir deux sableuses mécaniques.

ADOPTE.

Proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Ovila Boisjoli, qu'une plate-forme en bois soit construite au dessus des casiers au Garage Municipal pour l'usage de l'employé en charge du lettrage.

ADOPTE.

Il est suggéré par le Conseil de vendre des vieux pneus qui sont présentement au Garage Municipal.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

J. B. Michaud M.D.

Maire.

J. B. Michaud

Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 28 novembre 1955, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J. B. Michaud.

J.B.M.
[Signature]

Le Comité prend connaissance du problème créé par le procédé d'opération de la Compagnie Bellarini. On informe le Comité que le fait que cette Compagnie se sert de matières inflammables sur les lieux mêmes provoquera une hausse considérable des taux d'assurance. Son Honneur le Maire suggère la construction d'une bâtisse devant servir à loger cette Compagnie sur des lots que la Cité possède dans le quartier St-Pierre.

Les membres du Conseil sont invités à assister à une réception officielle qui sera donnée jeudi le 1er décembre en l'honneur des membres de la Famille Flouffe.

J.B.M.
Qu'un montant
[Signature]

Le Comité recommande que l'administration de toutes les patinoires de la Cité soit confiée à l'O.T.J. et ~~que des gardiens au sa-~~ laire de \$270.00 pour la saison soient engagés pour chacune de ces patinoires. *de la Cité et une du Collège ^{Paris} Notre Dame -*

Le Comité prend connaissance de certaines demandes du Conseil de Comté en vue d'obtenir la propriété présentement occupée par le Bureau de Poste et appartenant au Gouvernement Fédéral. Il est suggéré de faire certaines démarches et d'offrir un montant de \$12,000. pour l'achat de cette bâtisse.

Le Comité recommande de tailler les arbres qui entourent l'Hôtel de Ville St-Joseph.

Le Comité recommande d'engager M. Armand Fafard, 146 - 10e Avenue, St-Jean-Baptiste comme opérateur de la Centrale téléphonique à l'Hôtel de Ville au salaire hebdomadaire de \$30.00 à compter du 1er décembre 1955.

Le Comité recommande d'engager M. Joachim Côté, rue St-Léon, comme percepteur de la taxe d'eau pour le quartier St-Jean-Baptiste au salaire de \$40.00 par semaine à compter du 5 décembre 1955.

Le Comité prend connaissance d'une réclamation de M. Lucien Dubois, 137 Hériot au montant de \$1,046.52. Cette réclamation est basée sur des dommages causés par un égout défectueux qui a permis à l'eau de s'infiltrer dans sa cave. Le Comité refuse d'engager sa responsabilité pour la raison qu'une entente serait déjà intervenue entre M. Dubois d'une part et M. Wellie Cormier, échevin, et Donatien Lauzier, contremaître d'autre part.

Le Comité prend connaissance d'une proposition de la Bell Telephone Compagnie aux fins d'installer un système d'alarme pour

pompiers au taux de \$100.00 par mois. La question est laissée à étude.

Le Comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Mme Joseph Auclair; M. Napoléon Fontaine; Mme Vve Wilfrid Leblanc; Mme Vve Omer Houle; Mme Ernest Lacharité; M. Alcide Lainesse.

Le Comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient refusés:- M. Jule Brousseau; M. Joseph Sylvestre; Roland enfant de Mme Albert Tétreault; Mme Joseph T. Blais; M. Rémi Hamel; Mlle Rose Senay; M. Alphonse Greffier; M. Roger Dupré et enfant; Normand et Mme Luc Pitre; M. Armand Deslandes; Gilles enfant de Mme Marcel Langlois.

Le Comité recommande que l'enquête soit continuée dans les cas suivants: Claudette enfant de Mme Vve Antonio Provencher; Mlle Elodina Laurendeau.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

J. B. Michaud *J. Duplès*

Maire.

Greffier.

le 12 décembre 1955.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 12 décembre 1955, cette séance étant une séance régulière suivant les disposition du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Emile Robichaud, Antonio Baril, Wellie Cormier, Denis Crépeau, Joseph Bibeau, Eddy Perreault, Armand Gauthier, Emile Pinard, Aimé Lamothe, Bernardin Leclerc et Conrad Gagnon, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J. B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière du 28 novembre 1955. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOPTE.

Lecture est faite d'une lettre du Poste de Radio C.H.R.D. demandant à la Cité le privilège d'une annonce à l'occasion des fêtes. Proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que la Cité exprime à la population sur les ondes du Poste C.H.R.D. ses souhaits des fêtes et qu'un montant de \$25.00 soit alloué à cette fin.

ADOPTE.

Lecture est faite d'une lettre de la Compagnie J. A. Gosselin contenant une liste révisée de prix pour les têtes d'enseignes de trafic. Le Conseil demande à l'ingénieur d'obtenir des soumissions pour le patron de MM. Fernand Couture, Philémon Croteau et M. Vaillancourt.

J.B. 101.

Lecture est faite d'une lettre de la Municipalité de Grantham-Ouest informant la Cité que tout contribuable de cette Municipalité, ~~de St-Simon ou de St-Germain~~ est autorisé à requérir les services du Département des Incendies *au besoin, de la Cité, de St-Germain ou de St-Simon, au besoin -*

Lecture est donnée d'une lettre de la Sylvania Electric Compagnie informant la Cité qu'elle désire renouveler le bail qu'elle détient sur la bâtisse située à 452 rue Hériot. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Emile Pinard, que le bail de location entre la Cité et la Sylvania Electric Compagnie soit continué aux mêmes conditions.

ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre de M. J. L. Godbout dans laquelle il reproche à la Cité de ne pas avoir donné suite aux démarches qu'il avait entreprises en vue d'amener à Drummondville une usine de fabrication de "Scooters". L'échevin Antonio Baril explique que, malgré tous ses efforts, il a été impossible de donner suite aux désirs de cette Compagnie en raison de l'impossibilité de trouver ici les capitaux assez importants dont cette Compagnie avait besoin.

Afin de se rendre à la demande de l'Association des Hommes d'Affaires il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Bernardin Leclerc, que le lendemain de Noël et du Jour de l'An soit proclamés fête civique.

ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Denis Crépeau, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le montant de \$100.00 voté l'an dernier à l'Association des Hommes d'Affaires de Drummondville soit payé et qu'un autre montant de \$100.00 soit accordé à parts égales (\$50.00 chacun) entre l'Association des Hommes d'Affaires de la rue Hériot et l'Association des Hommes d'Affaires de St-Joseph.

ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'un rapport du Chef de Police expliquant la nécessité pour son département de posséder au moins deux appareils respiratoires. Proposé par l'échevin Emile Pinard, secondé par l'échevin Eddy Perreault que la Cité achète deux appareils respiratoires de marque "Scott Air Pak" pour le département des incendies au prix de \$250.00 chacun.

ADOPTÉ.

J. B. 176
[Signature]

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Conrad Gagnon qu'un montant de \$50.00 soit payé à M. J. B. Yargeau en règlement complet et final de sa réclamation contre la Cité.

ADOPTE.

Le Greffier fait part de certaines démarches qu'il a entreprises afin de trouver une formule de règlement dans l'affaire de M. Arthur Dussault. Ce monsieur, qui a acheté une propriété de la Cité sur la rue Brock réclame la livraison de toute la surface de terrain qui est décrite au contrat.

Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Antonio Baril, qu'un montant de \$250.00 soit offert à M. Dussault en règlement complet et final de sa réclamation et que l'échevin Antonio Baril serve d'intermédiaire en cette affaire.

ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance d'une demande d'incorporation en vertu du Chapitre 306 S.R.Q. 1941, de la part du Club de Croquet de Drummondville. Proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Wellie Cormier que la demande d'incorporation du Club de Croquet de Drummondville en vertu du Chapitre 306 S.R.Q 1941, soit accordée.

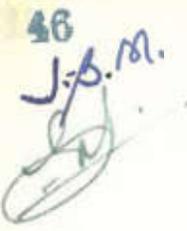
ADOPTE.

La question de l'achat du terrain de M. J. O. Roberge est ramenée sur le tapis et il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que la Cité obtienne une promesse de vente de M. Roberge et qu'un montant de \$100.00 soit donné en garantie.

ADOPTE.

Le Greffier donne ensuite lecture des comptes pour la période se terminant le 10 décembre 1955. Ces comptes sont de \$15,155.50 au compte capital et \$4,519.38 au compte budget. Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier que ces comptes pour un montant total de \$19,674.88 soient acceptés pour paiement. La liste est signée séance tenante par le Maire et le Greffier.

ADOPTE.

46
J.S.M.


Proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que la Cité achète un générateur de 12 volts au prix de \$200.00 afin d'activer la sirène et la lumière rouge sur l'automobile Dodge de la Radio Police.

ADOPTE.

Proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité achète un couteau à découper le métal "Hand Lever Shear" au prix de \$150.00 pour le département de l'ingénieur.

ADOPTE.

Proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité achète deux borne-fontaines au prix de \$165.00 chacune.

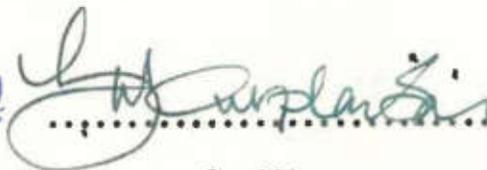
ADOPTE.

Proposé par l'échevin Wellie Cormier, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que le département de la Voirie Municipale enlève la neige à l'avant de l'Hopital Ste-Croix ainsi que sur le chemin de côté par où passe l'ambulance.

ADOPTE.

Il est suggéré par l'échevin Denis Crépeau que la résolution prohibant le stationnement sur le côté Nord du Boulevard St-Joseph entre la voie ferrée du Canadien Pacifique et la rue Dumoulin soit mise en vigueur.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
.....

Maire.

Greffier.

J.B. Michaud
101COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 12 décembre 1955, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J. B. Michaud.

Le Greffier donne lecture d'une lettre de la Drummond Business Forms Ltd. qui propose à la Cité un projet de financement pour la construction d'une bâtisse. Le Comité recommande que le Président et le Gérant de Drummond Business Forms Ltd. soient invités à venir rencontrer le Conseil à son assemblée de Comité le 22 décembre 1955.

Le Comité recommande l'engagement de M. Ernest Roy comme commis de bureau au salaire de \$45.00 par semaine.

Le Comité recommande que le Trésorier soit autorisé à effectuer un ajustement de taxes dans le cas de M. J. A. Carignan dont le garage, situé au coin des rues Lindsay et Lowring, a été incendié en août 1955.

Le Comité recommande que le trésorier soit autorisé à rembourser à M. I. Benoit la somme de \$13.59, montant qui aurait été payé en trop, sur son banc de marché.

Le Comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Francine, enfant de M. Adrien Lauzière, 4 mois; Mme Vve Wilfrid Leblanc, 1 mois; Claudette, enfant de Mme Vve Antonio Provencher; Gilbert, enfant de M. Henri Poirier, 3 mois; M. Philibert Leblanc, $\frac{1}{2}$ loyer pour 2 mois;

Le Comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient refusés:- Mme Vve Frank Chartier; M. Noel Mercier; M. Réal Girard; Mlle Laurendeau; M. Rosaire Couture; M. Albert Duval; M. Alfred Faille; M. Emery Moreau; M. Réal Collin; M. Euclide Nadeau; M. Gaston Nault; M. Alphonse Dumas; Serge, enfant de M. Edmond Lauzon; Mme Joseph Duval; Mme Almanzor Dionne; Mme Omer Grenon; Mme Jean-Paul Desroches;

ET LA SEANCE EST LEVEE.

J. B. Michaud M.D.

Maire.

J. B. Carignan

Greffier.

Le 27 décembre 1955.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi le 27 décembre 1955, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Robert Bernard, Emile Robichaud, Antonio Baril, Wellie Cormier, Denis Crépeau, Joseph Bibeau, Armand Gauthier, Emile Pinard, Aimé Lamothe, Bernardin Leclair, Conrad Gagnon et Anselme Bachand, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J. B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 décembre 1955. Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclair, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOPTE.

En ce qui concerne la réclamation produite par M. Arthur Dussault, l'échevin Antonio Baril, qui avait consenti à agir comme intermédiaire auprès de M. Dussault, explique que le réclamant refuse l'offre de \$250.00 faite par la Cité. Il préfère obtenir la partie de terrain qui lui est due en vertu de son contrat. D'après M. Baril il semblerait préférable qu'un arrangement intervienne entre la Cité et Mme Héroux, propriétaire du lot aboutissant.

Le Greffier procède à la lecture des comptes pour la période se terminant le 27 décembre 1955. Ces comptes se totalisent à \$24,902.99 au compte budget et \$1,337.02 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Wellie Cormier que ces comptes soient acceptés pour paiement et la liste en est signée séance tenante par le Maire et le Greffier.

ADOPTE.

J. B. M.
[Signature]

Lecture est faite d'une demande de permis de taxi en faveur de M. Roland Morissette. Le Greffier est prié de répondre à M. Morissette qu'il est impossible de se rendre à sa demande pour le moment étant donné que le nombre de permis actuellement en vigueur dépasse soixante.

Lecture est faite d'une lettre de l'arpenteur-géomètre Lorenzo Bernier dans laquelle il avise la Cité qu'il procèdera à un bornage des lots No. 21, 7, 186-16 à 186-20 inclusivement dans le quartier Nord de la Cité. Il demande à la Cité d'envoyer un de ses représentant. Proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que l'ingénieur de la Cité soit délégué pour accompagner M. Bernier dans ses travaux de bornage.

ADOPTE.

Lecture est faite de certaines soumissions reçues en rapport avec l'érection de la passerelle au dessus du canal de la Southern Canada Power.

Ces soumissions se lisent comme suit:

LORD & COMPAGNIE : \$ 4,025.00

B. H. INDUSTRIES LTD : 3,850.00

Soumissions pour le patronage et le coulage de têtes d'enseignes de trafic.

PHILEMON CROTEAU :

Match-plate de 4 morceaux sans coulée : \$125.00

Patron simple : \$ 60.00

FERNAND COUTURE :

16 master-patterns avec planche à mouler : \$ 120.00

4 match-plate: \$ 70.00 chacune.

J. A. GOSSELIN LTEE

Patron : \$ 141.00

100 supports pour enseignes : \$2.40 chaque.

Le Conseil demande à l'ingénieur de faire les comparaisons nécessaires entre ces différents prix et de soumettre ses

J.B.M.
[Signature]

conclusions à la prochaine séance.

Lecture est faite d'un nouvel article au contrat des Policiers de la Cité qui, selon le Ministère du Travail, devrait remplacer l'article 21 du contrat déjà signé. Ce nouvel article met de côté le renouvellement automatique du contrat. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le Maire, le Greffier et l'échevin Aimé Lamothe soient autorisés à signer cet amendement.

ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance d'un dessin publicitaire envoyé par M. Maurice Cusson de St-Simon en marge du concours lancé par la Cité.

Lecture est faite d'une lettre de la T.V. Tele-Communication Drummond Inc. dans laquelle on explique les difficultés rencontrées au cours des discussions entre cette Compagnie et la Bell Telephone Compagnie. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antonio Baril, qu'après avoir pris connaissance des tarifs soumis par la Compagnie Bell Telephone à la T.V. Tele-Communication, le Conseil considère qu'ils sont onéreux au point que la Cité sera dans l'obligation d'accorder à la T.V. Tele-Communication la permission de poser des poteaux du même côté que ceux de la Compagnie Bell Telephone à moins qu'une entente satisfaisante n'intervienne entre les deux parties d'ici le 9 janvier 1956.

ADOPTE.

Lecture est faite d'un rapport du Capitaine Lionel Roy en marge d'un incendie survenu le 18 décembre 1955 au numéro 530 de la rue Mélançon. Ce rapport précise que le Service des Incendies éprouve beaucoup de difficultés avec le service de barrières du Canadien National et qu'à l'occasion du feu survenu le 18 décembre 1955 les camions à incendie ont été bloqués durant plus de vingt minutes. Il est suggéré par l'échevin Emile Robichaud, qu'un camion à incendie soit stationné en permanence en bas de la Ville pour la protection adéquate de cette partie en cas d'incendie.

Le Maire informe les membres du Conseil que le taux d'assurance-feu sur le Garage Municipal n'a pas été révisé depuis plusieurs années et qu'il y aurait probablement lieu de réclamer le

remboursement d'une partie de la prime qui serait actuellement de \$1.65 le cent alors que nous payons \$1.95. Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité réclame de la Compagnie d'Assurance le montant représentant la différence de prime entre \$1.95 et \$1.65, payé en trop sur l'assurance du Garage Municipal.

ADOPTE.

Le Conseil décide de laisser à l'étude la suggestion faite par l'échevin Antonio Baril de faire installer une ou deux lignes de téléphone indépendantes pour le service du feu ou de la Police.

Il est proposé par l'échevin Emile Pinard, secondé par l'échevin Denis Crépeau, que le Chef de Police de la Cité soit prié d'établir sa résidence à proximité du poste de Police No. 1 dans un délai de trente jours à compter du 1er janvier 1956, le tout suivant les termes de son contrat d'engagement.

EN AMENDMENT il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que le Chef de Police de la Cité soit prié d'établir sa résidence à proximité du poste de Police No. 1 le ou avant le 1er mai 1956.

ONT VOTE POUR LA PROPOSITION PRINCIPALE: MM. les échevins Emile Pinard et Denis Crépeau.

ONT VOTE POUR L'AMENDMENT: MM. les échevins Anselme Bachand, Conrad Gagnon, Bernardin Leclerc, Aimé Lamothe, Armand Gauthier, Joseph Bibeau, Antonio Baril, Wellie Cormier, Emile Robichaud et Robert Bernard.

L'amendement est donc adopté et le Chef de Police aura jusqu'au 1er mai 1956 pour établir son domicile près du poste de Police.

ADOPTE.

M. Gérard Leblanc, un contribuable de la rue St-Marc, se plaint du mauvais service d'enlèvement de la neige sur une partie de la rue Marchand, sur la rue St-Antoine, St-Ambroise, St-Marc et Villeneuve. Son Honneur le Maire remarque que l'enlèvement de la neige n'a pas été fait sur la rue Bérard. L'échevin Emile Pinard note que la même chose s'est produite sur la rue St-Maurice. L'échevin Armand

J.-B.M.


Gauthier suggère de décentraliser le service d'enlèvement de la neige et d'établir différentes équipes avec l'équipement voulu dans diverses parties de la ville avec chacune un sous-contre-maitre en charge.

En rapport avec la demande du chemin de fer Canadien National pour l'installation de barrières automatiques aux différentes traverses à niveau de la Ville, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que la Cité s'objecte une fois de plus à l'installation de ces barrières, que le Greffier soit prié d'en informer la Commission des Transports et que copie du rapport du Capitaine Roy concernant le retard causé par un convoi du C.N.R. lors de l'incendie du 18 décembre 1955, soit aussi transmis à la Commission des Transports.

ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Aimé Lamothe, secondé par l'échevin Emile Pinard, que la Cité achète une sirène de 12 volts pour l'automobile de la Radio Police.

ADOPTE.

Proposé par l'échevin Denis Crépeau, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le jour principal de Marché qui doit normalement tomber vendredi le 6 janvier 1956 le jour des Rois soit remis à la veille, soit le 5 janvier 1956. Ce changement de date devra être affiché au Marché.

ADOPTE.

Son Honneur le Maire avise officiellement tous les propriétaires et locataires de la Cité qu'ils devront informer le Greffier de la Cité de tous changements d'adresses et s'assurer que leur nom apparait correctement au rôle d'évaluation s'ils veulent être inscrits sur les listes électorales et avoir le droit de voter à la prochaine élection municipale.

Le Conseil informe le public que les parcomètres seront en opération officielle le 3 janvier 1956. Des avis à cet effet seront publiés dans les journaux locaux.

Son Honneur le Maire informe le Conseil que le journal New-York Times publiera un numéro spécial sur la Province de Québec en avril 1956 et qu'on a sollicité la Cité afin qu'elle

J. S. M.
[Signature]

publie dans ce numéro une annonce industrielle. Comme le tarif de publication est au delà de \$400.00 le Conseil est d'opinion qu'il serait préférable de souscrire des annonces plus répétées mais moins dispendieuses.

Proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billets promissoires, une somme de \$175,000.00; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque Provinciale du Canada, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$175,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé durant l'exercice 1956. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau dans le cours de l'année 1956, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$175,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, pour autoriser ledit emprunt.

ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Wellie Cormier, et adopté à l'unanimité que le bureau du Trésorier soit ouvert le vendredi soir, de 7 hrs à 9 hrs, afin d'accommoder les contribuables qui ne peuvent voir au paiement de leurs taxes durant le jour. Le ou les employés qui travailleront ainsi le vendredi soir auront congé le samedi matin.

ADOPTE.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

[Signature]

Greffier.

J. S. Michaud M.D.

Maire.

54
J.-B.-M.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 27 décembre 1955, les échevins Emile Robichaud, Antonio Baril, Wellie Cormier, Joseph Bibeau, Armand Gauthier, Emile Pinard, Aimé Lamothe, Bernardin Leclair, Conrad Gagnon et Anselme Bachand, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J. B. Michaud.

Le Comité demande au Greffier d'aviser les autorités du Canadien Pacifique qu'il existe une servitude de droit de passage en faveur de M. Roméo Belleville sur le terrain que cette Compagnie à loué à la Cité comme terrain de stationnement. La Compagnie Southern Canada Power a aussi le droit d'y installer et maintenir deux poteaux.

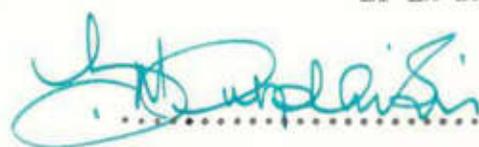
Le Comité est informé que M. T.H. Hilliard, gérant de la Canadian Celanese, est prêt à rencontrer les membres du Conseil mercredi le 28 décembre afin de discuter de la continuation du Blvd St-Joseph au delà des propriétés appartenant à la Canadian Celanese.

Le Comité prend note des recommandations contenues dans un rapport du Chef de Police au sujet de l'engagement de nouveaux policiers pour la mise en vigueur des parcomètres et au sujet de certaines périodes de stationnement sur les rues Lindsay, Hériot et Brock. Ce rapport suggère aussi l'ouverture d'une sortie sur le côté ouest de la bâtisse de l'Hôtel-de-Ville. Le Chef de Police mentionne de plus quelques améliorations possibles en rapport avec le service d'incendie.

Le Comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- M. Michel et Réjean Labbé; Mme Philibert Leblanc, 3 mois; Huguette Gauthier, 2 mois; J. B. Dubé; René, fils de Joseph Fortin;

Le Comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient refusés:- Mme Léo Paul Gardner; Mlle Germaine Boulanger; Mme Vve Arthur Régis; Yvon Touchette; Michelle Ramsay; Henri Beaulac; Emile Mercier et son enfant Richard; Mme Georges Albert Houle; Mlle Elodina Laurendeau; Mlle Eugénie Rousseau.

ET LA SEANCE EST LEVEE.



Greffier.



Maire.